



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ Vue prise en descendant de la pointe de l'Aup du Pont (2 713 m). Au premier plan, incurvées à gauche, les brèches de la Passoire (2 590 m), crêtes qui délimitent l'Isère (à gauche) de la Savoie. À droite, la combe de Montfossé qui file vers celle du Merlet.

Les rochers des Pâtres (2 635 m)

Costume villarin encensé, et messe singulière

Cette année les cloches sonnèrent allègrement et à deux reprises. Elles annonçaient la messe de l'Assomption affichée pour 10 heures, mais qui débuta vers 10 h 30.

Le défilé venant de l'oratoire s'intégra à la procession d'entrée, à la porte de l'église, lorsque les costumés furent invités, par le prêtre, à suivre les trois enfants de chœur dont l'un portait la croix, précédant de ce fait le célébrant. Cet ordre surprit certains laïques impliqués.

funts : Étiennette Bozon-Vialle, Aline et René Favre-Bonté, Marcel Girard, Jeannot Chaboud-Crouzaz.

Le père Bernard Turquet, aumônier de la Pastorale de la santé de Savoie, venant de Chambéry, et sans lequel il n'y aurait probablement pas eu de messe, fut – fait inhabituel – un message du maire de Saint-Colomban, Pierre-Yves Bonnivard, dans lequel l'élu, à propos de la vallée, prônait la mise en valeur d'un patrimoine considérable et inestimable.

En ce jour très festif, la messe, célébrée avec seulement une simple étole de couleur verte, propre aux dimanches ordinaires, ne fut pas chantée. Méritante et performante, applaudie à la fin de l'office, la chorale dirigée par Blandine Teyssier et Armelle Tardy, et accompagnée à l'harmonium par Delphine Gamel, tenta d'y pallier.

Comme chaque année, la sortie des fidèles précéda celles des costumés. La foule, massée sur le parvis et sur la route, ne laissait guère de place au défilé. Ce fut sans doute une première : la distance séparant les couples faisait penser à un défilé de mode, loin certes, des cadres habituels...

Une déviation et des feux bicolores facilitèrent le cheminement des personnes en costume. Passant devant les commerces, elles gagnèrent le lieu habituel de la photographie du groupe, près de la buvette où l'apéritif, toujours apprécié (il vint à manquer), se dégustait au son de l'orgue de Barbarie de Gérard Mugnier.

S'il était difficile de compter le nombre d'appareils propres à photographier, on pouvait en revanche facilement dénombrer les costumes féminins présents : 23 dont 12 de grandes fêtes comportant la robe plis-

sée (7 avec la soie rouge, 5 avec la soie bleue ou violette) et 11 des dimanches avec la robe ronde (5 en rouge et 6 en bleu).

Soulignons l'essentiel : la grande majorité de ces costumes respectait les règles fixées par la tradition et était portée avec plaisir, dignité et naturel. Voilà qui n'est pas sans rappeler, sans toutefois les égaler, les 15-Août 2003 et 2007.

Des jeux et des stands proposant des produits de l'artisanat étaient déjà en place, pour certains, dès 9 heures. Parmi les jeux, il y avait la pêche aux canards et le trampoline. Pour ce qui est des produits artisanaux, citons les crêpes et gâteaux, les bijoux, les sacs en cuir, des ouvrages en laine, des objets en bois, ces derniers fabriqués par Simon Cartier-Lange, tourneur-ébéniste dans la vallée.

Le beau temps était présent, l'église animée, le pain bénit partagé, les costumes bien portés, les gens du pays et les touristes relativement nombreux(*), l'animation appréciée : que manquait-il alors pour que la réussite fut totale ?

Yves Morel

(*) N.D.L.R. : peu avant midi, on comptait 65 à 70 voitures garées côté sud du Chef-Lieu, autant côté nord.



J.-P. TRONEL-PEYROZ

Était-ce pour rappeler la fonction liturgique, jadis évidente (exemple : la tenue de Carême), liée au costume des Villards, costume qui sera exalté au cours de l'homélie...

La procession avec la statue de la Vierge de l'oratoire à l'église, et inversement, remise à l'honneur en 2016, n'eut pas lieu. Était-ce vraiment pour des raisons fondées ou bien en usant d'arguments fallacieux (exemple : c'est du folklore) ?

Qu'elle franchisse le seuil d'une église ne change rien à sa nature. Soutenir le contraire c'est contribuer à conforter ce que dira plus tard l'officiant : « Dieu est devenu hors champ. »

Il fut annoncé que nous allions célébrer la messe de sépulture de cinq dé-

Le célébrant demanda aux Marie de se manifester. Combien étaient-ils, celles et ceux qui répondirent à l'appel ?

L'homélie, qui plutôt, mit fin à une première partie de messe où la parole, fort diverse, fut reine.

Rappelant la vie de la mère du Christ, une femme qui connut des épreuves et des joies, le père Turquet évoqua le passé villarin, périodes où les conditions de vie étaient dures pour les femmes : en plus des maternités souvent nombreuses, elles devaient se consacrer à leur foyer, au bétail, aux travaux des champs..., mais elles avaient aussi, les jours de fêtes, affirmer leur féminité en devenant des princesses par le port d'un costume toujours visible.



J.-P. TRONEL-PEYROZ



A. JACOLOT-BÉNÉSTAN

PATRIMOINE

Un don remarquable

En août 2017, Mme Lysiane Pineau, née Quézel-Ambrunaz, et ses deux frères Gilbert et Guy, hameau du Frêne (Saint-Alban-des-Villards), donnaient à l'association Les Villards, patrimoine et culture, différentes pièces de costume ainsi que le cœur et la croix ayant appartenu à leur grand-mère paternelle, Marie-Joséphine Quézel-Ambrunaz née Darves-Bornoz (3 avril 1884 – 9 décembre 1957). Parmi ces pièces se trouvaient principalement les éléments d'un costume de mariage pratiquement complet, à dominante rose et rouge.

Leur grand-mère s'est mariée à Saint-Alban le 9 juin 1903 avec Jean-Baptiste Quézel-Ambrunaz (19 février 1877 – 29 novembre 1965). Elle est alors la fille mineure d'Henri et Françoise Darves-Bornoz, et ce costume donne un aperçu de la mode vestimentaire féminine et des goûts des femmes et jeunes filles villarinches au début du vingtième siècle.

Ce qui peut étonner, c'est l'assortiment des couleurs qui tranchent nettement suivant les éléments. Ainsi, si le châle est rose et noir brodé à la machine de couleurs vives, le tablier est lui à fleurs rouges sur fond bleu foncé et brodé à la main, le tout serré à la taille par une ceinture rouge écossaise et un ruban rose vif.

Les tabliers de soie à fleurs rouges sur fond bleu étaient particulièrement à la mode et prisés par les jeunes filles au début du vingtième siècle lors des mariages, quand elles n'étaient pas en deuil, et, si l'on en voyait encore pour la fête du 15 août des années 70 et 80, ils ont aujourd'hui pratiquement tous disparus. Leur finesse, leur légèreté, les produits de teinture employés à l'époque aussi, peut-être, ont eu raison de la solidité des fils de soie qui les constituent, celui-ci ne dérogeant pas à la règle. Ce genre de tablier sera de nouveau tissé l'hiver prochain.

Les manches, auxquelles ils manquaient deux gros boutons dorés, sont piquées de motifs colorés, à la machine, ce qui semble correspondre à l'apparition de cet appareil à Saint-Alban-des-Villards en 1902.

La jupe est plissée finement et à smosses noires. Son drap est fin et de

qualité, ce qui pouvait laisser penser qu'elle était plus récente. Le corselet, de petite taille, est rose pâle décoré de galons et paillettes.

Le flat, ruban de tulle noir sur lequel serpentent et s'entrelacent paillettes noires et dorées, est fin et délicat.

La grande croix grille des Villards en argent, porte les lettres DBMJ, initiales du patronyme de jeune fille de la mariée ce qui semble indiquer qu'elle lui a probablement plutôt été offerte lors de sa communion vers 1895.

Ce don est remarquable à plusieurs titres. Tout d'abord parce que le costume est beau, original, et nous parvient en relativement bon état après plus de 115 ans, même s'il a fallu le restaurer longuement. Ensuite il est quasiment complet, à l'exception de la cordeille et du ruban de la mariée, mais les rubans de mariée sont rares, et ceux que j'ai pu voir depuis trente-cinq ans se comptent à peine sur les doigts d'une main. Ne servant en général qu'une fois, ils ont souvent été recyclés dans d'autres ouvrages, comme la confection de corselets, ceintures, barrettes, poupées, etc.

Enfin, ce don est remarquable car les bijoux ont été donnés avec le costume, ce qui n'était jamais arrivé, même si les héritiers de la famille Paret de Nantchenou nous avaient déjà fait don d'un cœur et d'une croix grille en argent gravée au nom d'A. PARET, il y a quelques années, mais sans le costume.

Depuis 2017, les manches, la jupe, le corselet, le tablier, le flat et la coiffe ont été restaurés. Le châle, la ceinture et le ruban n'ont pas été touchés. Durant l'été dernier, ce costume a été exposé à la Maison du patrimoine, et sera retiré et rangé dans la réserve à l'automne pour être préservé.

La famille Quézel-Ambrunaz a également donné à la commune de Saint-Alban-des-Villards, une poupée ancienne en costume villarin confectionnée par des femmes du pays, et, lorsque sa restauration sera achevée, à la fin de l'automne, on pourra l'admirer dans les locaux de la mairie de sa commune d'origine.

Xavier Mugnier



■ Marie-Joséphine et Jean-Baptiste Quézel-Ambrunaz (1945).

COLL. LYSIANE PINEAU

Tissage de tissu pour tablier

Les tissus pour tabliers à fond bleu seront tissés dans la foulée de ceux à fond noir, durant l'hiver 2020, pour grouper et optimiser les commandes de soie et de teinture.

Huit motifs sont disponibles dans plusieurs coloris mais il faut au moins quatre mètres de commande dans le même coloris pour que la teinture soit rentable et réalisée. Les demandes dans certaines couleurs ne seront donc pas prises en compte si les quantités sont insuffisantes. Les motifs sont consultables sur des échantillons de tissu, ou sur des photographies transmises par courriel (adresser les demandes de consultation à l'adresse courriel : mugnierzavier@orange.fr). Il y en a quatre anciens datant des années 90 et 2000, et quatre nouveaux qui existaient uniquement sur fond bleu, et que l'on retrouvait aux Villards notamment. Ce tissu sera fabriqué en 120 cm de large et vendu au mètre, puisqu'il en faut un mètre pour réaliser un tablier.

Pour le tissu à fond noir, le prix est de 80 euros le mètre, une chaîne de soie noire de 150 mètres étant déjà montée sur le métier. Pour celui à fond bleu, il faudra installer une nouvelle chaîne et le tarif dépendra des quantités commandées : quantité minimale commandée de 20 m : 120 euros le mètre ; plus de 30 m : 110 euros/m ; plus de 40 m : 100 euros/m ; plus de 50 m : 90 euros/m ; au-delà de 100 m : 80 euros/m. Les commandes doivent parvenir à la même adresse courriel avant le 30 décembre 2019 pour une livraison prévue entre février et avril 2020. Les chèques sont à libeller à l'ordre de « SAS le Tisserand » comme pour les châles.

Depuis vingt-cinq ans de nombreux tissus ont été refaits pour le costume villarin, des châles et des tabliers sur fond noir, fuchsia et vert, des rubans variés, du drap. Alors pourquoi avoir choisi de refaire ces tissus sur fond bleu ? Pour deux raisons. La première est de réaliser des ensembles assortis aux châles bleus tissés l'année dernière. La seconde, comme je l'ai expliqué à propos du don du costume de mariage de Saint-

Alban (*lire ci-contre*), c'est que beaucoup de villarinches se sont mariées au début du vingtième siècle avec des tabliers à grosses fleurs rouges sur fond bleu.

Ces tabliers approchent aujourd'hui les 120 ans et ont moins bien résisté que d'autres à l'épreuve du temps. Les filles ne peuvent donc plus les porter. On en trouvait un peu dans chaque hameau et chez plusieurs familles. Pour le peu que je sais, il s'agit des tabliers de mariage de mon arrière-grand-mère de Lachenal, Marie Favre-Bonté en 1901, de Marie Tardy à La Pierre en 1902, de Joséphine Paret-Dodon et de sa belle sœur Marie Martin-Cocher au Martinan en 1908, et de, certainement, d'autres encore.

Pour ces quatre exemples ce sont exactement les mêmes tabliers avec les mêmes motifs, couleurs, et broderies. Lors des préparatifs du mariage, ceux-ci étaient achetés, avec d'autres éléments du costume, chez Pasquier à Saint-Jean-de-Maurienne, magasin situé à l'intersection des rues de la République et Saint-Antoine, sous forme de coupon de soie d'un mètre de long et de quatre-vingt-dix centimètres de large environ, déjà brodés dans la partie basse, une couturière faisant ensuite le montage du tablier à la mode des Villards. Ces coupons étaient très souvent formés de deux bandes de tissu de 45 cm de large cousues ensemble. On retrouve les mêmes tissus dans certaines communes de l'Arvan, entre autres, mais montés de manière différente.

Pour ce motif à grosses fleurs, c'est le père du tisserand, M. Compigne, qui s'est chargé de la réalisation du carton à partir du tablier de la grand-mère maternelle d'Yvette Mayoux (Lachenal). Il a également réalisé ce travail sur trois nouveaux motifs différents, de même couleur, tirés, eux aussi, de tabliers de mariage, brodés ou non, de Valmaure, Les Roches et La Pierre.

Comme pour les châles, cette restauration se fait en collaboration avec l'Union des groupes folkloriques de Savoie et celle de Haute-Savoie.

Xavier Mugnier



■ Mariages, le 23 mai 1908. De gauche à droite : Emmanuel Paret-Dodon et Joséphine Martin-Cocher, Benoit Martin-Cocher et Marie Tardy (photographie de Pierre David-Nounaz).

À la découverte des artistes villarins

■ LA ROUTE DES ATELIERS

L'idée d'une visite des ateliers d'art, de Saint-Alban-des-Villards à Saint-Côlomban-des-Villards, suggestion de Danièle Nicol, lors de l'assemblée générale des Amis des Villards, en août 2018, s'est réalisée. Du Premier-Villard au Châtelet, suivons les flèches pour visiter les expositions ou les ateliers d'artistes et aiguiser nos cinq sens.

Au Premier-Villard, premier éblouissement ! C'est dans un vaste espace que Jef Bogman et Janneke Laheij, originaires des Pays-Bas, nous accueillent. Peinture à l'huile pour Jef et surtout une invention de sa part : sur des plaques de verre, il dessine des personnages avec de la colle.

Quant à Janneke, elle utilise des tissus transparents collés artistiquement les uns sur les autres pour créer des portraits et des paysages au toucher soyeux ; avec une finesse remarquable.

Ces deux artistes utilisent des techniques inédites. Du jamais-vu !

Continuons notre périple avec un arrêt à la mairie de Saint-Alban-des-Villards. Martine Verlhac y expose ses photos et des aquarelles, tandis que Claire Martin-Cocher, diplômée des Beaux-Arts, nous propose ses peintures non figuratives jusque dans les escaliers de la mairie. Cela aiguise notre imagination.

À Lachenal, chez Simon Cartier-Lange, on peut de tout temps admirer la finesse de ses plats, boîtes et autres objets en bois.

À Martinan, dans la pièce voûtée de l'atelier de Danièle Nicol, nous retrouvons quelques-unes de ses aquarelles et de ses peintures. Elle est en train de reproduire sur tissu une photographie de l'ancien temps, technique qu'elle a initiée l'année dernière avec ses tentures exposées, entre autres, sur la Maison du tourisme, sur le garage de Jean-Baptiste Émieux et sur sa maison du Martinan où on peut les admirer tout au long de l'année.

Au Châtelet, nous ferons trois arrêts.

Michel Favre-Trosson(1) utilise des bois trouvés dans la nature. Cette année, avec deux découpes d'un tronc



■ Sirène (Bernard Wýns).

de frêne, il est en train de créer un gigantesque papillon.

Bernard Wýns(2), le céramiste, nous fait visiter son atelier, avec tour et four électriques. En plus de ses céramiques aux douces couleurs bleues, il se lance dans la fabrique de cadans solaires horizontaux, à base de pierre de lave.

Il a le projet de construire dans son jardin un four japonais de grande taille, pour pouvoir fabriquer la statue grandeur nature d'une sirène, dont il a fait un modèle réduit, dans le but de la faire hisser sur le mont Aiguille, dans le massif du Vercors, à la limite du Trièves, à 2 087 mètres !

Virginie Rostaing-Troux expose ses peintures figuratives, aquarelles et huiles, nous emmenant d'Afrique à Venise ou sur la neige.

Les deux soirées d'exposition se sont terminées par un concert de Jazz à Saint-Alban.

Merci aux organisateurs et organisatrices. La vallée ne vit pas seulement de sport, du tourisme mais aussi de la fibre artistique de certain(e)s de ses habitant(e)s.

De plus c'est une excellente ouverture aux habitants de la vallée ; on se fait ainsi de nouvelles connaissances. Et les haltes coupent la frénésie du mouvement.

C'est donc un chemin méditatif dans la mesure où nous laissons résonner en nous ce qui nous est donné à voir. Ainsi disait Henri Matisse : « *La couleur remue le fond sensuel de l'homme (...)* En laissant la couleur nous remuer et toucher les profondeurs de notre être, elle nous émeut, elle nous met en mouvement et nous fait ainsi entrer dans la joie la plus pure. Laissez la couleur venir en nous, c'est se laisser emplir par la vie. Vous avez découvert le chemin le plus direct pour retrouver la joie d'être. »

Le bilan est donc positif. Les exposants ont été satisfaits. La fréquentation a été assurée par les habitants des Villards (lesquels, souvent, ont découvert des hameaux qu'ils connaissaient peu ou superficiellement...) et les vacanciers de Goélia. Grâce à la communication de Jacqueline Dupenloup, certains sont venus de plus loin. Les jeunes seuls ont été absents.

Le nombre des visiteurs a été inégal selon les ateliers : entre 30 et 50, et inégal selon les jours : peu de monde le vendredi matin, mais le vendredi après-midi et le samedi il y en a eu bien davantage. Certains ont regretté qu'il n'y ait que deux jours pour faire le tour des neuf ateliers. Les deux concerts ont attiré beaucoup de monde ; celui de samedi a probablement été trop long, recouvrant le temps du dîner.

Des idées pour l'an prochain seront discutées à la Toussaint.

Marie-Thérèse Bouchardy-Lelong

(1) Le Petit Villarin numéro 174 (décembre 2015).

(2) Le Petit Villarin numéro 180 (juin 2017).

■ EXPOSITION

Dans une salle des fêtes très animée, où se pressent de nombreux visiteurs, 18 exposants nous accueillent. Nous allons les découvrir selon leur spécificité.

De tricots en coutures et en bijoux

Les barbies d'Odile Tronel-Peyroz sont habillées de pied en cap, ce qui n'est pas facile avec de si petits gabarits.

Les pulls de Christine Reffet sont des œuvres d'art par leurs dessins et leurs couleurs. Par leur laine mérinos, alpaga, soie ou mohair (jamais d'acrylique) ils seront les plus chauds pour l'hiver et sans doute inusables ; gants, bonnets, écharpes entrelacs (technique

nous avait présentée lors du parcours des ateliers. Elle l'exposera sur le mur de la Maison du tourisme à la place de la représentation de ses grands-parents qui y siégeait jusque-là. Ses aquarelles nous font toujours rêver ! Françoise Vanini préfère les pastels. Martine Paret-Dauphin a peint tout l'hiver (acrylique sur toile) toute une ménagerie d'animaux domestiques ou sauvages : coqs, chats, oiseaux, flamants roses, cerfs, etc. N'oublions pas Carole Jourdan et ses pastels.

De poteries en sculptures

Agnès Maurel fait ses œuvres dans un atelier de poterie à Toulon. Simone



■ Papillon (Michel Favre-Trosson).

de Nouvelle-Zélande, et sans couture) complèteront la protection contre le froid. Un pull en mohair et rubans tricotés ensemble était sans pareil. Elle peint aussi des aquarelles. Geneviève Lacroix propose de nombreux objets en laine. Amandine Cavaillès tricote, crochète, brode...

Delphine Tardy propose des bijoux et des cartes en 3D, tandis que Christiane Rostaing s'est spécialisée dans la couture pour les enfants (bavoirs, hochets, anneaux de dentition...) ainsi que des objets en tissu pour la maison (intéressantes lingettes démaquillantes en coton, donc recyclables).

D'acrylique en aquarelle, en passant par le pastel

Danièle Nicol a fini la tenture qu'elle

et Anne Quézel-Ambrunaz, mère et fille, travaillent pour la première le bois et la pierre et, pour la seconde, la terre : les « trois grâces » portaient bien leur titre !

Quand les artistes se separent, cela donne le beau résultat d'une union de Bernadette Tronel-Peyroz et de Michel Favre-Trosson : une porte-fenêtre où alternent des « carreaux » en planches de sapin et des rhodoïds (matière plastique transparente à base d'acétate de cellulose) peints avec de la peinture acrylique.

Michel Favre-Trosson a apporté le magnifique papillon qu'il a découvert en sciant le tronc tourmenté d'un frêne. Avec des bois glanés dans la nature, il

(Lire la suite page 5.)



■ Femme sur verre (Jef Bogman).



■ Boîte en bois (Simon Cartier-Lange).

De riches heures à Saint-Alban

■ QUINZAINE CULTURELLE

Sans doute pourrait-on parler de riches heures de Saint Alban-des-Villards pour évoquer la quinzaine qui a vu s'y dérouler plusieurs manifestations culturelles.

En même temps que se tenait l'exposition des ateliers de quelques artistes de la vallée, Saint Alban-des-Villards fut le siège de plusieurs manifestations fin juillet.

D'abord le 19 juillet sur la placette entre l'église et *Le Triandou* à partir de 18 heures, les bancs étaient remplis de monde et les murets du vieux cimetière servirent de banquette d'appoint pour les amis venus écouter un concert consacré à Léo Ferré dont la poésie a manifestement encore de beaux jours devant elle au vu de ceux qui se sont pressés si nombreux pour l'écouter. Ac-

compagnant Philippe Roman, venu de Chambéry, qui nous a présenté un Léo Ferré fort personnel, le pianiste Mathieu Savagner fit une forte prestation. La soirée fut chaleureuse et les accents libertaires du poète-chanteur trouvèrent un vrai écho.

Le lendemain la soirée du 20 faisait suite à un marché de producteurs qui fut achalandé et qui offrait de vrais produits locaux, légumes, charcuteries, confitures bien appréciés apparemment. Il y eut donc le soir un concert qui offrit de belles prestations de la part de musiciens que nous avions déjà écoutés l'an dernier : les jeunes filles du groupe Reverse, piano et voix, proposèrent cette année des mélodies très contemporaines, un brassband de jeunes s'illustrait pour la première fois

aux Villards, puis le groupe Zeph, qui nous avait offert un concert l'an dernier, récidivait avec ses cuivres puissants et ses rythmes communicatifs...

Mais avec cette soirée rien n'était fini. Le 26 juillet Daniel Gros, acteur et dramaturge mauriennais, nous offrit son « Jean d'en haut » dans le giron d'une autre placette improvisée du Chef-Lieu, contre une grange, qui nous fit bénéficier d'une acoustique favorable à l'abri de la brise du soir.

Daniel Gros, accompagné de Laura Rojas, racontait en fait la vie d'un paysan d'en haut sollicité par les intérêts des promoteurs d'en bas qui ne voient sans doute dans les montagnes et leurs habitants que des occasions mercantiles même si elles sont présentées comme les fruits nécessaires du progrès.

Commentant les travers des tentations modernes et leurs avantages, réels mais aussi dérisoires, Daniel Gros nous montrait en son Jean d'en haut, non point un homme arriéré, rétrograde et hostile mais un paysan montagnard admirateur des mystères du cosmos et du ciel étoilé, bien au fait du monde et des enjeux du moment, qui pour autant ne s'en laisse pas conter.

Le dialogue de Jean d'en haut et de la jeune journaliste venue l'interviewer et lui tirer quelques vers du nez – du

moins le croit-elle –, est désarçonnant. Elle use de ficelles médiatiques pour faire parler l'homme qui la toise de son ironie tout en jouant son jeu. Ainsi se noue quand même un vrai dialogue, nostalgique sans doute mais aussi poétique et ironique.

Sans doute Daniel Gros ne voulait-il pas nous livrer dans cette confrontation une moralité simpliste opposant deux mondes. Et il réussit fort bien à montrer comment l'esprit de résistance d'un vieux paysan roublard ne relève pas d'un esprit fermé mais plutôt d'une grande lucidité.

La mise en scène est délibérément épurée : deux chaises autour d'une table sur laquelle de nombreux petits verres d'alcool non vraiment défini vont délier les langues, servent de cadre aux jeux d'acteurs éprouvés et convaincants. Le public ne s'y trompa pas qui fit un vrai triomphe, de village certes, mais pour autant sincère, à cette manifestation qui s'inscrivait dans le festival Écoute et regarde, porté par les Associations de Saint-Rémy-de-Maurienne et la compagnie Daniel Gros, manifestation dont on ne peut que souhaiter qu'elle se renouvelle l'an prochain, comme l'ensemble des initiatives fort appréciées qui eurent lieu lors de cette quinzaine.

Martine Verlhac

Exposition

(Suite de la page 4.)

présente ses « fleurs du mal » (champignon géant et clous), son « *In fine : life is a bitch and then you die* » (bateau ?) en épicea, noisetier et bois flotté.

Les artistes polyvalents

Bernadette Tronel-Peyroz suit les ateliers des Beaux-Arts à Marseille. Elle multiplie les expériences : grandes toiles, acryliques, recherche autour de la vibration... Ses petits carnets en accordéon ont pour titre : encre de Chine, couture, aquarelle, graphismes... autant de recherches diverses : des bijoux d'inventivité. Sur ses rhodoïds, selon le principe du monotype, elle crée des tableaux en transparence. C'est elle qui a animé l'atelier « Premiers pas vers l'abstraction » qui a affiché de petits tableaux où sont incrustés des gravillons ou des ficelles effilochées. Elle a incité les visiteurs tout au long de l'exposition à créer une œuvre collective « Notre planète... la Terre ».

Anne Pichon, de Bretagne, peint sur porcelaine, sous l'inspiration de Mirò, cuite à 840°, comme la porcelaine de Limoges. Elle donne des cours de peinture dans différentes associations dont elle est salariée et a entraîné son mari

à utiliser des pastels. Deux tableaux de neige (inspiration Sisley) attirent l'œil. Elle se perfectionne sans cesse, en faisant des stages à Biol (entre le Tour-du-Pin et Bourgoin-Jallieu) chez Rachel Plantier. C'est aussi elle qui a peint sur porcelaine les services de table avec des fleurs de montagne que l'on peut voir, entre autres, à la Maison du tourisme.

Divers

La Fine équipe, avec Stéphanie Lafaurie, propose des couronnes de laurier, des colliers en boules de papier et capte des rêves avec des « attrape-rêves » circulaires. On trouvera, après l'exposition, à l'épicerie du Comberousse des sacs faits avec les anciens draps brodés de nos grands-mères.

Vincent Lafaurie n'était présent que par ses tableaux de Street-Park. Et pour ceux qui ne connaissent pas sa merveilleuse fresque sur Saint-Colomban, montez la voir au paravalanche, de Barral, sous la voûte. Cela vaut le détour.

Pendant toute la session, les enfants dessinaient... De futurs artistes ?

Marie-Thérèse Bouchardy-Lelong



■ Les talents villarins.



■ « Jean d'en haut », avec Daniel Gros et Laura Rojas.



■ Jazz devant Le Triandou.

LA FÊTE DU PAIN

De moins en moins de monde...

Une quarantaine de personnes seulement ont assisté à la fête du pain le 4 août à la salle des fêtes de Saint-Colomban-des-Villards.

La veille, l'équipe (reconstituée) des boulanger d'il y a quelques années (Daniel Quézel-Ambrunaz, Christian Roche et Charly Jalbeau, aidés de Jean-Luc Pluyaud) était au four communal du Pied des Voûtes dont le feu avait été allumé le vendredi par Claire Martin-Cocher et entretenu en soirée par Jean-Pierre Gabrielli et Christian Frasson-Botton. Trente kilos de pâte (achetés) ont été pétris pour façonner des pains (plus petits que d'habitude) cuits à coeur.

Dimanche midi, après le discours de bienvenue de Georges Quézel-Ambrunaz, président de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, qui a délivré sans hésitation et à la satisfaction générale, leur « CAP de boulanger » aux 3 mitrons, l'apéritif (kir pétillant ou jus d'orange) était servi à l'envi. Au repas, préparé par les Pluyaud, on trouvait jambon cru et melon, puis navarin d'agneau des Villards, agneau élevé par Françoise Darves-Blanc dans la combe du Merlet. Et chacun de constater une fois de plus que déguster une viande de la vallée où l'on habite est vraiment comme aurait dit Courteline « une volupté de fin gourmet ». Pour ceux n'appréciant pas le goût de l'agneau (« les malheureux ! »), une tranche de rôti de porc était servie avec des pommes de terre nouvelles. Et, avec sa générosité habituelle, le cuisinier permettait même aux « cumulards » de comparer les 2 plats... Après le fromage (beaufort et tomme de Savoie) et les tartes aux abricots « maison », le repas s'est terminé par un café et du génépi de fabrication locale, offert par Jean-Luc Pluyaud et Jean-Marc Bordin.

Cette année Laurent Robert, bien connu des Villarins pour avoir animé des marches gourmandes de la Maison du tourisme, ainsi que des repas du samedi soir de la fête du col du Glandon, animait la journée avec son accordéon, distribuant au public les paroles des chansons qu'il interprétait.

Dans le même temps, Martine Paret-Dauphin et Monique Pautasso de l'association Les Villards, patrimoine et

culture proposaient des mets cuits dans le four communal du Chef-Lieu tout proche de la salle des fêtes.

En début d'après-midi la tombola connut un beau succès avec le ticket à 2 euros. Le tirage fut effectué par les enfants de la famille Martin-Culet, Arthur et Mathilde, sous l'oeil vigilant de Jacqueline Dupenloup, huissier pour l'occasion. Onze lots ont été attribués dont des sacs Groupama avec des petits objets publicitaires, offerts par l'assureur de l'association (gagnés par Antonin Galle, Nicole Roche et Simone Quézel-Ambrunaz). Puis on trouvait des bons d'achat de 10 euros offerts par Intermarché de Cuines. Et si Paul Long gagnait les deux premiers, la famille Martin-Culet, Francis Brusque et Claude Gauterin gagnaient les trois suivants. Ensuite, le premier des deux forfaits de ski (à la journée) offerts par l'EPIC de Saint-Colomban, gestionnaire actuel de la station, était remporté par Bernadette Perrier qui le remettait en jeu, pour le plus grand bonheur de Christian Frasson-Botton.

Le second forfait de ski était également remis en jeu par Jean-Pierre Vulli, et c'est Monique Pluyaud qui le gagnait se voyant ainsi en quelque sorte récompensée pour son action dans l'association. Vint alors le tirage du gros lot. Cette année, alternance oblige, la commune de Saint-Alban-des-Villards offrait un séjour d'une semaine (entre le 14 septembre et le 21 décembre, ou l'an prochain entre le 18 avril et le 20 juin) dans un des gîtes récemment inaugurés situés dans le bâtiment de la mairie. Laure Tramier en était l'heureuse gagnante. Mais après réflexion, elle décidait elle-même de remettre en jeu son lot qui échut à Yvette Mayoux, très étonnée, qui révéla par la suite n'avoir gagné en tout et pour tout, tombola après tombola, loto après loto, que 2 fois dans sa vie... Reste maintenant pour elle à choisir les dates d'un séjour qui la verra passer quelques nuits dans la commune voisine, sans doute pour la première fois de sa vie...

En fin d'après-midi, des adhérents et des invités mirent spontanément la main à la pâte (à pain cela va de soi) pour ranger et nettoyer la salle des fêtes dans une très bonne ambiance.

Christophe Mayoux



■ Les « mitrons » au four du Pied des Voûtes (de gauche à droite) : Christian Roche, Daniel Quézel-Ambrunaz, Charly Jalbeau et Jean-Luc Pluyaud.

L'« ÉCHO DES MONTAGNES »

À la recherche du site idéal

Le temps était radieux et même quelque peu caniculaire aux abords de la retenue du barrage de Grand-Maison pour la fête du col (29 et 30 juin). Ce qui changeait des temps parfois froids et brumeux des précédentes éditions quand elles se tenaient fin août au sommet du col.

Cette année, les Associations communales de chasse agréées (ACCA) de Saint-Alban et Saint-Colomban-des-Villards présentaient (durant les deux jours) sous un chapiteau (installé par Claude Darves-Blanc, Jean-François Lyard, Gérard Mugnier et Claude Aimé) des vidéos explicatives de qualité et une exposition de trophées (« La faune de nos montagnes ») qui fut très visitée. Deux jours durant également, Gérard Mugnier fut présent avec son orgue de Barbarie.

Au stand des tartines gourmandes de Martine Paret-Dauphin et Monique Pau-

dans un cadre idyllique avec coucher de soleil sur la retenue de Grand-Maison...

Le lendemain dimanche, on pouvait déambuler sur le marché ouvert par la caravane gourmande, faire un tour au bar à lait et sur une installation de fabrication de fromage, assister à des démonstrations de chiens gardant un troupeau d'ovins, visiter différents ateliers (de sculpture sur béton cellulaire, de préparation de crèmes de beauté produites à partir de plantes de montagne, de construction de cabanes), ou bien flâner devant un stand proposant des bâtonnets à poney, ou de lâchers de bonbons avec des canons appropriés. La buvette et les tartines gourmandes, comme la veille, connaissaient une belle affluence. Seul bémol, l'annulation des « dialogues avec un troupeau » par Jean-Marie Davoine qui a préféré ne pas exposer moutons et brebis aux fortes chaleurs. Annulé également le



tasso on pouvait déguster des spécialités locales tandis qu'un atelier de sculpture était ouvert par Claire Martin-Cocher. Le samedi, l'animation musicale était assurée par Sylvestre le Ménestrel, originaire de Saint-Pierre-de-Soucy, et la buvette tenue par les Amis des Villards (Marcelle Pommier et Claude Gauterin), en collaboration pour les approvisionnements et la logistique avec le Club des sports des Villards.

Mais organiser une fête du col près des berges du lac de Grand Maison n'est jamais simple, notamment pour tenir au frais les boissons dans quatre frigos (un pour le repas, trois pour la buvette). Et quand le club des sports décida en début d'après-midi d'entreposer les fûts de bière dans les eaux fraîches du lac, personne ne pouvait imaginer que quelques heures plus tard, compte tenu du fonctionnement du barrage, un lâcher d'eau pouvait subitement augmenter le niveau du lac de plus d'un mètre ! Le moment de surprise (et de suspicion de vol...) passé, Sandrine Ramos Camacho (club des sports, prestement passé en mode « baignade ») et Jacqueline Dupenloup (maire de Saint-Alban, toute habillée...) se jetaient à l'eau pour sonder les alentours à l'aide d'un balai et fort heureusement retrouver les précieux fûts... Dorénavant nul ne pourra plus dire que les élus(e)s ne se mouillent pas ! Enfin, pour Saint-Alban la preuve est faite ; reste à vérifier pour Saint-Colomban...

La journée s'est terminée par un repas organisé par les Amis des Villards et préparé par Jean-Luc et Monique Pluyaud auxquels environ soixante-dix convives ont participé

combat de vaches d'Hérens faute de « combattantes » disponibles.

Le repas de midi proposé par le club des sports a rassemblé presque 120 convives.

Cette année, un effort particulier avait été fait sur la signalétique un peu négligée l'an passé. Le site de Rieuclaret (l'opération L'« Écho des montagnes », aussi appelé « fête du col ») devrait selon certains Villarins désormais s'appeler « fête de Grand-Maison » et ne plus faire référence au col) compte des avantages mais aussi quelques inconvénients tous bien répertoriés.

Avantages : le parking des visiteurs qui ne pose plus de problèmes aux organisateurs ; l'alimentation en eau directement depuis un ruisseau de Rieuclaret évitant des transports par citerne (même si cette eau non contrôlée est bien évidemment réputée « non potable » et nécessite des bouteilles pour la cuisine) ; la place plus étendue qui permet d'installer plus aisément les chapiteaux. Inconvénients : l'éloignement de la route départementale qui n'incite pas le visiteur à venir (malgré la signalétique mise en place aux cols du Glandon et de la Croix-de-Fer, devant le chalet-bar du Glandon et à la bifurcation qui conduit au site à partir de la RD 926, juste avant Rieuclaret), avec comme conséquence moins de visiteurs et donc moins de clients qu'au col du Glandon (un site pourtant exigu et sans eau) ; l'éloignement du col aussi qui prive la fête des touristes (des cyclotouristes et des randonneurs aussi) qui s'arrêtent au col.

Alors, où se déroulera l'« Écho des montagnes » 2020 ? Le comité d'organisation devrait trancher cet automne.

Un court-métrage pour témoigner de la détresse des éleveurs

Le 23 août dernier, les deux municipalités ont organisé à la salle des fêtes de Saint-Colomban-des-Villards un débat autour du film intitulé « La Montagne en sursis »(*). Ce court-métrage de 12 minutes, réalisé par David Le Ghanic pour la Mutualité sociale agricole (MSA), avec le concours du Syndicat ovin de Savoie, rapporte les difficultés psychiques, physiques et économiques que rencontrent les éleveurs et leurs familles face à la prédation lupine.

Ce film a été présenté dans différentes communes et, le 14 mai, Émilie Bonnivard, députée de la Savoie, conseillère régionale, a organisé une projection à l'Assemblée nationale avec le soutien de l'Association nationale des élus de montagne, en présence de Françoise Thévenas et Fabien Champarnaud, respectivement présidente et directeur général de la MSA, et de Bernard Dinez, président du Syndicat ovin de Savoie.

Selon la presse, les services de l'Etat en Savoie, le président de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, Cédric Laboret, la FNSEA, ainsi que la Confédération paysanne étaient présents, tout comme l'USAPR, association représentant les communes concernées par le risque de prédition. Enfin, Philippe Rossat, Séverine Termignon, Céline et Bernard Dinez, éleveurs en Maurienne, Pascal Thevenot, médecin du travail à la MSA, et Colette Violent, administratrice en charge du dossier à la MSA, ont apporté leurs témoignages.

Colette Violent était justement à Saint-Colomban-des-Villards pour animer le débat villarin qui ne fut pas une énième réunion ressassant les positions des pour et des contre la présence du loup. Mme Violent : « Avec ce film, nous ne voulions pas entrer dans le débat pour ou contre le loup, loups introduits, loups pas introduits, animal hybride ou pas, etc., on ne voulait pas traiter des causes. Nous ce que nous voulions montrer dans ce film c'est les conséquences de la prédition du loup sur les éleveurs, leurs familles, et les bergers aussi car de plus en plus d'éleveurs ont du mal à trouver des gens qui peuvent travailler 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. »

Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban-des-Villards est allée dans le même sens : « Ce qui me semble important dans ce film, c'est qu'effectivement sont dites des choses qui ne sont pas connues du grand public, des choses que les gens ne savent pas, les gens qui ont souvent des réponses très sommaires du genre : « De toute façon,

ils sont indemnisés, de quoi se plaignent-ils ? » Et là, avec ce film, on voit qu'effectivement ce problème de prédition, avec tous les impacts psychologiques et traumatiques, ça va bien au-delà d'un problème financier. Est-ce qu'on va pouvoir continuer à exercer un métier profondément technique et qu'il faut valoriser ? Nous, en tant qu'élus, on essaie d'influer politiquement avec des solutions, des idées que nous portons auprès des grands élus. Et la partie que joue la MSA, là, c'est de dire : voilà ce qui se passe derrière, voilà ce que vivent les gens derrière. Et si vous êtes randonneurs et que vous vous trouvez un jour devant un patou, vous allez peut-être vous dire : « Le berger il n'est même pas là ! », eh bien non ! le berger il n'est pas là 24 heures sur 24 auprès du troupeau et là, à l'instant où il vous faut passer, il ne sera pas là parce que peut-être il aura fallu qu'il rentre. Et néanmoins il y a tous ces efforts faits par ces gens et puis cette souffrance que le film rend particulièrement bien. »

À une personne dans la salle qui remettait en cause les méthodes du pastoralisme actuel avec « des troupeaux de 3 000 moutons peu propices à la sauvegarde de la nature », Laurent Garde, ingénieur au Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée, a répondu fermement : « Il serait intéressant sociologiquement de savoir d'où vous parlez, mais bon, il y a une chose qui me frappe énormément : on vit sur une planète complètement ravagée et, dans ce monde-là, on a une population citadine qui fait le choix volontaire, avec l'argument que vous avez porté, de s'en prendre non pas à Total, non pas à Monsanto, non pas à Dassault, non pas aux puissances des banques, mais aux paysans éleveurs, aux paysans de montagne qui ont la pratique agricole la plus propre qu'on puisse imaginer. »

Et Jacqueline Dupenloup de préciser : « Sans doute il y a des pratiques d'élevage qui ne sont pas vertueuses, sauf que la prédition pousse à renforcer ces pratiques non vertueuses. Quand il y a prédition, il y a parc de nuit avec plus de concentration, beaucoup moins de bien-être des troupeaux, et l'éleveur au lieu de savoir où il doit conduire son troupeau, où il faut aller pâture, il va chercher à savoir quand le loup va attaquer et comment il peut se défendre. Ça veut dire que toute la réflexion qu'il peut avoir et que les techniciens pastoraux encouragent sur comment on fait pour éviter

Touristes et patous

À la question récurrente : « Quels conseils donner aux randonneurs qui se trouvent face à des patous ? », Laurent Garde a répondu : « Le seul conseil c'est de garder son calme, de dire des paroles apaisantes, de ne pas hurler après les chiens. C'est stupide d'avoir une attitude agressive, c'est contre productif. Au contraire il faut les encourager, ne pas leur jeter de pierres, ne pas agiter ses bâtons, etc., parce que les gens hostiles aux chiens vont peut-être passer mais c'est le randonneur suivant qui va « prendre ». Donc calme, accepter de s'arrêter. Et si vous arrivez devant un troupeau rassemblé, vous n'allez pas rentrer dedans, c'est le moindre des bons sens. Maintenant si le troupeau est un peu étalé et que vous êtes sur un chemin, ne le quittez pas. Vous allez ainsi reproduire un comportement qui s'est effectué des dizaines de fois avant vous et que le chien a repéré et qu'il va accepter. Mais si, dans ce cas, vous voulez contourner le troupeau en dehors du tracé répété tous les jours par des gens, vous allez avoir un comportement inattendu pour le chien qui est exactement celui du prédateur et, là, vous l'inquiéterez. » Une personne ayant signalé que des affiches donnant les noms des chiens avaient été placardées à l'entrée des combes, Laurent Garde a estimé que cette initiative était très controversée car « il y a un mélange des genres pour le chien, qui ne comprend plus rien »...

ce que vous dites, c'est-à-dire pour avoir un élevage de plus en plus vertueux, et bien la prédition bouleverse tous ces efforts-là. »

Sur la souffrance animale, un intervenant a eu cette remarque de bon sens : « Il y a plein de gens qui emmènent un chien ou un chat chez un vétérinaire parce que l'animal s'est coupé un ongle et qu'ils ne supportent pas sa souffrance. Mais quand on voit la souffrance de 15 ou 20 brebis qui sont à demi-égorgées je crois que c'est autre chose et que c'est un élément en prendre en compte dans la considération des éleveurs. »

Revenant sur la souffrance psychologique des éleveurs (« certains ne dorment plus la nuit »), Mme Violent a indiqué qu'en partenariat avec le Syndicat ovin de Savoie, un petit livre avait été édité (« Que faire en cas de prédition ? ») et qu'un groupe d'éleveurs « écouteurs » avait été constitué pour entendre la détresse des gens qui viennent de subir une prédition. « Le pastoralisme est utile à la montagne. Il a toujours existé et nous souhaitons qu'il existe toujours parce que c'est quand même le nettoyage des montagnes qui est en jeu, c'est quand même la protection de la biodiversité quoiqu'on en dise, parce que des troupeaux de 2 700 ou 3 000 têtes il y en a pas des centaines dans le secteur. Ce sont plutôt des moyens et petits éleveurs

et ces gens-là vivent de leur travail et entretiennent la montagne ce qui est indispensable. Ils entretiennent aussi les pistes de ski mais tout le reste également parce que si les bêtes ne pâturent plus la montagne, à la première neige, l'herbe se couche et fait une luge pour la neige et donc des avalanches plus dévastatrices. De plus on doit respecter le choix de vie des éleveurs et les aider à faire ce métier et surtout à le transmettre parce que il en va du tourisme et du pastoralisme. »

Suite à une question (« Quel risque j'encours si j'abats un loup ? ») Jacqueline Dupenloup a été très claire : « Ce qu'on demande comme maire, c'est que la règle républicaine soit respectée. On pense que le cadre législatif français doit évoluer pour prendre en compte les problèmes qui sont posés et pour que

la défense des troupeaux puisse être effectuée de façon satisfaisante sans que les gens soient obligés de se mettre hors la loi. Ça veut dire qu'effectivement il faut remettre en cause le statut de stricte protection du loup et qu'il faut, lorsqu'il y a une attaque ou une menace d'attaque, que le troupeau puisse être défendu y compris par des tirs létaux. On souhaite que la loi française reconnaîsse ça afin que personne n'ait à se poser la question : « si je tue un loup, qu'est-ce qui va m'arriver ? »

Cette rencontre a été l'occasion pour Laurent Garde de rappeler l'attitude à adopter par les randonneurs face aux patous (lire ci-dessus), et pour Claude Darves-Blanc, chasseur de Saint-Alban-des-Villards, de regretter qu'on ne parle jamais de la faune que le loup décime aussi : « Cette année pas trop mais l'an dernier, on a trouvé 14 chevreuils, 2 chamois, 1 sanglier et 2 cerfs



■ Exposition de trophées de chasse (Claude Darves-Blanc, Rieuclaret 2019).

qui avaient été attaqués. » « À Saint-Col également, a précisé Gérard Mognier, chasseur lui aussi, et ce qui est dommage c'est que ces attaques se normalisent. Tout le monde pense que la cohabitation est possible ». « Pour cette raison, le film de la MSA est vraiment utile car on voit vraiment les coulisses de la cohabitation » a conclu Jacqueline Dupenloup.

Ces échanges ont eu lieu en présence de 70 personnes environ dont quelques touristes qui furent probablement confrontés, ce soir-là, à une réalité du pastoralisme qu'ils ne soupçonnaient pas, loin des images bucoliques qu'ils s'en faisaient sans doute.

■ VEILLÉE EN BELLEDONNE

Une veillée en Belledonne aura lieu le 2 novembre prochain à la salle des fêtes de Saint-Colomban (17 h 30). Elle débutera par une partie culturelle sur le thème « Sentiers, chemins, routes et voies dans la vallée du Glandon » qui évoquera les déplacements, les marches, etc., aux Villards, hier et aujourd'hui... Avec échanges de souvenirs et de photographies. Après le repas qui proposera un menu « automnal », la soirée se terminera par un ciné-concert intitulé « Les saisons ». Cette œuvre du cinéaste Artavazd Pelechian, restitue une année de la vie de bergers arméniens dans les années 60. Sa diffusion (d'une durée de 30 minutes, tout public) sera illustrée musicalement par Benoît Tabita. La participation à cette veillée est de 12 euros par personne : réservation et règlement obligatoires auprès des maires de Saint-Alban (04-79-59-44-67) ou de Saint-Colomban (04-79-56-35-72).

(*) À visionner sur Internet à l'adresse : <https://msatv.msa.fr/video/msa-le-magazine-le-loup-et-eleveurs-la-montagne-en-sursis/>

Sébastien Dufour et Benjamin Maurino concrétisent leur rêve

Leur histoire est belle et leur réussite cet été prouve que la persévérance peut être la clé du succès. En effet, les deux compères et amis Sébastien Dufour (« Seb ») et Benjamin Maurino (« Benj ») n'en sont pas à leur coup d'essai, comptant un nombre incalculable de participations aux Six jours, toujours placés, jamais gagnants.

Enfin le sort a été conjuré ! Cette équipe redoutable (qui a aussi remporté cet été le concours de l'ACCA de Saint-Alban-des-Villard, au Premier-Villard) a effectué un parcours remarquable tout au long de l'épreuve, ne perdant qu'une seule partie, en phase de poules, faisant un sans-faute le vendredi après-midi, et terminant en apothéose une finale d'une qualité et d'un suspens exceptionnels, face à la doublette Alexandre (« Alex ») et Gérard Mugnier, elle aussi historique et déjà finaliste malheureuse l'an dernier...

Le score fut serré tout au long de la partie finale, chaque équipe prenant le score tour à tour jusqu'à un 12 à 12 insoutenable. Alors Seb et Benj durent repenser aux finales perdues, aux erreurs si souvent commises par le passé. Mais lorsque Seb monta cette dernière portée dont il a le secret, la boule, pesant une tonne, vint se placer sur le cochenet. Alex le tireur adverse, excellent jusque-là, faisant deux « trous » fatigues..., Seb et Benj pouvaient alors tomber dans les bras l'un de l'autre avec les yeux légèrement humides... C'était fait ! Leur rêve de gamins se concrétisait enfin.

Naturellement, les Six jours ne se résument pas à la finale car la magie de ce concours tient au fait que de nombreux pétanqueurs y participent rêvant eux aussi de le remporter... Il y avait 34 doublettes cette année, 10 de plus que l'an passé, une hausse significative due à deux facteurs : de nombreuses équipes issues des clubs de la vallée ont participé cette année, et on a également noté une participation importante de joueurs vacanciers aux

Alain Bozon



■ Les finalistes des Six jours de pétanque (de g. à dr.) : Benjamin Maurino, Alexandre Mugnier, Gérard Mugnier et Sébastien Dufour.

RÉSULTATS

Concours de l'ACCA de Saint-Alban

► 3 août 2019

Terrain de pétanque du Premier-Villard ; 27 doublettes.

• Concours général

Finale : Benjamin Maurino et Sébastien Dufour / Victor Lafaurie et Jacques Lafaurie, 13-9.

Demi-finales : Benjamin Maurino et Sébastien Dufour / Gérard Bozon-Verduraz et Guy Jamin, 13-7 ; Victor Lafaurie et Jacques Lafaurie / Henri Tamigi et Philippe Genon-Catalot, 13-12.

Classement : 3^{es}. Henri Tamigi et Philippe Genon-Catalot ; 4^{es}. Gérard Bozon-Verduraz et Guy Jamin ; 5^{es} : Nicolas et Mélinda Pabion ; 6^{es} : Norbert Combet et Michèle Clément ; etc.

• Concours complémentaire

Finale : Christian Campillo et Raphaël Cérouter / Franck Tardy et Anne-Karine Favre-Bonté, 13-8.

46^e Six jours de Saint-Colomban

► Du 4 au 9 août 2019

Place du Chef-Lieu ; 34 doublettes.

• Concours général

Quarts de finale : Alexandre et Gérard Mugnier / Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaurie, 13-7 ; Sylvain Bicilli et Thierry Tritto / Gilles et Alain Meyer, 13-7 ; Gérard Bozon-Verduraz et Denis Jamin / Stéphane et Nini Dolcy, 13-10 ; Sébastien Dufour et Benjamin Maurino / Vincent Tritto et Julien Bicilli, 13-11.

Demi-finales : Alexandre et Gérard Mugnier / Sylvain Bicilli et Thierry Tritto, 13-

3 ; Sébastien Dufour et Benjamin Maurino / Gérard Bozon-Verduraz et Denis Jamin, 13-4.

Finale : Sébastien Dufour et Benjamin Maurino / Alexandre et Gérard Mugnier, 13-12.

• Concours complémentaire

Finale : Jacques Maurino et Hervé Tardy / Romain Venel et Emmanuel Martin-Cocher, 13-12.

Concours du club des sports

► 13 août 2018

Aire du Clos ; 21 triplettes.

• Concours général

1^{ers} : Franck Tardy, Éric Delbreillou et Isabelle Delbreillou ; 2^{es} : Victor Lafaurie, Jacques Lafaurie et Pierre Aubert ; 3^{es} : Laura Germain, Henry Germain et Thomas Morard ; 4^{es} : Thierry Martin-Cocher, Serge Jamen et Bernard Gillibert ; 5^{es} : Geoffroy, Semira et Gérard Bozon-Verduraz ; 6^{es} : Denis Jamin, Alain Rostaing et Gaby Picus ; 7^{es} : Magali, Vincent et Thierry Tritto ; 8^{es} : Alain Bozon, Hervé et Sylvie Tardy ; 9^{es} : Daniel Paret, Guy Duclos et Ron Van Wijk ; 10^{es} : Marie-Jo Paret, Colette Favre-Tissot et Yvette Van Wijk ; 11^{es} : Laurent, Emmanuel et Frédéric Bellot-Mauroz ; 12^{es} : Mathieu Chaine, Guillaume Garin et Pierre Guillard ; 13^{es} : Laurent Favre-Tissot, Raymond Genoulaz et Antoine Martinato ; 14^{es} : Thom, Murielle et Emmanuelle Loek.

• Concours complémentaire

1^{ers} : Victor Bordon-Biron, Tanguy Barbat et Élio Favre-Tissot ; 2^{es} : Annelise Bozon, Maïwen et Emmanuel Ledain.



■ Fabrice Bozon (à gauche) et Alain Bozon au Premier-Villard.

■ CONCOURS DU CLUB DES SPORTS DES VILLARDS

C'est sous un ciel clément (le concours n'est plus programmé en nocturne) que s'est déroulé le concours de pétanque du Club des sports des Villards au plan d'eau du Clos ; 21 triplettes se sont affrontées dans la bonne humeur dès 11 heures du matin. Une corvée de nettoyage des terrains du plan d'eau, organisée quelques jours plus tôt (arrachage de l'herbe au motoculteur, râtelage, etc.), aura permis d'offrir aux pétanqueurs des terrains de jeux impeccables. Un grand merci à tous ceux qui sont ainsi venus prêter main-forte aux responsables du club pour cette préparation. Côté festif, un repas barbecue-frites était proposé aux joueurs et aux spectateurs à la mi-journée (80 repas servis) et à l'issue des parties (140 repas servis), avec cette fois, au menu, salade verte, diots au vin blanc, risotto aux cèpes, tomme de Nicolas Rostaing-Troux et gâteau polonais de Magda. Une tombola a rythmé la journée avec à la clef plusieurs lots dont un jambon remporté par Raymond Genoulaz. Cette journée fut une belle réussite pour le Club des sports des Villards dont les responsables remercient tous les bénévoles qui ont oeuvré pour le bon déroulement de cette animation qui permet au club de récolter un peu d'argent pour ses activités sportives hivernales.

TOUR DE L'AVENIR

Petite affluence au départ de la dernière étape

Après avoir été, l'an passé, village arrivée de la dernière étape du Tour de l'Avenir, Saint-Colomban-des-Villards a été le 25 août dernier le départ de la dixième et dernière étape (Saint-Colomban – Le Corbier, 80 km) de cette épreuve dévolue aux jeunes espoirs du cyclisme mondial. (Egan Bernal, le vainqueur du Tour de France 2019 a remporté le Tour de l'Avenir 2017.)

Le temps était superbe. Après un départ fictif à hauteur du cimetière, le peloton a pris la direction du pont de Nantchenet et du Martinan (où était donné le départ réel) puis, via la RD 927, du Premier-Villard, de l'Église, du Frêne, du Bessay et de Lachenal, avant de retrouver la RD 927 au Martinan (route du bas) pour regagner le Chef-Lieu de Saint-Colomban et attaquer l'ascension du col du Glandon.

Après le passage au sommet col, les coureurs ont pris la direction de Saint-Sorlin-d'Arves, d'Albiez-Montrond et du col du Mollard pour traverser Saint-Jean-de-Maurienne et filer sur l'arrivée au Corbier par les Bottières et Villarembert.

Tôt ce dimanche matin, une vingtaine de bénévoles villarins et les (nombreux) membres de l'organisation s'affairaient sur la place près du tilleul pour animer le village du Tour tandis que d'autres tout au long du parcours avaient pour tâche de gérer au mieux le trafic automobile.

La présentation des équipes (nationales, régionales et fédérales) et la présence de personnalités dont Bernard Hinault qui s'est prêté de bonne grâce, toujours aussi populaire et sollicité, aux demandes de photos et d'autographes, ont attiré du monde pour cette avant-course, mais sans plus. Peut-être les amateurs de vélo, connaisseurs des lieux, avaient-ils choisi de délaisser la ligne de départ pour se poster dans les virages des derniers kilomètres du col du Glandon où les pourcentages sont impressionnantes.

Christophe Mayoux

Ouverture d'un pumptrack au Clos des jambes (flexion/extension) ».

C'est suite à un appel à projets lancé par le Sivav que les communes de Saint-Colomban-des-Villards et Fontcouverte-La-Toussuire (qui a inauguré le sien le 26 juin) se sont portées candidates pour réaliser cet équipement.

À Saint-Colomban, la municipalité a souhaité « que son implantation soit dans le secteur du Clos où sont regroupées des infrastructures touristiques et sportives adaptées pour les jeunes ». « Ceci afin d'accroître l'attractivité du plan d'eau qui connaît une augmentation de fréquentation ces dernières années. D'ailleurs, aujourd'hui, le commerce de restauration tenu par Magda est devenu trop restreint. »

Arnaud Jansen-Frasse (« portage » au Sivav), Cédric Émieux (implantation, conception et suivi administratif en lien avec le Sivav), Marcel Malburet et Philippe Martin-Cocher (suivi du chantier) ont participé à cette réalisation en collaboration avec des agents des services techniques pour des coupes d'arbres et l'entretien des terrains.

Cet équipement a coûté 63 000 euros et bénéficié de deux subventions, l'une de 20 000 euros de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'autre de 29 000 euros du Sivav, ce qui a laissé à la commune un solde de 14 000 euros. Les travaux, qui ont débuté au printemps 2018 pour s'achever à la fin du mois de juin 2019, ont été réalisés par les entreprises BikeSolutions, Mauro Maurienne, Eurovia et Alpes Signalisation.



J.-P. TRONEL-PÉYROZ

■ TOUR ARVAN-VILLARDS

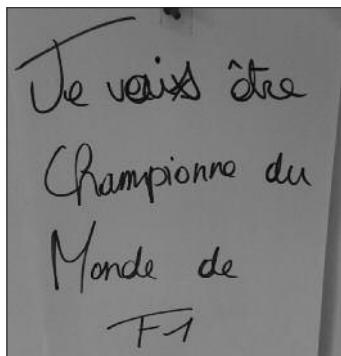
La trilogie de Maurienne se décline sur 3 jours et propose 5 parcours, un côté Madeleine, un côté Galibier et 3 dans l'Arvan-Villards. Ces derniers se sont courus le 14 juillet, tous entre Saint-Jean-de-Maurienne et le col du Glandon. Sur l'épreuve qui porte le nom « Le Villarin » (67 km, 2 712 m de dénivelé positif) qui passait par Albiez-Montrond, Saint-Jean-d'Arves et le col du Glandon, Christophe Rostaing-Troux s'est classé 5^e (3 h 17 min 17 s, 20,3 km/h, 24 concurrents classés) à 26 min 41 s du vainqueur. Sur le parcours « L'Arvan » (95 km, 3 525 m de dénivelé positif) qui passait par Albiez-Montrond, Saint-Jean-d'Arves, La Toussuire, Saint-Jean-d'Arves et le col du Glandon, Franck Martin-Garin s'est classé 52^e (5 h 09 min 56 s, 18,3 km/h, 98 concurrents classés) à 1 h 16 min 10 s du premier. Enfin, aucun Villarin n'a participé à la boucle « L'Arvan-Villards » qui correspondait à l'ex-tour Arvan-Villards et proposait sur 127 km (et 4 520 m de dénivelé positif) d'escalader deux fois le col du Glandon, une fois en montant par la vallée des Villards et une fois côté Saint-Sorlin. La remise des prix de ces cyclosportives qui arrivaient au col du Glandon s'est déroulée à Saint-Colomban-des-Villards où un flottement a eu lieu chez des élus villarins et à l'office du tourisme car apparemment personne n'était au courant que la mairie avait prêté la salle des fêtes aux organisateurs qui s'étaient chargés des repas.



■ Sur la ligne de départ. En haut, Pierre-Yves Bonnivard, drapeau en main, et, à sa gauche, Bernard Covarel, président du Sivav.

Angélina Favario : « Je vais être championne du monde de F1 »

« Je vais être championne du monde de F1 ». Je « vais » et non pas je « veux » comme initialement écrit... Cette petite affiche collée au mur de la salle à manger de la maison familiale du Premier-Villard, à côté de l'écran de télévision qui diffuse en boucle des images de courses automobiles, prouve à elle seule toute la détermination d'Angélina Favario. Pour sa mère, Valérie Laurot, pas de doutes non plus : « *On a quand même eu un peu de garantie qu'elle avait un potentiel de fou et qu'elle allait certainement faire une grande carrière compte tenu de ses résultats aux tests qu'elle a passés.* »



Angélina Favario est née à Chambéry en 2003. Scolarisée à l'école primaire des Villards, puis au collège de Cuines et au lycée Paul-Héroult de Saint-Jean-de-Maurienne, Angélina aurait pu, comme nombre de Villarins, se destiner à une carrière sportive en lien avec la montagne. Dans le ski, par exemple, qu'elle a pratiqué tout comme le patinage artistique, la danse et la boxe.

Mais ses parents sont férus de sports automobiles et de vitesse, sans toutefois être « *acharnés au point d'aller tous les week-ends sur les circuits* » précise Valérie Laurot. Dès lors c'est la voiture qui passionne Angélina et à 13 ans, quand on commence à l'école à vous demander ce que vous aimiez faire plus tard dans la vie, c'est tout naturellement qu'elle répond : « Devenir pilote de formule 1 ». Pas banal !

Mais comment faire ?

Ses parents, Daniel Favario et Valérie Laurot, se renseignent et se voient logiquement diriger vers le karting. Dans la région, outre une petite structure à Albertville, l'école de pilotage la plus proche (presque 90 km quand même !) se situe à Crolles dans le Grésivaudan (Chrono kart). Là, pendant deux ans (de 13 à 15 ans), Angélina se forme et s'aguerrit en participant à des compétitions, terminant l'an dernier 3^e au classement général de la ligue régionale Rhône-Alpes, première fille à avoir réalisé une telle performance... Sur les circuits, elle est alors très vite repérée comme très douée pour la compétition notamment par le directeur de l'école de pilotage de Crolles qui juge son « *talent prometteur* » et souligne son « *fort potentiel* ».

Après un stage de pilotage sur glace en Finlande (février dernier) où Angélina, première fille à faire cela, démontre encore toutes ses qualités, ses parents prennent l'initiative de la faire entrer en formule Renault (progression naturelle après le kart) où les compétitions se déroulent avec des monoplaces de 120 chevaux qui atteignent 180 km/h... En France, deux écoles forment des pilotes automobiles : une au Mans (« *moins technologique* ») et l'autre à Font-Romeu (321 Perform), mondialement reconnue, où de très grands pilotes (Sébastien Ogier, Esteban Occon, Stéphane Peterhansel, etc.) se retrouvent régulièrement pour s'entraîner. Après 2 jours de tests très sélectifs « *réussis sans beaucoup de problème* », Angélina est admise à Font-Romeu où elle est entrée en septembre pour deux ans, un moyen de suivre sa 1^{re} (scientifique) et sa terminale sans s'absenter pour les entraînements et les stages comme elle a dû le faire trop souvent jusqu'à présent... À Font-Romeu, la section sportive scolaire compte huit élèves (Angélina est la plus jeune) mais plus de 400 pilotes viennent s'entraîner sur le site et, selon le directeur de l'école, c'est elle « *qui a obtenu les meilleurs résultats des dix premiers* ». « *Ce qui nous a confortés dans notre choix pour Angélina* » souligne avec fierté Valérie la maman.

Mais tout cela a un coût que les parents d'Angélina assument, seuls, depuis le début. « *Jusqu'à présent on a loué des voitures et les services d'un coach, d'un mécanicien, etc., à la journée ou sur 2 jours. Ça va de 2 à 3 000 euros par jour à 8 à 12 000 euros la journée dans le cas d'Hamilton.* » Cette année le budget prend en compte une année de formation en section sportive scolaire à Font-Romeu (48 000 euros), les tests effectués dans différentes écuries (60 000 euros), les stages de pré-saison (10 800 euros), les déplacements (10 000 euros) et les équipements indispensables aux normes de la FIA (8 400 euros, casque par exemple). Soit 137 200 euros à trouver...

Toute une infrastructure familiale s'est donc mise en place. « *C'est presque comme gérer une entreprise. Je ne travaille pas, je ne fais que m'occuper d'Angélina, et heureusement ! Elle est encore jeune et ne peut pas s'occuper de sa carrière. Plus tard, elle prendra des managers* » affirme Valérie Laurot qui gère les déplacements, les passages dans les médias et les rencontres avec les sponsors potentiels. « *Tout cela, assure Valérie Laurot, car on est certain qu'elle est au début d'une longue carrière. Normalement il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement. Certes, c'est un investissement lourd en temps et en argent, mais en tant que*

parents on ne peut pas lui faire louper ça. Surtout qu'en ce moment, c'est bien la mode de sponsoriser les femmes qui font des sports atypiques. On démarché des entreprises en proposant des pubs sur le site Internet d'Angélina. Et actuellement elle est ambassadrice de Royal SA, le concessionnaire BMW sur Grenoble. »

La communication est la condition sine qua non du projet d'Angélina pour trouver des aides. A-t-elle pensé aux Sybelles ? « *Non, mais on va essayer.* »... Et l'on se prend à rêver de voir un jour cette Villarinche représenter les Sybelles (et sa vallée d'origine...), ne serait-ce que par un petit logo plaqué sur le casque, sur le baquet ou, bien en vue, sur l'aileron de sa monoplace...

Pour faire connaître et « vendre » son projet, une association a été créée récemment « Angélina FSA » (FSA pour Favario Sport Automobile) qui ne compte actuellement que trois membres, mais la famille d'Angélina compte bien que de nombreux fans vont très bientôt les rejoindre.



Et d'ailleurs, dès qu'Angélina décrochera ses premiers engagements sur un championnat européen, « *on*

va faire un petit repas dans une salle de la mairie à Saint-Alban, pour donner des informations à ceux, Villarins, Mauriennais ou d'ailleurs, qui la suivent. C'est important d'informier qu'on a passé une phase, que maintenant elle participe à un championnat européen. On devrait sur ce dernier point en savoir plus à Noël » espère Valérie Laurot.

Cette association veut également faciliter l'accès des jeunes filles dans le milieu de la course automobile et lutter contre le sexisme que subit Angélina de la part de ses co-pilotes... Et il n'est pas rare, hélas, que même des entraîneurs balancent ses résultats et rabaisse ses performances en lui lançant, quand elle devance tout le monde, un méprisant « *ce n'est pas le peine de t'y croire...* » alors qu'ils accueillent les victoires masculines d'un encourageant « *c'est super ! c'est magnifique !* »...

Angélina n'apprécie pas trop les rallyes : « *J'aime vraiment la monoplace, car il faut que tout soit parfait dans la conduite, comme en kart.* » Elle n'aime pas trop non plus la moto ou l'endurance (24 heures). « *Mais je veux bien tout essayer* », poursuit-elle. D'ailleurs elle envisage de participer au Trophée Andros durant hiver 2021. Si elle trouve des fonds, un team, une voiture...

La solide formation qu'entreprend Angélina Favario ne lui garantit rien. « *Il y a sans doute des raisons de ne pas y arriver, des raisons de la vie, mais normalement, non, nous n'y pensons pas. De toute façon, on n'a pas prévu de plan B...* » précise Valérie Laurot qui conclut : « *C'est pour cela que même si elle ne fait pas un podium en F1, alors qu'elle en a le potentiel, de toute façon, elle aura une vie enrichissante.* »

Christophe Mayoux

TRAILS

Franck Martin-Garin,

qui offre la vallée dans les activités de pleine nature, en s'appuyant sur les tendances actuelles où l'objectif est au dépassement de soi, la Villarinche possède de remarquables atouts pour se faire une place dans le calendrier.

L'office de tourisme Espace Glandon (Soleil Clavel, Ludivine Delmarle et Anouk Vanlerberghe) qui organise cette journée peut compter chaque année sur une solide équipe d'une cinquantaine de bénévoles (chacun et chacune ayant acquis une bonne expérience au fil des éditions) pour encadrer ces 3 courses, parmi lesquels une équipe de 6 personnes pour le balisage des circuits, des équipes disséminées le long des parcours pour assurer 3 ravitaillements, des vigies présentes aux passages délicats pour indiquer les bonnes directions, etc., sans compter la mobilisation de pompiers du corps des Villards (dont Simon Cartier-Lange) et d'un médecin, les chronométreurs et bien entendu ceux qui sont chargés de la

Compte tenu des belles possibilités

► **VIE PAROISIALE.** Les messes dominicales, d'octobre à mars prochains auront lieu à 10 h 30 à La Chambre. En semaine elles se tiendront à 18 heures le 1^{er} jeudi du mois à Saint-Rémy-de-Maurienne, le 2^{er} jeudi du mois à Sainte-Marie-de-Cuines, le 3^{er} jeudi du mois à La Chambre, et, à 15 heures, le dernier jeudi du mois, à l'EHPAD de La Chambre. Pour la Toussaint, à La Chambre : messes le 1^{er} novembre à 10 h 30 et le 2 novembre 18 h 30. En décembre : messes le 1^{er} décembre (messes des familles) et le 9 décembre (célébration pénitentielle à 18 h 30). Pour Noël, une veillée aura lieu le 24 décembre à La Chambre (19 h 30), et les messes de Noël le 25 décembre à La Chambre (10 h 30) et à Saint-François-Longchamp (20 h 30). Enfin, comme chaque année à partir de Noël et pendant la saison touristique d'hiver, tous les dimanches à 17 h 30 une messe sera dite à Saint-François-Longchamp (chapelle Sainte-Anne). Le père Durieux assurera les offices du dimanche, secondé par le diacre Franck Colonel-Bertrand pour les baptêmes célébrés durant la messe. – (C. Mayoux.)

► **BAPTÈMES DE L'AIR.** Le 11 août, Savoie Hélicoptères, société d'exploitation d'hélicoptères basée à Marnaz (Haute-Savoie) et Sollières (Savoie), proposait des baptêmes de l'air au départ de La Pierre. Par groupe de 5, et moyennant 40 euros par personne, on pouvait survoler l'amont de la vallée des Villards (notamment la combe du Tépey) durant une demi-douzaine de minutes environ. Si le chiffre d'affaires qui circulait après cette prestation (9 000 euros environ) a quelque réalité, il indiquerait que quelque 230 personnes ont été séduites par cette façon rapide de découvrir la vallée.

► **PÊCHE.** Le 29 août, l'Amicale des pêcheurs de l'Arc (qui est l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique du secteur de La Chambre et Aiguebelle) a procédé à un alevinage des lacs et torrents villarins. Pour obtenir des informations sur cette journée, dans le but d'informer nos lecteurs, nous avons sollicité les responsables de l'amicale : courriels du 19

► **COUSINADE FRASSON-BOTTON.** À l'initiative de Stéphanie et Marc Frasson-Botton et de leur cousin Thomas Canredon, une cousinade Frasson-Botton a eu lieu le 14 août, à Lachenal, de 19 heures à minuit, chez Christian Frasson-Botton autour d'un apéritif dinatoire et d'un barbecue. La famille Frasson-Botton est originaire du Bessay et partait en alpage, l'été, aux Jouvières. Des recherches généalogiques font état d'un certain Alban Frasson-Botton vivant au Bessay au début des années 1600. L'idée était de réunir les membres de la famille Frasson-Botton et apparentés, présents aux Villards au mo-

ment du 15 août, pour une à deux semaines, dans plusieurs hameaux des deux communes (Chef-Lieu, Martinan, Lachenal, Bessay), mais qui n'ont pas toujours l'occasion (excepté pour des mariages et pour des obsèques, hélas...) de se rassembler. La plupart d'ailleurs ne se voient qu'une fois l'an, et c'est aux Villards. D'où l'importance de se rencontrer et de discuter car il y a tant de choses à dire et à apprendre sur les enfants, les anciens, les projets, la santé... Les adultes se connaissaient et ils ont pu découvrir les plus petits. Cette cousinade a rassemblé 60 personnes, de Léo Bru (18 mois) à la grand-mamie

Benjamine Frasson-Botton (Mimie, du Martinan), soit 4 générations venues du sud de la France (Arles, Fontvieille, Aix-en-Provence, Lézignan, Nice), de Rhône-Alpes (Grenoble, Bourgoin-Jallieu, Annecy), de Paris... Un brassage intergénérationnel et culturel qui favorise et renforce les liens familiaux. Des voisins hollandais de Lachenal ainsi que Gilbert et Odette Émieux, du même hameau, se sont joints au groupe quelques instants. Ce rassemblement des Frasson-Botton est le premier organisé aux Villards, mais certains participants ont fortement souhaité le renouveler chaque année.



GAUTERIN

août et du 1^{er} septembre. Sans réponse, malgré une relance téléphonique le 3 septembre... Nous vivons des temps bien singuliers.

► **CHASSE.** Suite au décès de Philippe Martin-Cocher, le conseil d'administration de l'ACCA de Saint-Colomban-des-Villards (société qui compte quelque 90 chasseurs) s'est réuni le 28 août dernier. Étaient présents : Pascal Bozon-Vialle, Pascal Bozon, Thierry Bozon (Martinan), Claude Darves-Blanc, Simon Cartier-Lange. Absents : Pierre-Yves Bonnivard (procuration à Pascal Bozon), Lucas Martin-Cocher et Thierry Bozon (Lachal). Aucun candidat ne se déclarant, c'est finalement Pierre-Yves Bonnivard, sollicité par téléphone, qui a été élu président. (« Sans président une ACCA ne peut pas

fonctionner et l'ouverture n'aurait pas pu se dérouler. ») Complètent le bureau : Pascal Bozon, vice-président, Pascal Bozon-Vialle, trésorier, Simon Cartier-Lange, secrétaire. Le plan de chasse 2019-2020 (ouverture le 8 septembre) de l'ACCA de Saint-Colomban-des-Villards comprend 70 chamois (dont 53 sur Belledonne), 25 cerfs et 9 chevreuils, 10 lièvres variables et 5 communs. Trois lâchers de faisans étaient prévus pour les 21 et 28 septembre et le 5 octobre. Mi-septembre, on comptait 4 chamois de prélevés (dont 1 au Tépey par l'équipe de Gaston Émieux), 5 chevreuils (Cédric Émieux aux Échets, Simon Cartier-Lange en Bellard, Gérard Mugnier au Châtelard, Christian Bozon-Vialle en Ressoutan, Éric Martin-Cocher au Tépey), etc. À Saint-Alban-des-Villards, la première

semaine de chasse a donné un chevreuil (le jour de l'ouverture) et une biche de 80 kg tuée le 12 septembre.

► **PRÉDATIONS DU LOUP.** Les attaques n'ont pas cessé de l'été, dans la combe des Roches, au Merlet, au col du Glandon, etc., sans parler de celles qui ont touchées massivement Jarrier et La Toussuire. Pour maintenir la pression sur les pouvoirs publics, l'USAPR a relayé l'appel, venu de plusieurs pays d'Europe, à éclairer les sommets avec des feux pour afficher la détresse des éleveurs. C'est ainsi que le 13 septembre à 20 h 30, un feu (préparé par des chasseurs de Saint-Alban et Gérard Mugnier, qui avait également apporté son orgue de Barbarie) a été allumé sur le col du Glandon en présence d'une quarantaine de personnes (et d'une magnifique lune...).

2^e de la Villarinche

fermeture de la course en s'assurant qu'aucun coureur ne reste derrière, récupérant au passage tous les éléments du balisage pour remettre le parcours dans son état initial. Sans oublier l'intendance chargée des repas à la salle des fêtes. Tout un staff totalement dévoué à la cause des coureurs. Il est donc parfaitement mérité que les commentaires d'après course soient élogieux, louant tout

à la fois la beauté des parcours et l'accueil. De quoi se faire une belle réputation dans la discipline. Le déjeuner puis la remise des prix se sont déroulés à la salle des fêtes de Saint-Colomban en présence de Pierre-Yves Bonnivard, Jacqueline Dupenloup, maires, Patricia Valke, membre du CA de l'OT, et Jean-Marc Bordas l'un des piliers de cette manifestation.

RÉSULTATS

► Boucle de 22 km

• **Hommes (23 concurrents classés) :** 1^{er}. Matthieu Deloire, 2 h 44 min 30 s ; 2^{er}. Franck Martin-Garin (1^{er} de sa catégorie SH), à 33 s ; (...) ; 23^e. Sylvain Moreggia à 1 h 41 min 25 s.

• **Femmes (6 classées) :** 1^{re}. Aurélie Toqué, 3 h 04 min 27 s ; 2^e. Nathalie Faure, à 9 min 05 s ; (...).

► Boucle de 12 km

• **Hommes (30 classés) :** 1^{er}. Quentin Dulac,

1 h 06 min 12 s ; 2^{er}. Vincent Sasso (1^{er} de sa catégorie SH), à 1 min 04 s ; (...) ; 9^e. Vincent Genoula à 12 min 54 s ; (...) ; 15^e. Patrick Favre-Bonté (1^{er} de sa catégorie VH3) à 21 min 42 s ; (...) ; 21^e. Franck Tardy à 34 min 39 s ; 22^e. Joseph Tardy à 34 min 42 s ; (...) ; 25^e. Ronald Van Wijk à 40 min 31 s ; (...).

• **Femmes (22 classées) :** 1^{re}. Pauline Arel, 1 h 24 min 19 s ; 2^e. Nadine Girod à 3 min 50 s ; (...) ; 6^e. Amandine Favre-Bonté à 10 min 06 s ; (...).

Nicolas Bellot-Champignon, dossier 6479

Épreuve de l'Ultra-Trail du Mont-Blanc (UTMB, qui en comprend sept), la TDS (acronyme de « Sur les Traces des Ducs de Savoie », créée en 2009) est devenue plus que jamais une course de classe internationale et, selon certains, l'aventure d'une vie. Départ de Courmayeur, arrivée à Chamonix. Plus longue cette année (145 km contre 122 km l'an dernier) et plus raide (9 100 m de dénivelé positif contre 7 300 m en 2018), avec un parcours plus sauvage, plus technique, la TDS faisait cette année une incursion dans le Beaufortain. Elle s'est avérée plus difficile que l'UTMB, selon le créateur de l'épreuve. Parmi les « forçats » des sentiers balisés, Nicolas Bellot-Champignon (38 ans). Dans cette famille de La Bâthie (et de Lachal), on connaît le père, Roland, une figure du CAF d'Albertville, montagnard pratiquant été comme hiver. Quant au fils, héritier des gènes du père, lui, il court la montagne et de quelle manière ! Nicolas a terminé la TDS qui comptait 1 785 participants, une soixantaine de nationalités. Mais seuls 1 091 ont terminé la course. Classé 160^{er} au général et 77^e français, Nicolas a franchi la ligne d'arrivée à Chamonix après 29 h 21 min 46 s de course, une arrivée qu'il a franchie côte-à-côte avec son fils Louis (10 ans) qui l'attendait. Chez les Bellot-Champignon, en marchant ou en courant, la montagne restera une histoire de famille, c'est d'ores et déjà une certitude. – (J.-C. T.)



R. BELLOT-CHAMPIGNON

Quelque chose à sauver dans l'industrie du tourisme ?

Tout le monde aura remarqué qu'il s'est passé beaucoup de choses cet été à Saint-Alban-des-Villards : une mairie rénovée, des gîtes transformés, des animations originales.

Sur ces trois points, Jacqueline Dupenloup, maire de la commune, revendique une démarche volontariste : « *Le conseil municipal a fait [des] choix, non dénués de signification. [D'abord] il resterait une mairie à Saint-Alban-des-Villards, il resterait une commune. Une commune prête à travailler avec d'autres, (...) mais une commune porteuse d'une histoire, porteuse du souci de l'avenir, et du nom de Saint-Alban-des-Villards. [Ensuite] il resterait des gîtes communaux, modernisés, fonctionnels, pour un accueil touristique à dimension raisonnée et raisonnable, que nous voulons diversifier.* »(*)

Enfin « *durant le mois de juillet plusieurs événements ont été proposés à Saint-Alban dont certains un peu nouveaux : la route des ateliers entre les deux communes qui fut une réussite avec une super implication des artistes qui vivent aux Villards et une bonne fréquentation ; le concert Léo Ferré (110 personnes) ; la soirée Jazz, en plusieurs séquences, autant de passages sans doute ; et la C^e Daniel Gros (60 entrées) plus une petite expo livres en plein air, un petit marché de pays avec participation d'une éleveuse des Villards... La plupart des participants furent des gens du pays ou des proches voisins de Saint-Étienne-de-Cuines et de Sainte-Marie-de-Cuines... et des touristes sur la route des ateliers.* »(**)

A la lumière des premières locations quel type de vacanciers est venu à Saint-Alban ?

Jacqueline Dupenloup : « *Ce que j'analyse pour le moment, même si c'est que 2 gîtes soit 8 à 12 places disponibles tout au plus, ce qui n'est rien par rapport à une résidence de tourisme, c'est que les gens qu'on voit venir sont exactement ceux qu'on attendait. Il y a d'abord les gens qui sont des amis de résidents villarins. Ensuite il y a les gens qui viennent avec des enfants et qui, contrairement à ce que laissent supposer les passages à la Maison du tourisme, veulent marcher et faire de la montagne à vache, mais de belles marches avec des dénivélés, y compris avec des enfants, et nous n'avons eu aucun retour négatif concernant la présence des patous et pourtant ils se sont vraiment promenés où il y avait des troupeaux. J'espère que ça va durer... Ces vacanciers ont besoin de cartes et de renseignements. Pour eux l'attrait des Villards, c'est qu'on y trouve des myrtilles, des fleurs, etc., pour faire avancer les gamins. Ces gens-là sont aussi très intéressés par l'aspect historique et culturel de la vallée. Ce sont des gens qui vont à la Maison du patrimoine, qui posent des questions. Bref des gens qui ont envie de discuter et, paradoxalement, je ne sais même pas si certains sont allés au*

plan d'eau. Non, ce qu'ils voulaient c'était de voir des paysages et d'être en montagne. Il y a une 3^e catégorie de touristes sur laquelle on tablait et qu'on a pas eue, celle des gens qui viennent aux Villards pour faire quelque chose : stage photos, stage aquarelle, mycologie, etc. Ça pour l'instant on n'a pas trouvé et on ne sait pas comment on peut raccrocher ces gens. Il faut avoir des contacts. En réalité une personne est venue pour un stage, mais nos gîtes, trop petits, ne lui convenaient pas. »

Cet été ces gîtes ont été loués 4 semaines et durant 10 nuitées réparties sur la saison. En septembre, il y a eu 3 semaines de location par des ouvriers d'un chantier à la gare de Saint-Avre-La-Chambre. Cette clientèle entre dans le cadre du tourisme professionnel.

Les locataires étaient des Allemands, des Alsaciens, des gens de la Somme

évaluerait les possibilités de pâtures, établirait le partage des espaces, et définirait qui on met et où ? Actuellement les éleveurs cohabitent et ça semble leur convenir. Reste que le foncier est un problème dément aux Villards, un frein. »

Mais ne faudrait-il pas se demander pourquoi on fait tout ça et pourquoi on fait venir des gens ? On veut développer le tourisme pour faire quoi ?

« *Je pense que la vallée doit d'abord dans cette affaire gagner en ouverture, c'est-à-dire que si on accueille des gens, forcément, il y a des discussions avec eux, des échanges, et ça c'est déjà positif. Mais l'un des objectifs de l'activité touristique est aussi d'arriver à greffer des emplois. Il me semble en effet qu'on ne coupera pas à ce que les communes villarines ensemble passent à une forme de professionnalisation et créent quelques emplois intercommunaux, pas des dizaines, mais 1 ou 2 équivalents temps plein pour assurer vraiment l'accueil et notamment l'accueil patrimonial parce*

qu'ouvrir les chapelles et les églises, tenir les entrées de la Maison du patrimoine, tout ça ne peut pas passer que par des bénévoles. »

Cela orientation semble en effet indispensable, d'autant plus si, comme le souhaite Pierre-Yves Bonnivard, il faut mettre en valeur « *le patrimoine considérable et inestimable de la vallée* »(**). Mais une telle politique est-elle possible maintenant que le tourisme est de compétence communautaire ?

« *Quand on ouvre une église, une chapelle, est-ce qu'il faut forcément que le gars qui va travailler à ça soit considéré comme un salarié de la commune ? Ou est-ce qu'on ne se dit pas que c'est aussi aux communes de faire vivre cela. Peut-être que je me trompe complètement mais le fait que la compétence tourisme soit devenue compétence communautaire, pour moi, cela*

« *Une réflexion sur : pourquoi du tourisme ?, devrait commencer par répondre aussi à ces questions : de quel apport d'animations, de quel apport culturel, de quel apport de vivre ensemble, ont besoin les gens du pays, et ça c'est la responsabilité des communes. Ensuite on peut croiser ce qu'on souhaite proposer et faire vivre pour les gens du pays avec la population touristique mais ce n'est pas facile. À la question : « Voyez-vous quelque chose à sauver dans l'industrie du tourisme ? », un sociologue a récemment répondu, en substance, que si on avait dû sauver quelque chose ça aurait été la dimension découverte, la dimension éducation populaire, mais que tout cela a été balayé par la quête de divertissements. Le tourisme est une immense industrie de la compensation, les lieux touristiques deviennent des contre-lieux, on n'y découvre pas la réalité* »

C'est cet aspect découverte que les municipalités ont essayé de mettre en avant en organisant la projection d'un court-métrage produit par la MSA qui dévoile ce que vivent très concrètement les éleveurs face à la prédation du loup (lire page 7). Jacqueline Dupenloup : « *Mais la réalité c'est dur. Ce film montre des moutons crevés, des éleveurs et des bergers qui sont dans un état d'anxiété pas possible. Et il n'est pas certain que les gens qui viennent en vacances chez nous et qui ont une vue un peu idyllique de la montagne acceptent forcément de voir ça surtout qu'ils viennent une semaine, dix jours, c'est plus comme avant où on partait 2 semaines minimum et souvent 3. Ça c'est fini sauf peut-être à Goéla où la 2^e semaine est gratuite. Aux événements que nous avons montés à Saint-Alban, ce sont les gens du pays qui étaient là. Eux ne sont pas dans une logique du divertissement, mais c'est difficile d'intéresser en même temps la population touristique qui elle demande du divertissement. Comment concilier le tout ?*

Quelqu'un qui va venir en résidence de tourisme il va venir pour se reposer, il va venir pour un séjour clé en main, il va avoir la piscine à côté, le plan d'eau un peu plus loin, mais pas trop

loin, et ça va lui suffire. Celui qui vient en gîte ce n'est pas la même clientèle. Et à Saint-Alban il faut qu'on continue à avoir du tourisme qui ne soit pas de divertissement. Je pense qu'à Saint-Col le problème est différent. Nous on aura ce type de gens et ce type de tourisme parce qu'il y a les 2 gîtes communaux et des gîtes particuliers qui se développent : Jamin, Donda bientôt, etc. »

Les infrastructures villarines (commerces notamment) sont jugées comme rudimentaires dans les avis recueillis par la Maison du tourisme auprès des vacanciers. Cet aspect a-t-il été observé à Saint-Alban ? « *Pour les infrastructures, nous, les gens qu'on a eus, ils font avec, ils ne font pas de ca-*

« L'un des objectifs de l'activité touristique est d'arriver à greffer des emplois. »

« *ceux-là sont allés souvent au plan d'eau », des gens de Lunel, etc. « Il y en a qui m'ont dit qu'ils reviendraient, mais plutôt à l'automne. Je pense que pour nous l'hiver sera plus compliqué que l'été, et depuis le 24 août on n'a plus de réservation purement touristique. Il va falloir relancer et surtout sur les intersaisons, c'est-à-dire sur les gens qui viendront aux Villards pour faire quelque chose. Mais ce premier bilan pour nous est encourageant. Par exemple, ceux qui sont partis le 17 août, des Alsaciens, nous ont dit : « On était avant à Saint-François, mais ici c'est beaucoup mieux » ».*

Ce type de vacanciers impose quoi aux responsables du tourisme ?

« *C'est compliqué de tirer des conclusions générales de notre petite expérience... Cependant on peut déjà dire que ça impose aux Villards de ne pas délaisser les sentiers d'altitude et de proposer en cas de mauvais temps des petites balades où les gens peuvent partir une heure et revenir s'il pleut. Simon Cartier-Lange a par exemple l'idée d'ouvrir en collaboration avec l'ONF un sentier axé sur les différentes essences de bois. Et en ce moment, le Sivav est en train de monter un petit rallye photos sur le Chef-Lieu de Saint-Alban, type chasse aux trésors. Dans le même ordre d'idée, le pump-track c'est bien. Mais entretenir les sentiers et le paysage inévitablement ça renvoie sur le problème de l'agriculture et de l'élevage. Le tourisme ne va pas se développer sans agriculture. Or le tourisme qui est privilégié chez nous est celui qui se cantonne aux pistes de ski et à la résidence de tourisme en été. Mais le tourisme que les gens veulent pratiquer, c'est-à-dire la découverte du pays, si on n'a pas de paysage c'est impossible. Sur l'élevage, il faudrait véritablement un diagnostic agricole qui*

ne doit pas bloquer les communes dans leur façon de faire vivre leur patrimoine et leur culture. Et de toute façon le problème du salariat touristique se posera parce que cet été par exemple c'est le conseil municipal de Saint-Alban qui a assuré l'accueil pour voir ce que disaient les gens, et cerner d'où ils venaient quelles étaient leurs attentes – et de ce point de vue c'est important que les communes gardent la main sur certains hébergements touristiques pour justement être en contact direct avec les gens, voir ce qu'ils demandent, ce dont ils ont besoin, où ils vont, qu'est-ce qu'ils font, etc., pour pouvoir adapter à ce moment-là les propositions et les offres – mais ça ne pourra pas durer. Il faudra bien à un moment donné avoir une forme de salariat. »

AMIS DES VILLARDS

Danièle Nicol, 9^e présidente de l'association

L'assemblée générale (AG) de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards s'est tenue le 7 août dans la nouvelle salle du conseil municipal de Saint-Alban-des-Villards récemment inaugurée (*lire page 18*).

À cette date, l'association comptait 156 membres, loin du record de 1997-1998 avec 247 adhérents, et un peu au-dessus de l'effectif le plus faible : 146, de 2007 à 2010. Elle reste cependant, et de loin, l'association la plus importante de la vallée en terme d'adhésions.

Le quorum (40 membres présents ou représentés) étant atteint avec 21 membres présents (moindre qu'à l'accoutumée), 5 pouvoirs nominatifs et 33 pouvoirs au bureau, la réunion a débuté par le rapport moral commenté par Georges Quézel-Ambrunaz, président, qui a rappelé, entre autres, la participation (300 euros) et le relais financier pour centraliser les dépenses de l'opération Villards vis l'art (*lire page 4*). Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban-des-Villards, gestionnaire de l'opération, a informé l'assemblée que l'opération avait coûté quelque 950 euros. Ont été également évoquées les participations au Téléthon 2018 (1 192 euros remis à l'AFM, organisatrice du Téléthon national), au rassemblement de véhicules anciens (par l'association Villards Autos73), au pain bénit de la messe du 15 août, à l'organisation de l'opération Villards vallée propre, et aux corvées de mise en valeur des anciens moulins du Merlet.

Un hommage a été rendu à Philippe Mouterde, membre fondateur de l'asso-

ciation (août 1972) et qui en fut le président (1991-1996) puis le secrétaire. Son épouse Bernadette a remercié l'association pour son soutien et la plaque offerte lors de la sépulture.

Le rapport financier a été détaillé par le trésorier Jean-Luc Pluyaud qui a rappelé que l'association avait acheté au printemps dernier (pour 2 039,04 € TTC) 10 tables et 20 bancs mis à la dis-

11 009 euros. Ces deux rapports (moral et financier) ont été adoptés à l'unanimité.

Des adhérents ont estimé que le tarif de l'adhésion (10 euros depuis 2002) devait augmenter. Ce montant rond de 10 euros a l'avantage de faciliter la tâche des collecteurs puisque l'abonnement au *Petit Villarin* est également de 10 euros (pas de fonds de caisse, facilité dans le libellé des chèques). Sans

vont chaque été à la rencontre des Villarins aient un document présentant les activités et les actions de l'association aux bénéfices de la vallée. Cette commission travaillera sur le contenu de ce document et son mode de diffusion, et sur les moyens d'augmenter le nombre d'adhérents.

Pour le renouvellement du tiers des membres du bureau (4 personnes), Paul Long, vice-trésorier, ne s'est pas représenté. Élu en août 2007, Paul Long était le référent de l'association aux Villards où il réside à l'année (Les Roches) contrairement à la grande majorité des membres du bureau, préposé entre autres aux achats pour les manifestations organisées par l'association. Paul Long, bénévole de tous les instants, a été d'une grande disponibilité durant 12 ans au sein du bureau, notamment en 2010 quand il fallut pallier (y compris en avançant ses propres deniers...) les décès quasi simultanés de Maurice Frasse et Gilbert Laposse, respectivement président et trésorier de l'époque, les comptes bancaires étant alors bloqués faute d'autres signataires autorisés... Paul Long sera remplacé par Monique Pluyaud élue à l'unanimité, tout comme les trois autres membres sortants Christophe Mayoux (secrétaire), Jean-Pierre Gabrielli (membre) et Simone Favre-Teylaz qui était prête à laisser sa place. Mais faute de candidat, Simone Bozon a « rempilé » et reste membre du bureau où elle siège depuis 1992...

Le budget 2019-2020 (4 050 euros en recettes et dépenses) prévoit une enveloppe de 650 euros, pour des travaux divers, et des projets qui s'inscriront dans la droite ligne des actions engagées ces dernières années, notamment en ce qui concerne le soutien aux commerces locaux (il fut rappelé par exemple que l'association avait acheté dans les années 2000 du petit matériel mis à la disposition du boulanger d'alors...).

Au cours du débat, les adhérents ont souligné le rôle important que jouait *Le Petit Villarin* pour les nouveaux habitants de la vallée qui y trouvent des informations locales et historiques variées utiles à leur intégration. Les difficultés dans les communications (Internet, téléphonie, etc.) ont également été discutées. Enfin Jacqueline Dupenloup a relayé une idée de Simon Cartier-Lange qui souhaiterait proposer des balades sur le thème des arbres, la création de sentiers pédagogiques de ce type dans les forêts villarinchées pouvant se révéler très intéressante.

Suite à cette AG, le 7 août 2019, le bureau a renouvelé son équipe dirigeante. Après 4 années de présidence, Georges Quézel-Ambrunaz a passé la main à Danièle Nicol (Martinan), élue présidente. Georges Quézel-Ambrunaz a été élu vice-président et, faute de candidat et compte tenu de sa présence régulière aux Villards, il également été élu trésorier adjoint en remplacement de Paul Long.

Christophe Mayoux



■ Danièle Nicol (à droite) dans son atelier du Martinan.

position de la commune de Saint-Alban-des-Villards pour les manifestations communales ou associatives villarinchées. Au final, l'exercice (qui court du 1^{er} juin au 30 mai suivant) s'est clos avec un déficit de 858 euros avec 7 253 euros de dépenses et 6 395 euros de recettes. La trésorerie s'établit désormais à

compter qu'une augmentation serait peut-être mal ressentie compte tenu de la trésorerie disponible... Le débat a alors dévié sur la possibilité de regrouper l'adhésion et l'abonnement au *Petit Villarin*. Jacqueline Dupenloup et Christophe Mayoux ont alors expliqué que les 2 étaient séparés pour que le journal puisse être inscrit à la Commission paritaire des publications et agences de presse, inscription qui permet de substantielles économies (postales et de TVA sur les coûts d'impression) sans lesquelles l'abonnement au *Petit Villarin* ne pourrait plus être de 10 euros... Par ailleurs, il serait à craindre qu'un couplage adhésion + abonnement ne fasse chuter le nombre d'abonnés, de nombreuses personnes hésitant à payer (au minimum) le double pour recevoir un bulletin qu'il recevait jusque-là pour 10 euros...

Pour Jacqueline Dupenloup, cela montre que la vallée « a besoin de poursuivre vraiment la réflexion en conseil d'administration de l'OT sur la nature et la place des animations dans la vallée des Villards. (...) Trouver comment avoir plus de liens entre gens du pays et touristes, comment faire connaître ce que font les socioprofessionnels qui vivent du tourisme, ce que proposent les associations, ce que propose l'OT en tant que tel et coordonner tout ça à égalité de respect pour chaque initiative, voir qui peut s'occuper de quoi, cela mérite discussion et réflexion. (...) Il faut travailler ensemble à bien utiliser les possibilités de notre vallée. »

(*) Jacqueline Dupenloup, discours d'inauguration de la mairie de Saint-Alban-des-Villards (6 juillet 2019).

(**) Cette citation et celles qui suivent sont extraits d'une conversation avec Jacqueline Dupenloup (19 août 2019).

(***) Message de Pierre-Yves Bonnivard lu par le père Turquet à la messe du 15 août...

Que sauver dans l'industrie du tourisme ?

(Suite de la page 12.)

prices pour trouver quelque chose, ils vont à Intermarché. Par contre s'il n'y a pas de WIFI, même ceux qui marchent tu les vois tout de suite débarquer en matière. C'est un truc ça, si ça n'existe pas c'est pas possible ! »

Quel rôle peut et doit jouer l'office de tourisme dans le développement d'un tourisme de découverte ?

Jacqueline Dupenloup : « L'office de tourisme a un rôle de soutien. Il faudrait peut-être faire un petit peu plus que ce qui est fait là. Ils font, il ne faut pas dire qu'ils ne font pas comme on l'entend parfois. Ils font le boulot surtout qu'on se rend compte que les touristes veulent des animations très personnalisées. Le seul souci, c'est qu'il y a beaucoup de richesse d'interventions sur cette vallée, il y a les associations, les communes, les animations propres à l'OT, et je crois que le problème est d'arriver à coordonner tout cela sur un temps qui est quand même restreint. »

Et parfois cela ne va pas sans « couacs » décourageants. Ainsi le vendredi 26 juillet, date qui avait été signalée à l'OT par la mairie de Saint-Alban depuis le mois de janvier comme jour de la venue de la C^e de théâtre Daniel

Gros à Saint-Alban, l'office a accepté une représentation du théâtre de Guignol à 18 heures. Même si cela ne concerne pas le même public, les deux animations ont été en concurrence.

Pour Jacqueline Dupenloup, cela montre que la vallée « a besoin de poursuivre vraiment la réflexion en conseil d'administration de l'OT sur la nature et la place des animations dans la vallée des Villards. (...) Trouver comment avoir plus de liens entre gens du pays et touristes, comment faire connaître ce que font les socioprofessionnels qui vivent du tourisme, ce que proposent les associations, ce que propose l'OT en tant que tel et coordonner tout ça à égalité de respect pour chaque initiative, voir qui peut s'occuper de quoi, cela mérite discussion et réflexion. (...) Il faut travailler ensemble à bien utiliser les possibilités de notre vallée. »

Mais une autre raison impose cette séparation. Dès l'origine en effet, s'il a dû pour des raisons fiscales cette fois (activité à but non lucratif) s'adosser à une association (et, afin de ne pas en créer une nouvelle, ce fut l'Association des amis des Villards créée quelques mois après le lancement du journal), *Le Petit Villarin* s'est toujours voulu comme un journal indépendant des associations et des municipalités.

Finalement, par un vote à main levée

(une première depuis longtemps, le

montant de l'adhésion étant habituellement consensuel) l'assemblée a décidé de maintenir l'adhésion à 10 euros.

Cependant, cette question étant apparue dans le débat suite au constat de la baisse tendancielle du nombre des adhérents, Christian Frasson-Botton, membre du bureau, a proposé qu'une commission du bureau planche sur la question afin que les collecteurs qui

75^e anniversaire des combats du col du Glandon

Le 20 août dernier, au col du Glandon, à 18 heures, à l'initiative de Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban-des-Villards, et de Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban-des-Villards, a été célébré le 75^e anniversaire des combats qui ont opposé, en août 1944, des éléments du maquis de l'Oisans et des troupes de l'armée allemande qui se repliaient vers l'Italie après le débarquement de Provence.

Cette cérémonie s'est déroulée dans le brouillard et dans le froid, en présence de M. Michael Mathaux, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, Pierre-Yves Bonnivard, Jacqueline Dupenloup, Pascal Sibué, maire de Saint-Jean-d'Arves, Gilbert Pautasso et Marcel Malburet, conseillers municipaux de Saint-Colomban, Nicole Roche, conseillère municipale de Saint-Alban, Gilbert Émieux, président des anciens combattants villarins, et d'une dizaine de porte-drapeaux.

Devant la stèle, dans une brève allocution, Pierre-Yves Bonnivard a replacé ce mois d'août 44 dans le contexte de la Libération de la France : « *Cette stèle rappelle les faits marquants qui se sont déroulés dans ce secteur et surtout que des hommes ont payé de leur vie la défense de notre liberté. Suite au débarquement allié en Afrique du Nord, la zone libre est envahie par les Italiens et les Allemands le 11 novembre 1942. Notre territoire, d'abord occupé par les Italiens, sera ensuite occupé par les Allemands à partir de septembre 1943. Au sein de la population, certains ont pris le parti de refuser les conditions de l'occupation, et des organisations de résistance à l'occupant ont vu le jour dans tout le pays. Parmi eux les maquisards dont beaucoup ont payé de leur vie leur engagement, et notamment ici entre Savoie et Isère. (...) Ici, au col du Glandon, plusieurs membres de l'Armée secrète ont laissé leur vie deux jours avant la libération de Grenoble.* »

Jacqueline Dupenloup a rappelé les principaux faits d'armes du maquis de l'Oisans dans le secteur du col du Glandon : « *Il y a 75 ans maintenant, le débarquement des alliés, le 6 juin 1944, donna le signal d'un redoublement des actions du maquis, de ceux qu'on appelaient les soldats de l'ombre, soldats jeunes, souvent dépenaillés, mal nourris et mal armés, ceux des Glières et du Vercors, ceux des Hurtières, de Randens ou de La Chapelle, de La Chambre, de Montvernier ou de Saint-Sorlin, et pour les Villarins, juste derrière la ligne de crêtes, ceux de l'Oisans. (...) Deux sections de l'Armée secrète sont mises sur pied à Bourg-d'Oisans, d'autres sections rejoignant, depuis Grenoble, les vallées de la combe d'olle et du col d'Ornon. Cinq groupes mobiles armés sont mis sur pied pour le secteur situé à l'ouest de Bourg-d'Oisans. C'est le groupe mobile numéro 5 qui va contrôler le Glandon, la Croix-de-Fer, le massif des 7 Laux et le nord des Rousses. Il se battra jusqu'au secteur Saint-Jean-de-Maurienne et Saint-Étienne-de-Cuines.* »

Après le dépôt d'une gerbe par le sous-préfet et le maire de Saint-Colomban, 5 musiciens membres de batterie-fanfare de Sainte-Marie-de-Cuines (l'Écho des montagnes) ont interprété *La Marseillaise*. Cette cérémonie rondement menée par Pierre-Yves Bonnivard (un petit quart d'heure) s'est terminée par un vin d'honneur servi au chalet-hôtel du Glandon.

Il y a 5 ans (et par un temps semblable), pour le 70^e anniversaire de ces combats, quelque 80 personnes étaient présentes au col dont Pierre Montaz, 90 ans à l'époque, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé de la Croix du combattant volontaire de la Résistance et de l'American légion, qui avait livré son témoignage.

Cette année, hors personnalités, on en comptait moins d'une trentaine dont un seul adolescent.



■ De gauche à droite : Michael Mathaux, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, Pierre-Yves Bonnivard et Gilbert Émieux.

L'association Les Villards, patrimoine et culture a fait imprimer, avant l'été, 100 exemplaires d'un livre sur les poilus villarins (« Des destins hors du commun »). Au 21 septembre, 91 étaient vendus. Ce livre a été rédigé par Stéphanie Chaboud-Crousaz à partir de la documentation recueillies par l'association auprès des Villarins et de celle parfois publiées dans *Le Petit Villarin*, mais également à partir de documents originaux et inédits trouvés par l'auteur sur Internet et dans les archives militaires.

André Lanvin-Lespiau :

« Nous étions sans pitié nous-mêmes »

Comme il y a 5 ans, cette célébration a soulevé des réserves chez des Villarins qui estiment, sans contester l'action du maquis de l'Oisans dans son ensemble, que ces « combats » du col étaient plutôt des « escarmouches », pour reprendre le terme utilisé par Pierre Bozon dans son livre *Le pays des Villards en Maurienne* (1970).

C'est ainsi qu'Alfred Bozon (en août 1944, Alfred Bozon, 15 ans, est en alpage en Rieularet avec ses parents) n'a pas participé à cette cérémonie. « *J'étais présent dans le secteur à ce moment-là et je (sais) donc exactement comment ça (c'est) passé.* » Selon lui, trois phases sont à considérer(*) :

• D'abord, début juillet, avec la présence au col et en Rieularet de maquisards venant de l'Isère. « *Ils sont restés 3 semaines environ. (...) À l'époque, on ne vivait pas dans l'opulence et ils prenaient notre nourriture quotidienne (...) sans régler et sans distribuer des bons comme cela a été évoqué. C'était difficile. Ils se comportaient un peu en terrain conquis et étaient plus ou moins bien armés. Ils n'avaient pas semble-t-il des armes récentes.* » Mais 75 ans plus tard Alfred Bozon s'interroge encore : « *Étaient-ils de vrais ou de faux maquisards ? C'est difficile pour moi de le dire.* »

Sur ce point des prélèvements de vivre, Jacqueline Dupenloup cite le témoignage d'André Lanvin-Lespiau, chef du maquis de l'Oisans : « *Nous étions au maquis des hors-la-loi, des condamnés à mort, des bêtes traquées sans pitié par un ennemi sauvage et cruel. Nous étions sans pitié nous-mêmes, comme le solitaire acculé à son fort et qui fait face aux chiens. C'est parce qu'il y eut des hommes et des femmes pour mener ces combats-là, acculés parfois aux rochers des Grandes Rousses, que fut vaincue la barbarie et qu'il resta un pays qui s'appelle la France.* »

• Ensuite il y a eu la période des escarmouches quand, vers le 10 août, les Allemands sont arrivés au col par les Villards. « *Ils avaient pris des attelages*

à Saint-Colomban, et des otages, dont Philomène Favre-Teylaz et le maçon Bernard Chariglione, qu'ils ont relâchés sous le col. Les maquisards occupaient le col mais n'y étaient pas cantonnés en permanence. Là, ils ont tiré alors que les Allemands étaient encore très loin du col. (...) Ensuite, et sans attendre que les Allemands arrivent au col, ces maquisards sont partis en camions directement en Isère. (...) Donc quand les Allemands sont arrivés au col, il n'y avait plus de maquisards. Il faut dire ici, qu'ils étaient probablement mal équipés et que donc ils n'auraient rien pu faire ; je ne leur reproche pas cette retraite. »

• La 3^e phase correspond au cantonnement au col, une dizaine de jours, de ces troupes constituées d'Allemands de l'armée régulière mais aussi de Polonois. « *Tous les matins ils venaient chercher du lait, et un peu de beurre aussi, qu'ils réglaient. Après le 15 août, ils ont été rejoints par des Allemands arrivés de l'Isère. C'étaient des jeunes, très nombreux, et très méchants, probablement des SS. Et contrairement aux premiers, ils nous ont dit d'évacuer les chalets car ils allaient y mettre le feu bien que ma mère leur ait dit que le maquis n'y logeait pas. On est partis sur Saint-Colomban avec les bêtes mais finalement ils n'ont pas mis le feu. »*

C'est à ce moment-là, selon Alfred Bozon, qu'a eu lieu une deuxième série d'escarmouches car « *si une partie de ces Allemands arrivés de l'Isère est repartie par la Croix-de-Fer, une partie est redescendue par les Villards en faisant sauter les ponts de Lachal, du Châtelet et des Voûtes pour pas que les maquisards les suivent. Mais ayant laissé, très peu de temps, une arrière-garde au sommet du col, le maquis de l'Oisans est revenu les titiller.* »

Après leur départ, les alpagistes sont remontés en Rieularet.

(*) Ce texte reprend en grande partie celui publié dans *Le Petit Villarin* numéro 169 (septembre 2014).



L'Association des anciens combattants et victimes de guerre de Saint-Alban-des-Villards et Saint-Colomban-des-Villards a tenu son assemblée générale, en prélude à la commémoration du 8 mai dernier. Cette association compte 17 membres : Raoul Bordon-Biron, Alfred Bozon, Armand Cartier-Lange, Éliane Émieux, Gilbert Émieux, Maurice Faure, Colette Favre-Tissot, Patrick Louadoudi (ci-dessus, 2^e porte-drapeau à partir de la droite), Marcel Louis, Richard Maldéra, Georges Maquet, Maurise Martin-Fardon, Yvette Mayoux, Georges Noël-Lardin, Daniel Quézel-Ambrunaz, Jean Quézel-Ambrunaz, et Émile Quézel-Yoyon.

Pierre-Yves Bonnivard : « Je serai candidat avec une nouvelle équipe »

Présents : Pierre-Yves Bonnivard, maire, Cédric Émieux et Marcel Malburet, conseillers municipaux ; 120 personnes dans la salle.

Après avoir excusé ses conseillers « qui ne peuvent pas être présents pour différentes raisons », le maire a rappelé les travaux réalisés au cours de l'année : enfouissement des réseaux secs à Lachenal (sur deux ans, 600 000 euros subventionnés à 50 %), coupe de bois en Bellecombe (200 m³, sortis du Glandon « pour anticiper les crues »)(1) ; dans ce secteur, le chemin sera repris à l'automne(1), entretien de la voirie (marquage au sol sur l'ensemble de la commune « financé par la commune même hors agglomération »), rénovation du système paravalanche en Fremezan (interrompue l'an passé, 200 000 euros mais près de 80 % de subvention), ouverture d'un pumptrack, coupes de bois à l'intérieur des hameaux et ailleurs avec l'autorisation des propriétaires (entrée du Martinan, les Épalus, Lachenal, etc., et « maintenant il faut entretenir, et là on compte sur les éleveurs locaux »), etc.

Au Mollaret « nous avons démolis les carcasses en béton et remis à plat les terrains avec l'objectif de construire. L'an dernier c'était un projet, aujourd'hui c'est une réalisation. On est en discussion avec d'éventuels investisseurs car ce n'est pas la commune qui pourra investir dans l'immobilier ».

À La Perrière, 32 des 33 appartements vont être, dès septembre, rénovés par la commune. « Un chantier de 1 million d'euros financé par un emprunt communal. La commune recevra du nouveau gestionnaire un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé et au minimum 30 000 euros (contre 10 000 actuellement) la première année et 70 000 euros les années suivantes ce qui permettra de rembourser l'emprunt que nous ferons. » Selon le maire les lits seront opérationnels dès cet hiver(2).

Un bail de 11 ans sera passé avec le gestionnaire « Villards hameau de La Perrière », société détenue très majoritairement par Olydéo, avec 5 % des parts réservées à des particuliers locaux qui avaient jusqu'à la fin août pour se déclarer(3)... Cette société « devrait recruter un directeur dès cet hiver et il y aura probablement la création d'un emploi à temps plein pour l'entretien de la résidence ». « L'inauguration devrait se faire en décembre à une date compatible avec les élections. »

Les gîtes de groupe (la cure, l'école de Lachal, La Pierre...) gérés par M. Barnay jusqu'au 31 août le seront par un nouveau gestionnaire (appel d'offres lancé dès octobre)(4).

Pour les logements privés, Afiniski (« partenaire de la commune de Saint-Colomban ») a fait une réunion avec les propriétaires intéressés par une rénovation de leurs biens « avec des financements réduits ».

De l'immobilier, Pierre-Yves Bonnivard est passé au domaine skiable rappelant succinctement les changements

qui allaient intervenir dans sa gestion avec le remplacement de l'ÉPIC par une régie intéressée « où un régisseur gère pour le compte de la commune et non pas à la place de la commune. (...) Mais si quelqu'un a des réclamations à faire ou quelque chose à dire il doit s'adresser au régisseur, pas à la commune. »

Côtés remontées mécaniques « qui sont vieillissantes et tombent trop souvent en panne » le télésiège des Charmettes sera remplacé par une télécabine « qu'il faut voir comme une montée plus rapide ou comme un ascenseur ». Les études environnementales (floristiques et faunistiques) nécessaires à ce projet sont lancées. Ce projet « est un projet Sybelles qui in-

lomban à La 4C où il a voté, contrairement à Jacqueline Dupenloup, l'ensemble des décisions fiscales et budgétaires prises par cette collectivité territoriale.)

L'absence de micro baladeur dans la salle a rendu la plupart des questions inaudibles pour qui n'était pas proche de l'intervenant. Dommage.

Il a été question du numérique (pas d'avancée, lire page 20), du déboisement au plan d'eau, du point d'information au Pied des Voûtes (pas entretenu, mais c'est du ressort de Saint-Alban), des véhicules abandonnés (« On ira au bout pour les faire enlever et la commune paiera, et la commune c'est vous. »), des places de stationnement (« Elles sont obligatoires pour toute nouvelle

Le téléski de Cuinat ne risque-t-il pas d'être davantage encore un point noir compte tenu du débit de la future télécabine ? : « C'est pour cela qu'il y a le projet du Marolay. Le Marolay est aussi un besoin pour La Toussuire qui a aussi un projet pour aller plus rapidement à l'Ouillon. Mais le Marolay ne se fera que si la télécabine de Saint-Colomban se fait, naturellement. »

Sur la qualité de l'eau du plan d'eau, le maire a indiqué : « Depuis le 1^{er} avril 2018, le plan d'eau est passé de plan d'eau naturel à plan d'eau artificiel, et donc si, avant, on cherchait des indicateurs de sécurité aujourd'hui on cherche des indicateurs de qualité... » Mais le plan d'eau a-t-il oui ou non été fermé cet été à cause de la présence de bactéries dans l'eau ? Une explication : « la canicule »... Un intervenant : « Ce qui est primordial c'est l'hygiène. On a vu dans l'eau cet été des bébés portant des couches et des chiens qui se baladaient dans l'eau. » Réponse : « On sait. »

Sur l'Association foncière pastorale intercommunale « qui ne fait rien », le maire a répondu que c'était une association « avec un CA et un bureau, et à un moment donné c'est aussi aux propriétaires membres de l'AFP à dire ce dont ils ont envie ; mais c'est certain que cette association devrait être un outil pour limiter la reprise du bois ». Sur l'état déplorable du camping :

« La commune s'est impliquée : elle a écrit plusieurs fois au gestionnaire ce printemps, mais on a eu aucune réponse. (...) Cela dit, l'année prochaine il y a des élections, et on ne vous cache pas que nous, on a des projets, mais vu les délais ils ne seront pas menés à terme en 6 mois. » Et le bâtiment G ? : « L'arrêté municipal de mise en péril ne convient pas, il faut trouver un autre biais juridique car il faudra le raser. »

Presqu'en fin de réunion, une question (« On en est où avec Maulin ? ») aura donné l'occasion au (contraint le ?) maire de lâcher enfin une information (un peu) nouvelle : « La commune négocie avec Maulin pour éviter le jugement... » (lire page 16).

Après une ultime question sur le coût des forfaits (« Augmenteront-ils avec tous ces investissements ? ») Réponse : « Non pas forcément, il faut attendre. »), le maire a conclu cette réunion par ces mots : « Quelle que soit l'évolution, ce qui est décidé aujourd'hui se fera. Quand c'est signé et que les travaux sont engagés, en général on ne revient pas en arrière. (...) Et puis pour ceux qui n'auraient pas compris, je serai candidat avec une nouvelle liste. »

Mais tout le monde avait compris.

(1) Le bois a été laissé à l'utilisateur des lieux, et cette partie du chemin qui conduit à Prérond est rouverte.

(2) Plus vraisemblablement pour les vacances de février 2020.

(3) Une seule personne s'est dite intéressée. Finalement c'est SSIT qui détiendra ces 5 % de parts...

(4) Muriel Roemer, de l'association À la croisée des chemins, serait la favorite.



téresse La Toussuire et la Soremet qui pourraient financer une liaison entre Bellard et le col du Marolay. Aujourd'hui les Sybelles sont un fer à cheval : Saint-Col, Bellard, Saint-Sorlin, Les Bottières. Avec le télésiège du Marolay, elles pourraient devenir une boucle et les skieurs ne seraient pas les mêmes ». Pour cette liaison du Marolay, « les études environnementales sont aussi en cours ».

Enfin, le maire a indiqué que le chemin piétonnier entre le Chef-Lieu et le Martinan « était lancé et les propriétaires contactés pour savoir s'ils vendaient leur terrain aux prix minimal revalorisé de 15 à 20 % », et que la « base de loisirs étant très fréquentée, même sans publicité, on se rend compte que le bâtiment avec le commerce est trop restreint et on réfléchit à une réorganisation du secteur qui puisse permettre de l'agrandir ».

Il a aussi précisé que « si les impôts augmentent en 2019 par rapport à 2018 ce n'est pas dû à la commune, mais soit au département, soit à La 4C, soit à la création d'un nouvel impôt, en l'occurrence, cette année, une taxe Gémapi pour la gestion du milieu aquatique, une tâche du ressort de La 4C qui l'a déléguée au Syndicat du pays de Mauvrière. » (Pierre-Yves Bonnivard est délégué de la commune de Saint-Co-

construction, on ne peut pas compter sur les places publiques. »), de ralentir la vitesse des véhicules dans les hameaux avec l'achat de ralentisseurs démontables (« Ce sont des pistes qu'on étudie. »), sur les difficultés financières de la commune (« Arrêtez de démolir ce qui se passe, vous confondez budget et trésorerie et en ce moment la trésorerie, oui, est juste. »), etc.

Le bâtiment commercial au pied des pistes ? « Finalement il ne générera pas le départ de la télécabine. Donc on va relancer le dossier. Si des gens veulent participer comme pour le capital de La Perrière... Plusieurs locaux sont intéressés. »

Des questions de Vincent Paret ont relancé momentanément la discussion sur la station. Sur le coût de la télécabine le maire a précisé : « On sait que la fourchette haute est à 12 millions d'euros HT. Le projet est monté avec un financement de la commune uniquement. On cherchera des subventions mais rien n'est certain. »

Une étude de marché a-t-elle été faite ? : « Oui, on sait que ça attirera une clientèle journalière comme la télécabine d'Orelle mais ça ne suffit pas. C'est pour cela qu'on met le paquet en même temps sur les appartements pour réduire la participation communale aux remontées mécaniques. »

Vers une normalisation des relations entre la commune et la Satvac ?

Il a fallu attendre 1 h 55 minutes (sur les 2 h 20 qu'a duré la réunion publique des élus de Saint-Colomban-des-Villards) pour apprendre une information « inédite » : la commune négocie avec Alexandre Maulin une sortie de crise dans le différend qui l'oppose à la Satvac suite à son refus de régler (décembre 2015) le solde des pénalités qu'elle doit à cette société pour lits non construits (1,39 million d'euros).

La Satvac a porté cette affaire devant le tribunal administratif (TA) de Grenoble en 2016.

En réaction, la commune a alors déposé une « demande reconventionnelle », mécanisme par lequel le défendeur se porte lui-même demandeur contre le requérant. L'attaqué devient attaquant. Et la commune de réclamer à la Satvac une somme comprise entre 6 et 8 millions d'euros (selon les interlocuteurs) au titre du préjudice subi dans l'exécution de la DSP entre 1998 et 2016...

Il y a quelques mois encore, Pierre-Yves Bonnivard répondait à ceux qui faisaient « pression » sur lui pour arrêter ces poursuites (sous-préfecture, élus intercommunaux, cantonaux, départementaux et national...) qu'il « irait jusqu'au bout » car, selon lui, entre 1998 et 2016, la Satvac avait « lésé » la commune.

Toutefois, cette normalisation des relations entre la commune et M. Maulin n'est pas vraiment une surprise.

• D'abord parce qu'on se doute bien, depuis que l'instruction de cette affaire a été close par le TA (début 2019) et que le jugement n'est toujours pas rendu, que quelque chose se prépare.

• Ensuite parce qu'une première indication dans ce sens a été donnée à la réunion du conseil municipal du 31 octobre 2018. Extrait : « *Pierre-Yves Bonnivard informe les conseillers qu'il a rencontré Alexandre Maulin le 12 octobre dernier à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne (en présence du sous-préfet) pour faire le point sur le différend entre la Satvac et la commune (...). Alexandre Maulin a fait une proposition : suite au référendum d'octobre 2016, la commune a réglé à la Satvac un montant de 472 000 euros. M Maulin souhaite que la commune règle 128 000 euros de plus à la Satvac dont 100 000 euros seraient immédiatement rendus à la commune sous forme de don à condition qu'elle abandonne les poursuites au TA.* » Repoussant ces propositions, ce soir-là, le conseil municipal avait fait une contre-proposition : « *Que la Satvac participe au déficit de la station (étant donnée la non-application de la clé de répartition) et aux prochains investissements.* »

• Enfin parce que ce « changement de pied » dans les relations avec M. Maulin semble « inévitable » depuis que la commune de Saint-Colomban est engagée dans un processus visant

à restructurer le domaine skiable villarin et sa gestion, conformément aux recommandations contenues dans un rapport établi par Savoie stations ingénierie touristique (SSIT) et présentées aux élus le 29 juin 2018.

En effet, cette restructuration de la station, « conseillée » (« exigée » disent certains proches du dossier) par les autorités de tutelles au vu des déficits de l'ÉPIC, récurrents (3 saisons) et importants (600 à 800 000 euros), se met en place selon un modèle en tout point comparable à celui administré depuis l'an passé à Albiez-Montrond, par les mêmes intervenants dont SSIT (lire ci-contre).

Or cette société d'économie mixte (« *Acteur de référence de l'économie de la montagne, SSIT accompagne les petites, moyennes et grandes stations de la montagne pour faire face aux mutations et défis de l'économie de tourisme* ») est détenue à 74 % par le département de la Savoie. Elle est dirigée par Michel Bouvard (PDG) et Pascal Vie (directeur général délégué) et détient des parts dans plusieurs stations dont la Samso (qui gère le domaine skiable de Saint-Sorlin) dirigée par M. Maulin... On comprend dans ces conditions que l'engagement de SSIT dans le redressement de la station de Saint-Colomban puisse aller de pair avec l'arrêt de la procédure judiciaire en cours contre le directeur général d'une société dans laquelle elle est actionnaire.

Pour les mêmes raisons, ceux qui se demandent comment la commune - avec d'autre « mauvaises » finances -, va pouvoir trouver 14 millions d'euros pour financer la télécabine qui va remplacer le télésiège des Charmettes (et 900 000 euros pour rénover La Perrière), ne doivent pas s'inquiéter outre mesure. Le Crédit agricole des Savoie et la Banque de Savoie par exemple pourront-ils refuser un prêt à la commune pour un équipement « inspiré », sinon « approuvé », par la société SSIT dont ils détiennent respectivement 15 % et 5 % des parts ?

Différentes projections montrent d'ailleurs que cet investissement est « absorbable » par les finances communales même si la commune devra pour cela réduire son train de vie : par exemple, entre 2018 et 2028, les charges générales de fonctionnement et notamment de personnel diminueraient en euros constants..., et les dépenses d'investissement - hors domaine skiable - plafonneraient à 15 % de l'investissement total...

Ces perspectives expliquent sans doute pourquoi, cette année, le maire est apparu bien plus serein que l'an dernier..., assuré qu'il est, sans doute, aujourd'hui, que le « modèle » d'Albiez appliqué à Saint-Colomban tirera la station d'une impasse dans laquelle l'avait en partie engagée sa conviction qu'après M. Maulin, l'ÉPIC serait la solution...

Le « modèle » d'Albiez-Montrond

Pour comprendre ce qui va se passer à Saint-Colomban-des-Villards, il faut examiner ce qui s'est mis en place à Albiez en 2017. Dans les deux communes, des contextes semblables (ÉPIC gérant le domaine skiable en situation de faillite économique) ont contraint les autorités de tutelles à imposer aux communes un plan de redressement confié, dans les deux cas, à la société SSIT qui apparaît ainsi comme le FMI des stations de Savoie...

À Albiez

Jusqu'à la fin de l'hiver 2017, le site alpin de la commune d'Albiez est exploité en régie directe par l'ÉPIC Albiez-Tourisme qui gère également un cinéma, les transports (Albiez domaine skiable) et l'office de tourisme.

Entre 2013 et 2017, à cause « d'une mauvaise gestion et de trois hivers consécutifs sans neige », le chiffre d'affaires chute de 33 % (de 1,79 à 1,20 million d'euros). Malgré une réduction de personnel (- 27 %), la situation ne s'améliore pas et l'ÉPIC est placé en redressement judiciaire. Mais un établissement public ne peut pas être placé en redressement judiciaire et c'est la commune, autorité de tutelle de l'ÉPIC, qui doit garantir les engagements financiers de ce dernier.

Le 3 novembre 2017, le conseil municipal prononce la dissolution de l'ÉPIC Albiez-Tourisme au 31 décembre 2017, la commune reprenant au 1^{er} janvier 2018 les activités et le passif de l'ÉPIC.

Mais, la commune ne peut pas assumer ces charges. Un rapport de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes (saisie par le préfet) préconise donc en juin 2018 une série de mesures de redressement budgétaires à appliquer sur les exercices 2019 à 2022 : une nouvelle hausse des impôts locaux en 2019 afin d'obtenir un produit fiscal pour les taxes foncières et la taxe d'habitation de 1,2 million d'euros ; le gel des dépenses de fonctionnement communal au niveau de celui de 2018 ; la limitation des dépenses d'équipement à « celles strictement nécessaires à la sécurité des personnes et des biens » ; la recherche de cessions d'éléments du patrimoine communal, etc.

La commune d'Albiez-Montrond est aussi dans l'impossibilité d'assurer, en direct, l'ouverture de ses pistes pour la saison 2017-2018.

C'est alors que la société SSIT est sollicitée. Cette société d'économie mixte crée une filiale, Savoie stations domaines skiables (SSDS) qui conclut avec la commune d'Albiez-Montrond, sans appel d'offres, un contrat de régie intéressée (régie intitulée : SSDS régie intéressée d'Albiez). Pascal Vie, directeur général délégué de SSIT, assure la gérance de SSDS régie intéressée d'Albiez, « assisté de deux experts reconnus de la montagne ».

Dans le même temps, la compétence « promotion du tourisme » est transférée à la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan et le cinéma à la commune d'Albiez.

En juillet 2018, un appel d'offres pour une DSP est lancé. Seule SSIT est candidate... En novembre une convention est établie avec SSDS régie intéressée d'Albiez pour 5 ans.

L'objectif des nouveaux gérants est de réduire drastiquement les coûts de fonctionnement en jouant à court terme sur la réduction du personnel, sur l'application d'une convention collective très désavantageuse pour les saisonniers, et sur mise à l'arrêt de remontées mécaniques hors vacances scolaires, puis, à moyen terme (2 ans), sur le démontage de certaines d'entre elles. Ce qui s'est traduit notamment par la fermeture des télésièges de la Blanche et des Teppes, la suppression du domaine nordique à Montrond, et la suppression du tapis d'initiation du Replat. Pour les saisonniers (25 % de personnels en moins), le nouvel accord d'entreprise (adopté à 2 voix près) comporte (entre autres mesures) « une modulation du temps de travail hebdomadaire de 0 à 48 heures, un calendrier indicatif pouvant évoluer jusqu'à la veille sans tenir compte des impératifs des salariés, pas de suivi des heures par le salarié (une récapitulation est faite soit à la fin de la saison, soit annuellement), des heures supplémentaires majorées à seulement 10 %, etc. ».

À Saint-Colomban

En août 2016, le renouvellement de la DSP lancé pour reprendre la gestion du domaine skiable est jugé infructueux par la commune qui créé un ÉPIC pour assurer la saison 2016-2017. La situation économique de l'ÉPIC se révèle alors rapidement catastrophique avec un déficit de fonctionnement compris entre 600 et 800 000 euros comblé chaque fois par la commune.

Instruites par l'exemple d'Albiez, les autorités de tutelles de la commune (sous-préfet, DGFIP, etc.) demandent aux élus villarins de réagir – soit au cours de réunions formelles, soit au cours de rencontres informelles... – « sous peine de devoir cesser l'exploitation de la station ».

En janvier 2018, la commune demande à la société SSIT un rapport dressant un état des lieux de la situation et proposant des pistes de restructuration. Les conclusions de ce rapport sont présentées au conseil municipal le 29 juin 2018 et, depuis, la municipalité met en œuvre une stratégie, recommandée et pilotée par SSIT, identique à celle qui fonctionne actuellement à Albiez.

Pour cela, une régie sera créée cet automne qui pourrait s'appeler : SSDS régie intéressée de Saint-Colomban...

Le 22 août on appris le départ (au 31 octobre) de Christophe Poirier, directeur de l'ÉPIC, qui va rejoindre Courchevel (où SSIT est très impliquée...) comme gérant d'une société. Depuis, Mme Hamalian, secrétaire de direction de l'ÉPIC, sur la sellette depuis plusieurs mois, a été licenciée mi-août pour « raisons économiques ». Enfin, Roger Lespinasse, chef d'exploitation,

(Lire la suite page 17.)

Des incivilités ont émaillé l'été villarin

L'été villarin, et plus particulièrement à Saint-Colomban-des-Villards, a connu des actes de vandalismes comme l'ex-canton de La Chambre en connaît plus de deux ans. Dans la nuit du 14 au 15 juillet trois véhicules ont été volés dont un 4X4 et un véhicule de l'EPIC qui a été retrouvé 24 heures plus tard dans un talus au-dessus d'Hermon. Des portes ont été défoncées (salle hors sac, au chalet du plan d'eau) sans que rien, semble-t-il, n'ait été volé. Dans la nuit du 27 juillet, des caves et des garages ont été visités (notamment à Lachal, sans vols), des bacs à fleurs dépotés ou saccagés au Premier-Villard et au Pied des Voûtes.

Plus grave, dans la nuit du 15 au 16 août, vers 2 h 45 deux voitures ont pris feu sur le parking devant l'entrée d'Épicerie & Compagnie. Deux autres véhicules garés de part et d'autre ont été endommagés et réduits à l'état d'épave.

L'alerte a été donnée par Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, qui rentrait chez lui au Châtelet après avoir passé une partie de la nuit au bal de la salle des fêtes.



opérations de sécurisation jusqu'à 4 h 30 pour refroidir les carcasses et empêcher une reprise du feu. Un quart d'heure plus tard tout le monde avait quitté le site.

A la réunion publique d'information Pierre-Yves Bonnivard a indiqué : « Je tiens à remercier 4 personnes. Un vacancier et moi nous sommes arrivés au

bon moment. On a vu des flammes de 4 à 5 mètres de haut. Heureusement qu'Ida Rostaing-Tayard s'est réveillée et a regardé ce qui se passait. Ensuite les habitants de l'immeuble sont sortis et on a mobilisé les moyens incendie en attendant les pompiers. Et le feu a pu être maîtrisé grâce à l'intervention de Bernard et Jean-René Bozon-Vialle et de Geoffrey Thilloy. Tout cela s'est joué en 5 ou 10 minutes. »

Selon les témoignages recueillis, cet incendie probablement d'origine criminelle (une enquête est en cours conduite par la gendarmerie de Saint-Jean-de-Maurienne et la commune a porté plainte) a mis en évidence quelques « dysfonctionnements » : « pompiers de Saint-Colomban pas joignables (finalemement seul Simon Cartier-Lange averti par les pompiers de Saint-Jean et qui n'était pas d'astreinte à cette heure-ci est arrivé quelques minutes avant ses collègues de Saint-Jean), matériels incomplets dans les armoires incendie (pas de clef pour ouvrir les bornes à incendie, pas de clef pour retirer les bouchons, pas de réducteur pour adapter la lance aux diamètres des tuyaux, impossibilité pour le maire d'accéder au local des pompiers à Lachal, etc.). » Par ailleurs, s'il y a une borne à incendie à proximité de l'immeuble du Comberousse où logent une vingtaine de personnes, il n'y a pas d'armoire à incendie... Il a fallu aller chercher des tuyaux et une lance dans celle du Châtelet à quelque 800 mètres de là.

Contacté, Pierre-Yves Bonnivard nous a indiqué : « Attention, il ne s'agit pas forcément de dysfonctionnements. Dans les armoires incendie, il n'y a pas tout le matériel pour « établir des lances » mais il doit y avoir des tuyaux de 70 mm pour se brancher directement sur les bornes. Seuls les pompiers ont une clé pour ouvrir le capot des bornes incendie, mais généralement elles peuvent s'ouvrir avec une clé multiprise. Le problème qui a été rencontré au Comberousse était que le capot était récent, donc un peu dur à ouvrir. Aucun pompier n'était d'astreinte la nuit à l'heure où le feu s'est déclenché car les volontaires, c'est leur qualification, se mettent d'astreinte quand ils sont sûrs d'être sur la commune et d'être en état d'intervenir physiquement et psychologiquement. Enfin, oui j'ai cherché à récupérer du matériel au local pompier mais je n'avais plus le code en tête puisque je ne fais plus partie du corps des pompiers. »

Si on comprend que des pompiers volontaires ne puissent pas être d'astreinte quand les conditions rappelées par Pierre-Yves Bonnivard ne sont pas réunies, ne faudrait-il pas alors qu'un minimum de matériel soit disponible dans les armoires incendie pour que les habitants puissent commencer à combattre un sinistre en attendant que des professionnels prennent le relais ?

Le modèle d'Albiez-Montrond

(Suite de la page 16.)

est donné partant. Si on tient compte de ces « départs » (partiellement compensés) et d'une réduction probable et significative du nombre des saisonniers (« Tous les secteurs seraient touchés : remontées mécaniques, pisteurs, caisses, etc. »), le prochain déficit de fonctionnement de la station devrait mécaniquement se réduire de quelque 150 000 euros.

Début septembre, Jean-François Motes, (second de M. Vie à Albiez), était à Saint-Colomban pour « prendre le pouls » de la station, qu'il connaît bien depuis son passage aux Villards, il y a quelques années, comme employé de la Satvac. Le 19 février 2018, il était venu d'Albiez pour tenter de briser la grève de ses « collègues » villarins...

M. Motes serait pressenti pour assurer l'intérim de M. Poirier à la tête de l'EPIC, le temps que la régie intéressée soit créée, recrute un directeur (M. Motes à mi-temps ?), et que l'EPIC soit dissout (au 31 décembre prochain).

Une « nouvelle gouvernance pour une nouvelle gestion » sera donc opérationnelle à l'ouverture de la prochaine saison. Une question reste toutefois en suspens : dans ce plan de redressement, quelles remontées mécaniques du domaine skiable de Saint-Colomban seront-elles – à court terme – démontées ?

Même cause, même intervenants : mêmes conséquences ?

La reconfiguration du domaine skiable villarin n'est pas un sujet secondaire pour l'avenir de la station. Un Villarin au fait de ces questions : « Ici contraire-

Commandant Aubinière : « Je souhaite le relais des citoyens »

Pierre-Yves Bonnivard avait invité le commandant Aubinière et l'adjudant-chef Villemin (brigade de La Chambre) à la réunion publique d'information (17 août 2019) « afin de répondre aux inquiétudes de la population devant ces faits de délinquances ». Une réunion semblable s'était tenue le 6 août à Saint-Étienne-de-Cuines.

Le commandant Aubinière a sous ses ordres 82 gendarmes pour couvrir un territoire, la Maurienne, d'Aiton à Val Cenis. Il est en poste depuis le 1^{er} août 2018. Devant l'assistance il a tenu le discours ferme et sécuritaire habituel : « Depuis mon arrivée (...) certains secteurs géographiques de la Maurienne révèlent des activités anormales car, d'un point de vue statistique, la Maurienne est un secteur calme. La gendarmerie fait donc un effort pour lutter contre cette délinquance qui s'est transformée : ce n'est plus de l'incivilité, aujourd'hui on constate des vols de véhicules perpétrés par des mineurs principalement, de jeunes majeurs, souvent délaissés par les parents, souvent pris dans des phénomènes de groupes et pour lesquels on manque cruellement de témoignages. C'était (jusqu'à présent) localisé à Saint-Jean mais maintenant on voit le phénomène arriver à Saint-Colomban avec l'apothéose du 15 août. (...) Sur cette affaire, j'ai mis 8 gendarmes pour les constatations, les témoignages et juguler rapidement le phénomène. C'est un volume horaire consacré par mes gendarmes qui n'est pas normal. Je n'ai pas un nombre de gendarmes adaptés pour ce genre de délinquances. Aussi, je souhaite le relais des citoyens. Ce n'est pas de la délation, non, c'est tout simplement faire attention à ce qui se passe dans un village, de s'entraider entre voisins pour quelque chose qui n'est pas normal. De (repérer) les individus qui n'ont rien à faire dans un village (...). Mais surtout évitez la loi du talion et la déformation des propos pour éviter de mettre au pilori quelqu'un qui à priori n'y est pour rien. Il n'y a rien de plus abject. Il faut faire la différence entre ce que l'on voit et ce que l'on interprète. C'est à nous de faire l'enquête et de répondre rapidement à ces actes qui s'amplifient et accroissent un sentiment d'insécurité. (...) On a quand même une génération qui est une génération Z (sic) qui a d'autres valeurs que les nôtres. (...) Et les gilets jaunes je pense ont accentué la dévaluation de l'uniforme de gendarme. Les jeunes ont droit – et c'est logique – à plein de droits mais bon... Les parents ont le droit d'assister à l'audition même s'ils n'ont pas le droit de parler... »

Toutefois, à la question : « Ne peut-on pas se retourner contre les parents ? », le commandant Aubinière a répondu : « Pour autant on tombe quand même dans un niveau social déjà défavorisé et les mesures ne sont pas prises parce que, voilà, il y a déjà des problèmes... » montrant ainsi qu'il avait conscience que cette délinquance était liée à une certaine forme de misère sociale et morale. Peut-être faudrait-il aussi régler ces problèmes.

Enfin, répondant à une question : « Est-ce un règlement de compte ? », le commandant a indiqué : « Il est trop tôt pour le dire. Il faut laisser l'enquête se dérouler. Par contre, on sait d'où c'est parti, et la substance incendiaire, qui n'a pas d'intérêt d'être révélée, est connue. »

Avec l'inauguration de sa mairie, la commune affirme son identité

Il y avait du monde le 6 juillet vers 10 h 30 pour assister à l'inauguration du bâtiment qui abrite, au Chef-Lieu de Saint-Alban-des-Villards, la mairie et deux gîtes entièrement rénovés et repensés par Dominique Giffon et Violaine Stévenin, architectes maîtres d'œuvre.

Les gîtes sont situés dans la partie école du bâtiment, ouverte jusqu'en 1968 puis reconvertis en gîtes de 1992 à 2013 (*lire ci-contre*).

Cette rénovation a coûté (HT) 359 904 euros pour la mairie et 237 650 euros pour les gîtes (hors maîtrise d'œuvre), et bénéficié de 373 530 euros de subvention (62,5 % du coût total). Pour ce financement la commune a fait un prêt relais de 220 000 euros, au taux de 0,81 %, remboursable au fur et à mesure des rentrées des subventions et des remboursements de TVA (50 % de cet emprunt est déjà en voie de remboursement).

Il n'est pas courant aujourd'hui que des communes inaugurent une mairie. Qui plus est quand cette commune ne compte qu'une petite centaine d'habitants. (Au recensement effectué début 2019, la commune de Saint-Alban-des-Villards comptait 85 habitants permanents plus 2 dans un logement non recensé, pour 46 résidences principales et 161 secondaires.) Dans ce cas, elle est plutôt destinée à (contrainte de ?) fusionner avec ses voisines, sa mairie devenant tout au plus une mairie annexe sans réels pouvoirs...

Mais dans son discours, Jacqueline Dupenloup a d'emblée rappelé que ce n'était pas la vision des choses qu'elle et son conseil partageaient : « *Le conseil de Saint-Alban-des-Villards a fait un choix, non dénué de signification, un choix à deux volets. Premier volet, il resterait une mairie à Saint-Alban-des-Villards, il resterait une commune. Une commune, prête à travailler avec d'autres, avec les communes voisines de Saint-Colomban et des Cuines et aussi avec toutes les communes de La 4 C et de Maurienne, mais une commune, porteuse d'une histoire, porteuse du souci de l'avenir, et du nom de Saint-Alban-des-Villards. Second volet, il resterait des gîtes communaux, modernisés, fonctionnels, pour un accueil touristique à dimension raisonnée*

et raisonnable, que nous voulons diversifier. Un tourisme qui se veut 4 saisons, avec la possibilité d'accueillir de petits groupes amateurs de ski, de vélo, de marche à pied ou en raquettes, mais sans doute aussi de géologie, de photographie ou d'aquarelle, d'écriture ou de mycologie, sans oublier les amateurs de gastronomie qui pourront savourer la cuisine de Marc Vuillermoz, au Triandou. »

À ce moment-là de ce discours, que pouvaient bien penser les élus locaux qui s'étaient déplacés, et qui militent ouvertement pour les fusions de communes et les fusions de communautés de communes souhaitant même, pour certains, que la Maurienne soit administrée par une seule collectivité territoriale de ce type ?

Il y avait là Émilie Bonnivard, députée de la circonscription, des conseillers départementaux, Bruno Chêne, président de La 4C, Bernard Covarel, président du Sivav, des maires (dont Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban-des-Villards, et Pierre-Marie Charvoz, maire de Saint-Jean-de-Maurienne), des élus du Sivav et de La 4C, etc. Émilie Bonnivard et Bruno Chêne ont mené activement la fusion des communes de Saint-François-Longchamp, Montaimont et Montgelaffrey, et le second conduit actuellement des « négociations » avec ses collègues de Porte de Maurienne et Cœur de Maurienne Arvan pour une fusion avec La 4C, considérant « *qu'il faut solder la question avant le 31 décembre 2019* »(*).

Mais en grands « professionnels » de la politique, ce désaccord de fond n'a pas transparu dans leurs interventions. Non, et sans la moindre trace d'un malaise intérieur ils se sont dits « émerveillés » de voir une si petite commune aussi vaillante (« *Vraiment Jacqueline, c'est formidable !* »), déclarant sans ambiguïtés (en substance) qu'elles étaient – les petites communes – « *l'échelon indispensable pour maintenir un lien de proximité entre les élus et les citoyens, et leur mairie le lieu républicain où s'affiche fièrement notre belle devise : Liberté, Égalité, Fraternité.* »

Bravo.

(*) Bruno Chêne, *Le Petit Villarin* numéro 186, décembre 2018.

BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE

Une longue histoire

Le bâtiment inauguré le 6 juillet dernier a été construit après un incendie qui ravagea la mairie-école et le hameau de l'Église en décembre 1899 (*lire ci-dessous*). Il fut opérationnel en 1909, sous le mandat de Pierre Cartier-Lange. Son lieu d'implantation fut l'objet de débats, car le hameau du Frêne était semble-t-il le plus peuplé en écoliers à cette époque et ses habitants demandaient donc la construction de l'école à l'entrée du Frêne. Des plans et devis avaient été étudiés en ce sens en 1903.

Finalement, l'option retenue en 1904, Dominique Frasson-Gaillard étant maire, fut l'entrée du Chef-Lieu sous la route, avec l'accord de l'inspecteur de l'éducation nationale. L'architecte fut M. Bertin, basé à Chambéry, et les plans et devis furent adoptés en janvier 1905 par le conseil municipal. Les terrains furent tous acquis à l'amiable. Le montant des travaux s'éleva à 33 800 francs, avec 71 % de subvention d'état et un autofinancement communal comblé par l'emprunt.

En ce début du XXI^e siècle la commune et l'architecte ont travaillé sur les mêmes terrains, seulement agrandis de 13 m² qu'Albert Cartier a bien voulu céder à la commune. Saint-Alban en 1909 comptait 149 familles et 624 habitants. Le bâtiment communal comptait deux classes, en rez-de-jardin, deux logements de fonction à l'étage et la mairie. Il accueillait les enfants du Chef-Lieu, du Frêne, du Mollard, du Bessay, du Rivaud, du Planchamp, de Bon Mollard. La commune avait deux autres écoles, celle du Premier-Villard qui a compté une trentaine d'élèves et une école

temporaire au hameau du Bouchet aujourd'hui en ruines. Les écoles ont fermé, celle du Bouchet en 1929, celle du Premier-Villard en 1960 et celle du Chef-lieu en 1968.

Les conceptions sociales guident grandement l'architecture... En 1900, il fallait deux classes au Chef-Lieu, en fait deux écoles, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. Le bâtiment présentait donc une symétrie parfaite, avec deux entrées, deux montées d'escalier, deux appartements de fonction, deux classes conçues pour 32 élèves chacune, tout était rigoureusement identique pour les filles comme pour les garçons, y compris les demi-niveaux par lesquels le bâtiment s'adaptait à la pente.

Chaque partie du bâtiment était si indépendante qu'après la fermeture de la seconde classe, la mairie pensa en 1948 la transformer en salle des fêtes. On ne sait pas si ce projet a trouvé une concrétisation. Après la fermeture de l'école en 1968, il resta donc la mairie.

C'est sur un projet du district de la vallée des Villards et sous l'impulsion du Sivav, durant le mandat de Maurice Chabrier, que s'est ouvert en 1992 le gîte des Jouvières, étape du tour de pays Arvan-Villards, dans la moitié sud du bâtiment. Ce gîte a fait le bonheur des randonneurs pendant plusieurs années. Il était bien adapté aux souhaits d'une clientèle qui acceptait un accueil collectif mode refuge, et c'était une belle réalisation. Au fil des ans il a peiné cependant à renouveler cette clientèle, et le coup de grâce fut donné en février 2013 quand la commission de sécurité prononça un avis négatif sur son ouverture. [Source : mairie de Saint-Alban.]

► COUPURE DE PRESSE : COURRIER DES ALPES, NUMÉRO DU 30 DÉCEMBRE 1899 AU 6 JANVIER 1900

Saint-Alban-des-Villards. Voici quelques détails sur le terrible incendie qui vient de détruire presque entier le village de Saint-Alban-de-Villards dans la nuit du 19 au 20 courant, vers une heure du matin. Le feu a pris naissance dans une maison inhabitée, mais dans laquelle on avait fait couler la lessive la veille. On suppose que le feu, mal éteint, se sera communiqué à un paquet de menu bois qui se trouvait à proximité du foyer et, de là, au plafond. Le feu s'est ensuite propagé avec une grande rapidité aux autres bâtiments qui se trouvaient tous recouverts en chaume et, malgré les secours organisés et le concours d'un détachement du 13^e bataillon de chasseurs alpins cantonnés dans ce hameau, rien n'a pu être sauvé, qu'une partie seulement des archives municipales. La mairie a été complètement détruite, seule elle était assurée. De nombreux animaux domestiques ont péri dans les flammes ; il n'y a pas eu d'accident de personnes, fort heureusement, mais un vieillard nommé Quézel(*) est mort de frayeur. Quarante-trois bâtiments sont réduits en cendres, et les propriétaires incendiés sont au nombre de vingt-trois. C'est la misère pour nombre de familles car toute la récolte est perdue et rien n'était assuré. Les pertes totales sont évaluées à 145 800 francs(**). Voici les noms de quelques malheureuses familles sinistrées : Darves-Blanc, Chaudet, Frasse-Pérange, Amptimo, Diorda, Quézel, Darves-Coucaz, Gottafrey, Quézel-Ambrunaz, Pierre Péclerc (instituteur), etc.

(*) N.D.L.R. : Jean-Baptiste Quézel-Mouchet, décédé le 20 décembre 1899 à 3 heures du matin (70 ans).

(**) N.D.L.R. : à titre indicatif, quelque 57 millions d'euros (source Insee).



■ De gauche à droite : Annie Bordas (conseillère municipale Saint-Alban-des-Villards), Bernard Chêne (président de La 4C), Émilie Bonnivard, Jacqueline Dupenloup, Pierre-Marie Charvoz (conseiller départemental et maire de Saint-Jean-de-Maurienne), Dominique Giffon (architecte, maître d'œuvre), Monique Chevallier (conseillère départementale), Violaine Stévenin (architecte), Pierre-Yves Bonnivard et Dominique Lazzaro (maire de Saint-Étienne-de-Cuines).

MICROCENTRALE DU MERLET

Jacqueline Dupenloup : « Si nous optons pour le maintien d'une commune, nous devons lui assurer les moyens, non pas de sa survie, mais de sa vie »

La 2^e réunion publique d'information et de débat sur le projet de microcentrale du Merlet n'a réuni (11 juillet, mairie de Saint-Alban-des-Villards) que 10 personnes autour de Didier Jost (président de la société NEH), Jean-Éric Carré (DG de NEH), Céline Martinet, Franck Adisson (directeur général des SEM Les forces du Bacheux et Les forces du Merlet), et trois élus municipaux ; Jacqueline Dupenloup, maire, Daniel Quézel-Ambrunaz, premier adjoint au maire, et Gilberte Girard.

Comme lors de la 1^{re} (le 22 septembre 2017) aucun membre du collectif « Sauvons le torrent du Merlet », opposé de longue date à ce projet, n'était présent. Cette stratégie, que des pétitionnaires contre ce projet, agacés, jugent eux-mêmes contre-productive, s'explique essentiellement parce que l'objectif du collectif est de faire échouer le projet et non pas de l'amender pour trouver des solutions aux questions qu'il soulève comme cela a pu se faire avec Françoise Darves-Blanc, qui exploite les terrains communaux du Merlet, et qui a avancé une proposition pour le tracé de la conduite forcée finalement retenue par la municipalité. La précédente réunion publique a également été déterminante quant à l'emplacement du bâtiment de production, les participants mettant en relief l'intérêt de

conserver le débit total du Merlet visible depuis la départementale qui va du Premier-Villard au Chef-Lieu.

Le 11 juillet, dans son intervention introductory, Jacqueline Dupenloup est revenue sur les arguments des opposants sans esquerir les divergences.

- Sur le fait « *qu'il n'existe plus de service public de l'énergie (et que) le prix payé par les usagers augmente du fait que des SEM ou partenaires privés revendent le courant à EDF* », elle a indiqué : « (C'est) un grave problème, devant lequel nous choisissons effectivement une stratégie de moindre mal : oui, l'eau du Merlet sera turbinée sous une forme actionnariale et le courant sera vendu à EDF. Mais dans la SEM exploitante, la commune sera majoritaire. »

Élargissant son propos, elle a précisé « *que la commune a adopté comme le SPM une motion s'opposant à l'ouverture des barrages à la concurrence* » et appelé « *à signer la demande de référendum (...) pour remettre en question la privatisation totale de l'aéroport de Paris (...)* », concluant : « *Nous ne faisons pas partie des gens qui pensent que les agents EDF sont des fainéants privilégiés, contrairement à ce qu'ont pu exprimer à haute voix, il y a quelques années, certains membres du collectif « sauvons le Merlet ».* »

- Sur les conséquences environnementales du pro-

jet, Jacqueline Dupenloup a admis : « *Les alertes sur les incidences du changement climatique, nous sommes loin de toutes les maîtriser. Le projet Merlet répond à un appel d'offres du ministère de la transition écologique et solidaire qui me paraît bien placé pour examiner la demande d'autorisation d'exploitation avec une analyse incluant cette donnée.* »

- Sur les recettes attendues par la commune, Jacqueline Dupenloup a affirmé, compte tenu de la fragilité des dotations de l'État, en baisse, et des recettes issues de La 4C (« *qui peuvent être remises en question lors de toute modification de périmètre, ou tout changement de compétence, de la communauté de communes actuelle* »), que « *si nous optons pour le maintien d'une commune à Saint-Alban nous devons lui assurer les moyens, non pas de sa survie, mais de sa vie* ».

Après ce préambule, la projection d'un diaporama commenté par Céline Martinet a présenté tous les aspects du projet (techniques, financiers, administratifs, environnementaux, etc.) chacun (responsables du projet, élus ou personnes dans le public) pouvant interrompre l'enchaînement des diapositives pour préciser un point, apporter un complément, donner un éclairage, poser des questions. Les points les plus importants ont été discutés.

QUI PORTE LE PROJET ?

Une société d'économie mixte (SEM) Les forces du Merlet qui compte deux actionnaires : la commune de Saint-Alban (50,01 % des parts) et la société NEH (49,99 % des parts). Depuis le 1^{er} janvier 2019, NEH est détenu à 100 % par Canodor, une holding elle-même détenue par la Caisse des dépôts et consignation (33,33 %) et la société Hydrocop (66,66 %). Hydrocop est constituée par 16 entreprises locales de distribution majoritairement contrôlées par des collectivités. NEH est donc une société majoritairement détenue par des collectivités publiques. « *Un pacte (...) signé (entre les actionnaires) couvre à peu près tous les champs. Il contient notamment des motions d'agrément qui permettent à chacun des actionnaires (la commune et NEH) d'avoir un droit de véto pour toute modification de l'actionnariat.* »

LES CARACTÉRISTIQUES

ÉCONOMIQUES DE LA MICROCENTRALE

La commune n'apportera que 18 000 euros sur les 250 000 euros d'études et les 5,5 millions d'euros d'investissements. Le coût prévisionnel du projet est donc de 5,75 millions d'euros.

Des extrapolations sur les caractéristiques économiques de la microcentrale du Merlet résultant d'études plus avancées et plus précises que celles présentées à la première réunion publique, notamment parce qu'elles tiennent compte du prix de vente du MWh produit établi à 87 euros, montrent que le chiffre d'affaires attendu serait de 992 000 euros. Pendant le remboursement de l'emprunt (probablement 15 ans) la commune qui détient 50,01 % des parts devrait toucher 85 000 euros puis quelque 250 000 euros après (soit durant 25 ans).

À titre de comparaison, sur le Bacheux depuis la mise en service de la centrale (2012) la commune, qui n'a que 23 % des parts, a touché 23 000 euros en 2016, 25 300 euros en 2017, 23 000 euros en 2018 et 34 500 euros en 2019, soit une moyenne de 26 500 euros.

Sur le Bacheux la 1^{re} distribution de bénéfice aux actionnaires (et donc à la commune) s'est faite 4 ans après la mise en service. Sur le Merlet, la 1^{re} distribution se fera entre 4 et 7 ans après la mise en service. Pourquoi ce délai ? Franck Adisson : « *Pour le Bacheux, on aurait pu en théorie commencer à distribuer avant mais, en fait, on a préféré*

constituer une réserve financière assez importante qui permettrait en cas de souci de pallier aux remboursements de l'emprunt même si la centrale pour une raison ou une autre ne tournait pas pendant un an. D'autant qu'on a au capital des collectivités locales et qu'on a voulu prendre zéro risque pour elles. »

Répondant à une question de Michel Donda (« *À combien se monte cette réserve et quels pourcentages des résultats an-*

nuels sont distribués ? ») Franck Adisson a précisé : « *Cette réserve est de 1 million d'euros. Elle continue à être abondée, de même qu'on abonde dans la réserve légale. Cette année on a distribué 150 000 euros sur les 200 000 euros de résultats.* »

SUR LA QUESTION ADMINISTRATIVE

Franck Adisson : « *On est sous le format de l'autorisation et on aura certainement une attribution pour 40 ans. Au bout de 40 ans, on peut demander la prolongation de l'exploitation pour 40 années supplémentaires moyennant un dossier. Dans 40 ans, les installations seront propriétés de la SEM dont la commune est majoritaire. Qui peut, elle seule, demander le renouvellement de l'autorisation à la différence du format concession où tout le monde peut concourir au renouvellement.* »

Jacqueline Dupenloup : « *Et si jamais, dans 40 ans, il n'y a plus de commune de Saint-Alban, on se retrouvera dans des conventions avec transfert des biens entre, je n'espère pas, la feuille commune et la nouvelle collectivité territoriale qui existerait.* »

SUR LE FONCIER

Pour le passage de la conduite forcée il suffit d'une servitude de passage mais l'acquisition foncière est nécessaire pour planter la centrale (l'implantation de la prise d'eau est sur du communal). Le terrain agricole du Merlet est évalué par les domaines à 0,20 € le m². La SEM proposera 10 euros le m² pour l'achat des parcelles nécessaires à l'implantation de la centrale (au-dessus du pont du Merlet). Pour indemniser les propriétaires de parcelles touchées par la servitude de la conduite forcée, la SEM proposera au choix :

- soit le versement en une seule fois, au démarrage des travaux, d'un droit d'entrée sur la parcelle de 500 euros (quelle que soit la superficie de la parcelle) plus

15 euros par mètre linéaire traversé ;

- soit le versement, au démarrage des travaux, d'un droit d'accès à la parcelle de 300 euros plus un loyer annuel de 10 euros par an et par mètre linéaire sur toute la durée de l'exploitation (ce loyer est donc attaché au terrain et non au propriétaire ; si le propriétaire vend son terrain avant le terme de l'exploitation, c'est le nouveau propriétaire qui touchera l'indemnisation de servitude).

Supposons une parcelle de 500 m² que la conduite traverse sur 20 mètres. Dans le premier cas son propriétaire recevra d'un coup 800 euros (500 euros de droit d'entrée sur la parcelle + 20 fois 15 euros) et dans le second cas 300 euros de droit d'entrée sur la parcelle puis 200 euros par an durant 40 ans.

Si ce projet est autorisé par l'administration, et que la totalité des accords nécessaires n'est pas obtenue, « *une DUP sera inévitablement lancée* ».

Ce projet pourrait bénéficier d'un financement participatif. À ce propos, Jacqueline Dupenloup a tenu à préciser : « *Pour couper court à toute remarque désobligeante (...), étant maire, je ne ferai aucun investissement participatif afin de ne pas être suspectée de vouloir tirer quelque subside que ce soit de cette affaire, et, par ailleurs, si jamais j'étais concernée par une acquisition de parcelle, l'argent qui me reviendrait serait reversé à la commune. J'en prends publiquement l'engagement.* »

On était le 11 juillet. Le 22 août la « *remarque désobligeante* » paraissait dans *La Maurienne* sous la plume du collectif « *Sauvons le torrent du Merlet* ». Dans un « *Plaidoyer pour le Merlet !* » on pouvait en effet lire : « *Remarque importante : 3 conseillers municipaux sur 6 en exercice, ont pris part, depuis le début, aux différents votes sur le sujet, s'exposant ainsi à la problématique du conflit d'intérêts de par leur statut de propriétaire dans la zone concernée.* »

Le débat s'élève.



■ De gauche à droite : Franck Adisson, Jean-Éric Carré, Jacqueline Dupenloup, Didier Jost.

SAINT-ALBAN**Séance du
4 juillet 2019**

Absent : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

Le compte rendu de la réunion du 23 mai 2019, sans remarques de l'assemblée, est adopté à l'unanimité.

1 – Budget

• Le conseil municipal adopte la régularisation de la décision modificative adoptée le 23 mai dernier suite au fait qu'il ne fallait pas porter dans le budget prévisionnel (au moment de son vote) les sommes déjà encaissées d'une vente de caveau. Par ailleurs, l'indemnité de conseil sollicitée par le trésorier payeur étant de 394,71 €, le conseil municipal décide de la ramener à 75 % de ce montant.

2 – Travaux d'adressage

Le conseil municipal prend connaissance des devis reçus, ceux de Pic Bois (20 299,20 € TTC, fabrication et pose) et de BNT Création (Benoît Ferroud, 9 160,50 € TTC pour la fabrication des plaques) en collaboration avec JDTC (Julien Donda, 7 142,40 € pour la pose, soit un total de 16 302,90 €). Mais le conseil n'a pas à sa disposition, en séance, le tarif BNT Création de fourniture des mâts. Les deux propositions d'entreprise n'étant pas strictement comparables, le choix de l'entreprise est reporté à la décision de la commission d'appel d'offres (12 juillet).

3 – Gîtes communaux

• Les meublés des Jouvières ont reçu la visite de Mme Rousseau (Gîtes de France) afin d'obtenir leur classement (en « épis » et en « étoiles ») indispensable non seulement pour une meilleure visibilité du produit lors de la commercialisation, mais aussi pour l'octroi de certaines subventions de-

mandées pour leur réalisation. Un document de travail a été remis aux membres du conseil, avec des propositions tarifaires de location (du vendredi en début d'après-midi au dimanche fin d'après-midi) pour les salles du rez-de-jardin, à savoir la gratuité pour les associations villarinchées, 50 euros pour les résidents de la commune (c'est-à-dire les possesseurs de compteurs d'eau) et 100 euros pour les extérieurs. L'état des lieux d'arrivée sera effectué le vendredi vers 14 heures et celui de départ le lundi avant midi. Le conseil municipal adopte ces tarifs et rajoute un tarif de location pour une journée, en semaine : gratuit pour les associations, 30 euros pour les habitants de Saint-Alban, 60 euros pour les extérieurs.

• Le conseil municipal approuve l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour la gestion de l'ensemble « gîte des Jouvières » créée le 1^{er} mars dernier.

4 – Subventions aux associations

Suite aux demandes parvenues depuis la précédente réunion du conseil, le conseil municipal alloue aux associations les subventions suivantes : l'ACCA de Saint-Alban : 600 euros (exercices 2017 et 2018) ; Le Sou des écoles : 300 euros ; la chorale La Villarine (150 euros) ; les Amis des Villards : un lot pour la tombola organisée à la fête du pain (un séjour d'une semaine dans un meublé de la commune (Le Merlet ou Le Bacheux), en basse saison, été ou hiver, à valoir jusqu'au 20 juin 2020).

5 – Emprunts de l'ex-CCVG

Le conseil municipal donne mandat au maire ou à la déléguée aux finances pour validation définitive des sommes dues et autorisation de paiement (les justificatifs seront présentés au conseil municipal après paiement). À savoir, 59

325,59 € dus à Saint-Colomban-des-Villards pour le 1^{er} semestre 2019 au titre des emprunts contractés par l'ex-CCVG avant 2008, et les montants déterminés par convention dus à Saint-Colomban et à Sainte-Marie-de-Cuines au titre des emprunts contractés après 2008.

6 – AFPI

Jacqueline Dupenloup fait état de la visite de contrôle de l'entretien des terrains (ex-lot de Thierry Martin-Cocher à présent confié à Joris Bonnivard) qui s'est déroulée le 21 juin dernier et à laquelle elle a participé. Noëlle Noël, présidente de l'AFPI, a mis en demeure l'éleveur de quitter les lieux en raison du mauvais entretien du lot que ce dernier utilise, et de restituer le lot débarrassé des branches mortes, des épines, en effectuant lui-même le travail ou en payant les travaux d'entretien par une entreprise. Considérant le lot, le conseil municipal s'interroge sur l'intérêt et la dimension des travaux à effectuer sur des terrains extrêmement boisés et peu accessibles.

7 – Protection des données

Le conseil municipal prend connaissance du projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne du Règlement général sur la protection des données (RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018), proposé par l'Agate (l'Agence alpine des territoires). Le RGPD apporte des modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Les collectivités publiques doivent désormais s'assurer de leur conformité à cette nouvelle réglementation, désigner un délégué à la protection des données, et établir un registre de leur traitement.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées, l'accompagnement de l'Agate présente un intérêt certain.

Le 14 mai dernier, le conseil communautaire de La 4C a validé la prise en charge financière par la communauté de communes, pour la première année, de l'accompagnement réalisé par l'Agate auprès de chaque commune. Cette prestation devant faire l'objet d'une convention, le conseil municipal

autorise le maire à procéder à la signature de cette convention.

8 – Coupe de bois en forêt

Le conseil municipal accepte le report en 2022 (proposé par l'ONF) des coupes prévues sur les parcelles A, B et O compte tenu des conditions d'exploitation et de vente du volume de bois présumé sur les parcelles A et B et de la non réalisation du projet de desserte de la parcelle O.

9 – Téléphonie mobile et fibre optique

(Lire ci-dessous.)

10 – Questions diverses

• École (lire page 23).
• Le conseil municipal accepte que les Amis des Villards rem-

place, à l'identique et à ses frais, le bassin en fin de vie situé devant la chapelle des Voûtes.

• Le conseil municipal adopte la motion prise par le Syndicat du pays de Maurienne contre la mise en concurrence des concessions hydroélectriques.

• Le centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines demande 3 835,61 € pour venir à Saint-Colomban du 31 juillet au 16 août.

• Piste du Nant : le service foncier de l'Agate qui traite le dossier n'a, à priori, pas encore finalisé ses travaux.

(Lire la suite page 21.)

ANTENNE-RELAIS AU MOLLARD**Les élus, avec les habitants**

Le 14 janvier 2018, les opérateurs mobile ont pris une série d'engagements (« new deal ») « qui vise à généraliser une couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français sur le territoire métropolitain » (source : site Arcep).

Suite à l'arrêté ministériel pris le 21 décembre 2018 qui a retenu notamment le site de Saint-Alban-des-Villards, qui est connu de longue date, identifié dans l'ancien dispositif de la plate-forme France mobile, et constitue une zone blanche impactant la population résidente, l'opérateur Free a été désigné pour installer une antenne-relais permettant la couverture des hameaux de la commune en 3 G et 4 G. La couverture des hameaux de Saint-Colomban-des-Villards étant très imparfaite, la commune de Saint-Alban a proposé des emplacements qui permettaient dans l'idéal, de couvrir à la fois les points d'intérêt de Saint-Alban et la commune de Saint-Colomban (notamment la station de ski).

La plupart n'ont pas été retenus car sans desserte électrique ou suite à une étude de liaison radio (conduite par l'opérateur) non concluante.

Le site alors retenu par l'opérateur se situait sur une parcelle privée, en sortie du hameau du Mollard. Avant que soit déposée par l'opérateur une déclaration préalable de travaux pour un pylône de 46 mètres de haut équipé de 2 antennes, avec une dalle technique d'environ 50 m² ne créant pas d'emprise au sol, un dossier d'information était consultable du 11 juin au 2 juillet sur le site Internet de Saint-Alban ou en mairie (version papier). Personne n'est venu consulter le dossier en mairie.

Cependant, la municipalité de Saint-Alban, bien qu'ayant un avis favorable des services instructeurs, avant de s'engager, a organisé une réunion (24 juillet) avec les riverains de l'emplacement choisi (une vingtaine d'habitants du Chef-Lieu et du Mollard) qui a montré que, unanimement, ceux-ci étaient opposés à l'installation d'une antenne-relais à cet endroit du Mollard. Pour des raisons liées à la santé et à l'impact paysager.

Cependant au cours de cette réunion, est aussi apparu un manque de cohérence de l'opérateur Free sur la possibilité de couvrir tous les hameaux à partir des autres secteurs proposés et non retenus, comme La Frasse (en contrebas du Mont et du chalet de Miolan) et Le Replat (à proximité d'une piste forestière), en fournissant aux élus des informations techniques parfois contradictoires.

Dans ces conditions la municipalité de Saint-Alban n'a pas donné son autorisation pour réaliser les travaux et le dossier déposé par Free pour l'implantation d'une antenne sur la parcelle du Mollard a reçu un arrêté d'opposition. Il n'y a pas eu de recours de l'opérateur contre cette décision. D'autres possibilités d'implantation sont examinées.

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05


Les Gîtes Adélaïde
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84


Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

Comptes rendus des conseils

Saint-Alban

(Suite de la page 20.)

Séance du 27 août 2019

Absent : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

En préambule à la séance du conseil Jacqueline Dupenloup demande qu'une minute de silence soit observée à la mémoire de Philippe Martin-Cocher, élu de Saint-Colomban-des-Villards, décédé le 19 août dernier (*lire page 24*).

Le compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2019, sans remarques de l'assemblée, est adopté à l'unanimité.

1 – Taxe de séjour

Une réforme de la taxe de séjour est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Elle oblige notamment les collectivités à modifier leur grille tarifaire avant le 1^{er} octobre 2019 et d'en fixer une, même pour les catégories d'hébergement non présentes sur la commune. La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui ne sont pas domiciliées et qui ne possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés. Le conseil municipal reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Saint-Alban-des-Villards, annule et remplace toutes délibérations antérieures à compter du 1^{er} Janvier 2020. À cette date, le barème suivant sera appliqué :

- palaces et hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles : 0,70 € ;
- hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2 et 3 étoiles ; hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme (1 et 2 étoiles), villages de vacances 1 à 5 étoiles ; chambres d'hôtes, terrains de camping et terrains de caravaneage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures : 0,50 € ;

- terrains de camping et terrains de caravaneage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance : 0,20 € ;

Pour tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est fixé à 1 % du coût de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

Sont exemptés de cette taxe : les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire. La taxe sera versée par les hébergeurs à la commune le 1^{er} octobre au plus tard pour la saison estivale, et le 1^{er} mai au plus tard pour la saison hivernale. Le produit de la taxe de séjour est utilisé pour réaliser des dépenses destinées à favoriser l'attrait et la fréquentation touristique de la commune.

2 – Emploi saisonnier

Le conseil municipal prolonge de deux semaines le contrat de travail de l'employé saisonnier qui se terminera le 13 septembre 2019 ceci afin de finaliser l'aménagement des gîtes tout en poursuivant les activités habituelles d'entretien de la commune.

3 – Amortissements

Les travaux d'ajustement des inventaires avec la Trésorerie demandent une révision et une adaptation des modalités d'amortissement pour certains biens. L'amortissement est la traduction comptable de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, d'évolutions techniques. Il est calculé sur la valeur historique HT de l'immobilisation.

• chaufferie au bois : le montant total de l'amortissement est de 33 826,41 €, en concordance avec le budget primitif ;

• commerce : le montant total de l'amortissement des subventions est de 2 112,54 €, en concordance avec le budget primitif ; pour l'amortissement des biens, il est proposé de retirer de l'actif machine à café, balance, caisse enregistreuse, et tabouret de bar, pour un

montant de 6 855,77 €. Le montant total de l'amortissement se monte donc à 7 547,15 € ;

- réseaux d'eau et d'assainissement : les durées d'amortissement sont laissées à la discrétion du conseil municipal qui a décidé le 1^{er} mars 2019 de les fixer à 50 ans (eau) et 60 ans (assainissement). Ces travaux d'ajustement des inventaires avec la Trésorerie font apparaître de nouveaux biens à amortir et notamment le réseau d'eau du Pied des Voûtes (montant initial HT 216 459,14 €), le captage des Roches (montant initial HT 216 242,58 €), pour un montant total d'amortissement de 22 817,69 € en 2019.

Pour les amortissements liés au budget général de la commune correspondant aux frais d'études (études suivies ou non de réalisation), aux subventions d'équipements versées, aux aides apportées par la commune à des tiers, aux logiciels de bureautique, aux matériels techniques, etc., le conseil municipal décide :

- de ne pas amortir les frais d'étude ayant abouti à la rénovation du presbytère de Saint-Alban (rénovation conduite par l'ex-CCVG) ;

• de ne pas amortir les parts d'emprunts contractés par l'ex-CCVG et remboursés à la commune de Saint-Colomban, les biens n'appartenant pas en propre à la commune de Saint-Alban ;

- d'amortir la subvention de la commune au captage de la source des Roches par le Syndicat d'alimentation et d'aménagement des eaux de moyenne Maurienne sur une durée de 30 ans, puisqu'il s'agit d'un investissement portant sur une installation ;

• d'amortir sur 5 ans les subventions d'amortissement des réseaux accordées aux particuliers ;

• de se renseigner avant inscription budgétaire sur certains amortissements (car les dépenses à amortir n'ont pas été retrouvées dans les registres comptables de la commune) et sur la nécessité d'amortir le dépôt de capital fait à la SEM Les Forces du Merlet.

4 – Point budgétaire

Le comparatif budgétaire (en date du 27 août) ayant été remis à chaque conseiller, les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement sont examinées. L'analyse fait apparaître une bonne gestion et un budget

sain. Sur les subventions attendues pour la réhabilitation du bâtiment mairie-gîtes, la commune a déjà perçu un montant de 220 000 euros (environ 50 % du montant total octroyé). Le conseil municipal décide donc de rembourser la moitié du montant du prêt relais (110 000 euros).

5 – Travaux en cours

• L'entreprise Eiffage effectue des travaux de mise à la côte des tampons et des regards ainsi que des travaux d'enrobé devant la chaufferie au bois, au Planchamp, au Frêne et au Premier-Villard (enrobé d'une portion de route de la RD jusqu'à l'ancienne école et voie communale traversant le hameau).

• L'entreprise Gremair doit intervenir très prochainement pour l'entretien des chaussées (projection par air comprimé de gravillons enrobés d'émulsion) au Premier-Villard et sur la portion de route entre Le Frêne et Le Bessay.

• L'entreprise Jamen BTP va reprendre une murette béton en bordure de chaussée au Bessay, détruire un rocher empêtant sur le chemin du Bessay, déposer et reposer deux barrières en bois au Premier-Villard.

• Considérant que lorsque des véhicules stationnent le long

de la voie communale au Frêne, la visibilité est nulle pour les conducteurs qui sortent du hameau, il est décidé d'implanter un panneau d'interdiction de stationner sur l'emplacement au plus près du croisement.

6 – Questions diverses

• Suite au constat des riverains d'une vitesse non adaptée des véhicules motorisés dans la traversée des hameaux du Premier-Villard et du Planchamp, les services du département vont être interrogés pour connaître les dispositions possibles.

• Abri de pleine nature (*lire ci-dessous*).

• Téléphonie mobile (*lire page 20*).

• Adressage. L'entreprise de Julien Donda a terminé la mise en place des poteaux supports de plaques de rue dans toute la commune. Moins de poteaux que prévus dans le devis, la majorité des propriétaires concernés ayant répondu favorablement à la demande de fixation des plaques sur les façades de leurs habitations.

• Guide pratique Été 2019 de l'OT. Il faudra veiller à ce que le potentiel de la commune de Saint-Alban soit davantage mis en valeur qu'il ne l'a été dans cette édition.

■ TRAVAUX DU SIVAV

Réunion du 10 septembre 2019. (Délégués villarins présents : Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard.)

► PARTENARIAT SPORTIF. Comme en 2017, le conseil syndical a octroyé 5 000 euros, pour la saison 2019-2020, à Lorna Bonnel, double championne du monde 2019 par équipe et par relais de ski-alpinisme qui est officiellement inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau « élite ». Son budget hivernal est de 20 000 euros, elle en a récolté 12 700 euros. Gilbert Derrier, Bernard Balmain et Jacqueline Dupenloup ont demandé que cette subvention soit accompagnée par l'engagement de Lorna Bonnel à sa participation à des événements locaux sur l'Arvan-Villard (Sybelles-Villarinche, randonnées et compétitions locales, conférences, etc.).

► ÉTUDE USAGES ET USAGERS. La conclusion principale de l'étude Usages et usagers conduite par l'université Savoie Mont Blanc, dont l'objectif était de mieux identifier les représentations du territoire du point de vue des habitants, des partenaires économiques, des résidents secondaires et des touristes, met en lumière entre autres un manque de professionnalisation des acteurs dans le parcours client.

► RALLYE PHOTOS. Un rallye photos, petit jeu ludique sous forme de livret avec des photos prises au sein du village, sera créé à Saint-Alban-des-Villards. L'histoire et les mécanismes du jeu (messages codés, rébus...) sont encore en phase de réflexion. Deux niveaux de difficulté seraient élaborés pour contenter tout public.

► HÉBERGEMENT D'ALTITUDE. Pour développer l'itinérance pédestre, dans le cadre du programme Espace valléen, il a été pré-fléché l'idée de construire des hébergements d'altitude non gardés à capacité raisonnable (8 personnes au maximum). Deux communes ont été consultées : Saint-Alban-des-Villards et Albiez-le-Jeune. Certaines idées d'emplacement ont été émises (combe du Merlet par exemple) qui restent à préciser.

► RÉNOVATION DES MEUBLÉS. Pour la rénovation des meublés particuliers, dans le cadre de l'action commune région Auvergne-Rhône-Alpes et Sivav, une communication grand public avait été organisée en avril 2019. L'enveloppe budgétaire est de 60 000 euros. Actuellement, 12 dossiers (dont 1 à Saint-Colomban) ont été validés par le comité de sélection pour un montant de 40 675 euros.

SAINT-COLOMBAN

Séance du
5 juillet 2019

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz, Arnaud Jansen-Frasse (procuration à Pierre-Yves Bonnivard) et Patrick Martin-Fardon.

1 – Compte administratif 2018

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier payeur et le compte administratif 2018 de la commune qui s'établissent, en résultats de clôture (qui tiennent compte des résultats antérieurs reportés), à 955 329,75 € en fonctionnement et 605 079,60 € en investissement. Affectation des résultats : un besoin de financement en investissement de 697 079,60 € réduit le montant du report en fonctionnement à 258 250,15 €.

2 – Emprunts de l'ex-CCVG

Le conseil municipal approuve le montant des échéances que les communes de Saint-Alban-des-Villards et de Sainte-Marie-de-Cuines doivent rembourser à la commune de Saint-Colomban-des-Villards soit 59 325,59 € correspondants au 1^{er} semestre 2019. Philippe Martin-Cocher évoque le dernier emprunt de l'ex-CCVG d'un montant de 350 000 euros à rembourser avec l'ensemble des acteurs concernés (Sainte-Marie-de-

Cuines et Saint-Alban-des-Villards). Sainte-Marie-de-Cuines : 3 886,78 € en capital et 619,20 € en intérêts ; Saint-Alban-des-Villards : 1 943,39 € en capital et 309,60 € en intérêts.

3 – Domaine skiable

Le domaine skiable de Saint-Colomban est géré par un EPIC créé en urgence le 2 septembre 2016 faute d'accord après le terme de la DSP avec le gestionnaire privé. À ce jour, malgré une augmentation du chiffre d'affaires, les charges restent conséquentes (effet ciseaux) avec des dépenses sur les appareils vieillissants et notamment les télésièges. Compte tenu du fonctionnement en cours et des projets lancés, l'EPIC n'est plus la forme juridique adaptée pour la gestion du domaine skiable, et ce dès la prochaine saison. Aussi le conseil municipal approuve-t-il une délibération sur le principe de la création d'une régie intéressée, avec une société filiale du département de la Savoie, et ce pour dès la saison 2019-2020 (lire pages 15 à 17).

4 – AFPI

Après analyse des comptes (bilan 2018 et budget 2019) transmis par l'AFPI, le conseil municipal décide de ne pas louer la subvention demandée.

5 – Droit de préemption

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer le droit de préemption de la commune sur la vente d'une parcelle (située à Valmaure, section Q,

numéro 185) entre René Mathieu (vendeur) et Christian Bozon-Vialle (acheteur, 800 euros). Toutefois, le conseil municipal demande à l'acquéreur d'effectuer toutes les coupes de bois sur ce terrain situé en agglomération, au milieu du bâti, et de l'entretenir en évitant les repousses.

6 – Questions diverses

- Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention d'aide à la négociation avec l'Établissement public foncier local de la Savoie pour finaliser le chemin piétonnier sécurisé entre le Chef-Lieu et le Martinan ;
- Le conseil prend connaissance de la situation scolaire (lire page 23) ;
- Suite à la résiliation du contrat des gîtes de groupe au 31 août 2019, M. Barnay a saisi le tribunal administratif de Grenoble en référé. La légalité de la résiliation par la commune n'a fait aucun doute et le juge a donné raison à la commune au motif de l'intérêt général ;
- Philippe Martin-Cocher remercie toutes les personnes qui l'ont soutenu dans la lutte contre la maladie ;
- La démolition des carcasses en béton au Mollaret est terminée. Le chantier des réseaux secs à Lachenal se poursuit, apportant quelques désagréments. Il faudrait également prévoir un goudronnage ou un gravillonnage pour la route de Lachal ;
- Pumptrack (lire page 9).

En fin de réunion, plusieurs personnes dans le public soulignent le manque d'entretien de la déchetterie. Le maire indique que chacun doit être responsable quant à la bonne tenue de cet espace (tri dans les bennes appropriées, éviter de remplir trop les bennes, etc.) au risque de voir le Sir-tomm fermer la déchetterie.

Sur la vitesse excessive sur la RD 927 au Martinan, Pierre-Yves Bonnivard rappelle que des essais ont été effectués, et que dans l'immédiat (pendant l'été), la signalisation verticale va être renforcée du côté du bar-tabac.

Enfin, le principe d'une régie intéressée soulevant des interrogations, le maire, par ses explications, a rassuré les contribuables du bien-fondé d'un tel changement.

✓ LE PETIT VILLARIN

envois intermédiaires (qui ne bénéficient pas des tarifs réduits pour les envois en nombre), les relances et les frais de tenue de compte (406,46 €), des dépenses de bureautique (112,26 € pour des cartouches d'imprimante, des bulletins de relance, de la papeterie, etc.), et 187,40 € pour des abonnements (La Maurienne et Montagne Leader qui ne sera pas renouvelé car sans intérêt), un trop perçu d'abonnement, etc.

La campagne d'abonnement de l'été a donné des résultats sensiblement identiques à ceux de l'an passé (+ 7 abonnements). Trois personnes n'ont pas renouvelé leur abonnement et 11 personnes se sont abonnées pour la première fois.

Le conseil municipal alloue les subvention suivantes : Amicale des pêcheurs de l'Arc : 75 euros ; Anciens combattants des Villards : 225 euros ; chorale La Villaraine : 375 euros ; le Club des sports des Villards : 22 000 euros ; Le Sou des écoles : 1 000 euros ; Les Villards, patrimoine et culture : 1 225 euros ; Régul'matous : 150 euros ; Amis des Villards : 100 euros ; Villards Autos73 : 800 euros (déjà versée). Les demandes de l'Union athlétique Maurienne, du Basket cub de Saint-Étienne-de-Cuines, du Grizzly bike Maurienne, du Souvenir français et

Séance du
23 août 2019

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz et Patrick Martin-Fardon.

1 – Ajustements budgétaires

Les opérations d'ordre pour les gîtes communaux sont de 55 918 euros en dépenses de fonctionnement et de 55 917 euros en recettes d'investissement. Il faut rétablir, à la demande de la Trésorerie, le même montant dans chaque section, soit un euro de plus en recette d'investissement. Par ailleurs, en fonctionnement, le chapitre des charges à caractère général présente un dépassement. Le conseil municipal donne son accord pour qu'une subvention de la commune permette d'équilibrer les comptes s'il n'est pas possible de les rééquilibrer dans le seul budget des gîtes.

2 – Affaire foncière

Pour faciliter l'accès à la maison Girard-Buttaz, il est nécessaire de déclasser puis de déplacer le chemin rural piéton actuel d'environ 3 mètres sur sa largeur maximale, sans causer de gêne aux habitants du hameau. Le conseil municipal, constatant la désaffection d'une partie de ce chemin rural, approuve ce déplacement (en maintenant sa largeur maximale) et le principe d'aliénation d'une partie du chemin rural actuel. Il autorise la maire à engager la procédure d'enquête publique. Les frais (géomètre, enquête, rédaction d'actes) seront pris en charge par la commune (vente d'un bâtiment communal).

3 – Subventions

aux associations

Le conseil municipal alloue les subvention suivantes : Amicale des pêcheurs de l'Arc : 75 euros ; Anciens combattants des Villards : 225 euros ; chorale La Villaraine : 375 euros ; le Club des sports des Villards : 22 000 euros ; Le Sou des écoles : 1 000 euros ; Les Villards, patrimoine et culture : 1 225 euros ; Régul'matous : 150 euros ; Amis des Villards : 100 euros ; Villards Autos73 : 800 euros (déjà versée). Les demandes de l'Union athlétique Maurienne, du Basket cub de Saint-Étienne-de-Cuines, du Grizzly bike Maurienne, du Souvenir français et

du Nautic club mauriennais n'ont pas été retenues.

4 – Appel à projets
station moyenne

Dans le cadre de sa nouvelle politique touristique, le département de la Savoie a prévu de mettre en œuvre un nouveau dispositif d'aides en faveur des stations moyennes de Savoie sur le thème de la simplification du parcours client en station. La station de Saint-Colomban-des-Villards est éligible et pleinement concernée par cet appel à projets. Le conseil municipal autorise le maire à signer les documents nécessaires (contrat, avenant ou convention) à cette mission d'ingénierie.

5 – École

(lire page 23.)

En fin de réunion, Martine Paret-Dauphin pose la question des meubles de la maison Girard-Buttaz qui peuvent intéresser la Maison du patrimoine. Le conseil est plutôt favorable à une cession à l'association mais soulève la question du stockage.

Joël Nicolas aborde le point des terrains à défricher à La-chal. Réponse : en 2018, suite aux courriers adressés aux propriétaires pour autoriser la commune à défricher des terrains situés au cœur du hameau, quelques propriétaires ont répondu. Une relance sera effectuée fin 2019 pour des travaux en 2020 (se pose le problème de terrains en indivision et pour lesquels les propriétaires ne sont pas connus). Jean-Paul Roux tient à remercier la commune pour le travail de débroussaillage et d'entretien réalisé cette saison.

Gérard Mugnier demande si « l'antenne » située à côté du gîte des Moulins a ou aura une utilisation particulière. Réponse : pour l'instant, aucun interlocuteur précis n'a pu être trouvé et il n'est aujourd'hui pas possible de savoir si cette antenne a encore une utilisation particulière.

Enfin Bernard Bozon-Vialle demande quand les dernières voitures incendiées devant la boulangerie seront enlevées. Réponse : probablement le 24 août. Une fois tous les véhicules évacués, les agents techniques de la commune nettoieront le secteur.

(lire la suite page 23.)

■ LES COMPTES DU « PETIT VILLARIN »

L'exercice 2018-2019 s'est clos avec un déficit de 33,70 €.

Les recettes se sont élevées à 8 631,90 € comprenant les abonnements (7 637 euros pour 874 abonnés (contre 866 l'an passé), quelques dons et quelques ventes au numéro à Épicerie & Compagnie), les encarts publicitaires (910 euros) et les intérêts du livret de la CNE (84,90 €). À noter qu'au cours de l'exercice précédent, 152 personnes s'étaient abonnées pour 2 ans ce qui explique les recettes moindres encaissées cette saison et le déficit constaté.

Les dépenses s'établissent à 8 665,60 €. Elles englobent les frais d'impression (5 843,20 euros pour 64 pages contre 70 l'an passé), les frais d'expédition des envois réguliers (2 116,28 €), les frais pour les

envois intermédiaires (qui ne bénéficient pas des tarifs réduits pour les envois en nombre), les relances et les frais de tenue de compte (406,46 €), des dépenses de bureautique (112,26 € pour des cartouches d'imprimante, des bulletins de relance, de la papeterie, etc.), et 187,40 € pour des abonnements (La Maurienne et Montagne Leader qui ne sera pas renouvelé car sans intérêt), un trop perçu d'abonnement, etc.

La campagne d'abonnement de l'été a donné des résultats sensiblement identiques à ceux de l'an passé (+ 7 abonnements). Trois personnes n'ont pas renouvelé leur abonnement et 11 personnes se sont abonnées pour la première fois.

✓ LE PETIT VILLARIN

Ambulances FLAMMIER
VSL - TAXIS 4 à 8 places
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
04 79 59 80 01

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire -
Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations
remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE**
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

Comptes rendus des conseils

Saint-Colomban

(Suite de la page 22.)

Séance du 17 septembre 2019

Absent : Emmanuel Bellot-Mauroz.

Sans remarques de l'assemblée, le compte rendu de la réunion du 5 juillet dernier est approuvé (une abstention : Patrick Martin-Fardon).

1 - ÉPIC du domaine skiable

Le conseil municipal accepte la démission de Christophe Poirier qui a décidé de quitter son poste de directeur de l'ÉPIC. M. Poirier a été sollicité à plusieurs reprises pendant les deux années qu'il a passées à Saint-Colomban-des-Villards, mais cette fois c'est pour être le nouveau directeur de Courchevel Aventure, une filiale de La Société des Trois-Vallées. Un nouveau directeur va être recruté pour assurer la transition avant la mise en place de la régie intéressée avec une filiale du département de la Savoie. Cette situation ne met nullement en cause l'ouverture du domaine skiable le premier samedi des vacances de Noël, soit le 21 décembre à 9 heures.

2 - Rénovation

de La Perrière

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres (16 septembre dernier) durant laquelle treize lots ont été analysés, le montant total de la rénovation de cette résidence (maîtrise d'œuvre comprise) a

atteint 1,1 million d'euros HT soit 200 000 euros de plus que le budget prévisionnel. Après renégociations et réexamen des travaux envisagés, ce montant a été ramené à 923 242 euros HT avec maîtrise d'œuvre et frais annexes. Ont été retenus les lots 1 (démolition), 3 (menuiserie intérieure), 6 (revêtement de sol), 7 (plomberie), 8 (électricité), 9 (cuisine), 10 (mobilier), 11 (literie) et 12 (décoration). Ont été jugés infructueux les lots 2 (menuiserie extérieure), 4 (faïence murale), et 5 (cloison, peinture). Le lot 13 (accessoires) est à la charge du gestionnaire de la résidence.

Par ailleurs, compte tenu des délais d'approvisionnement pour l'ensemble de la résidence (2 mois), son ouverture est décalée du 15 décembre au début février 2020.

Enfin la résidence ayant été reclassée en ERP (Établissement recevant du public, circulaire du 23 juillet 2012), les appartements doivent être équipés d'un système d'alarme incendie ce qui générera un surcoût de 100 à 150 000 euros qui ne permettrait pas de tenir le budget d'une part, et compte tenu de ces travaux supplémentaires, repoussera l'ouverture de la résidence à l'été 2020. Une réunion est prévue avec les référents « sécurité incendie » de Maurienne le 18 septembre pour connaître exactement les

obligations à mettre en place. (N.D.L.R. : d'après la mairie, suite à cette réunion, il apparaît que, « bien que reclassée ERP, les travaux du système sécurité incendie de la résidence ne sont pas obligatoires. Par contre, il y aura des systèmes de détection renforcés par rapport à ce que la loi oblige ».)

Finalement le conseil municipal (une voix contre, Gilbert Pautasso) approuve le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres et les tarifs de vente du mobilier qui va être remplacé (la commune étant prioritaire pour équiper les bâtiments publics : mairie, gîtes, OT, etc.). Les particuliers et le gestionnaire actuel pourront acheter ce mobilier lors de deux ventes publiques (les 21 et 27 septembre 2019).

3 - Réseaux secs

Le conseil municipal adopte une délibération valant convention financière avec le SDES dans laquelle il est stipulé que la commune participe au financement de la 2^e tranche des travaux de Lachenal à hauteur de 85 500 euros TTC, le SDES prenant en charge le solde (16 443,32 €).

4 - Taxe de séjour

Le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs des taxes de séjour applicables au 1^{er} janvier prochain (comprises entre 0,2 € et 1 euro par nuitée).

En fin de réunion, Marie-Christine Carrara, demande si les 5 % du capital de la société qui va gérer la résidence de La Perrière sont toujours ouverts à un acteur local. Réponse : une personne s'est faite connaître avant le 31 août 2019 (date limite donnée lors de la réunion publique du 17 août) mais, finalement, c'est la société SSIT qui est partie prenant des 5 %.

Jean-Marie Dufour demande si l'emprunt de 900 000 euros pour la rénovation de La Perrière est validé. Réponse : c'est SSIT qui négocie actuellement cet emprunt pour le compte de la commune.

Puis, concernant le prix des forfaits de ski pour la saison 2019-2020, Jean-Marie Dufour demande s'il y aura un forfait unique par station. Réponse : l'an dernier l'ÉPIC a été sollicité par les autres sociétés des Sybelles pour mettre en place d'un forfait dit « évolution »

avec un montant revalorisé. L'ÉPIC n'a pas souhaité s'y engager puisque ce forfait, pour Saint-Colomban, qui aurait permis l'accès au télésiège de l'Eau d'Olle, aurait dépassé les 30 euros la journée.

Bernard Bozon-Vialle demande que du mobilier de La Perrière soit utilisé dans les chalets des remontées mécaniques dont le mobilier arrive en fin de vie (réponse : le conseil municipal accepte cette demande).

Yves Gauthier demande où en sont les travaux réseaux secs à Lachenal (réponse : on est en attente d'EDF et de Télécom pour les branchements). Enfin, à propos de la circulation et du bruit sur la route du Martinan, problèmes pour lesquels Marie-Christine Carrara propose aux mécontents de lancer une pétition, Pierre-Yves Bonnivard indique que le conseil municipal est conscient de ce problème qui touche l'ensemble de la RD 927, de l'entrée du Martinan jusqu'à Lachal, et que la réponse doit être adaptée et faisable. Les élus y travaillent, après les essais de chicanes temporaires il y a deux ans.

■ RENTRÉE SCOLAIRE

Élise Brunet, enseignante titulaire du poste, est partie en Isère pour raisons familiales. Julie Mermoz a été nommée sur le poste. Par ailleurs, Céline Mangan-Mezouar partira en congés maternité pour la rentrée scolaire de la Toussaint. Mélany Mollaret, actuellement en charge de la cantine, sera reconduite sur son poste afin de pouvoir glisser sur le poste d'Atsem avec une bonne connaissance de l'école et des enfants. Le poste de Mélany Mollaret (restauration scolaire, service de car) alors vacant, un appel à candidatures sera lancé pour un remplacement de début novembre à début mars.

La rentrée se septembre s'est effectuée avec 11 élèves : 3 MS, 1 GS, 1 CP, 2 CE1, 3 CE2, 1 CM2. À ce jour, les effectifs pour la rentrée 2020 seraient les suivants : 3 PS, 3 GS, 1 CP, 1 CE1, 2 CE2, 3 CM1, soit 13 élèves. Deux élèves venant d'Australie devraient intégrer l'école pour l'année, mais sans qu'on

connaisse encore leur niveau. Les horaires de garde sont les suivants : 7 h 30 – 8 h 35 le matin et 16 h 15 – 18 h 30 le soir.

Concernant la cantine, selon le compte rendu de la réunion du conseil d'école du 20 juin dernier, « la solution actuelle ne convient ni au personnel de l'école ni aux élèves (...). Les repas sont considérés comme peu appétissants, peu variés et peu équilibrés. » Ainsi, le repas paraît un moment peu apprécié par les élèves et par Mélany Mollaret qui peine à motiver les enfants devant leur assiette. Le mécontentement vilarin n'étant point partagé, selon les élus de La 4 C, par les autres écoles, les maires des Villards ont vérifié que la société API livre bien les mêmes repas dans chaque école : c'est le cas ! Depuis la rentrée, afin d'en avoir le cœur net, Jacqueline Dupenloup s'est invitée à quelques repas et entend poursuivre l'enquête...



■ La promotion 2019-2020.

De g. à dr, au 1^{er} rang : Éléonore Cartier-Lange, Raphaël Cartier-Lange, Éva Debon, Charles Martin-Garin, et Léana Debon ; au second rang : Julie Mermoz (institutrice), Louna Bellec, Gaston Martin-Garin, Marcel Brosson, Anilou Hardy, Arsène Hardy, Ludovic Donda, Céline Mangan-Mezouar (Atsem), et Mélany Mollaret (agent d'animation).

■ BRÈVE

► **SECRÉTARIAT (SAINT-COLOMBAN).** La « valse » des secrétaires continue au secrétariat de la mairie de Saint-Colomban-des-Villards. Après Aymeric Perona arrivé le 25 juin 2018 et parti le 31 mai 2019, c'est au tour d'Aline Désirest de quitter Saint-Colomban. Arrivée de l'Oise, elle avait pris ses fonctions le 15 novembre 2018 et les a cessées le 15 août dernier pour rejoindre les secrétariats de mairie des communes de Notre-Dame-des-Millières et de Plancherine. Pour seconder Chantal Pierron, toujours en poste, début juillet est arrivée Lise Mollard, 22 ans, originaire de Saint-Rémy-de-Maurienne. Après avoir effectué différents petits boulots

parallèlement à ses études (en station, dans des restaurants, en Corse pendant 8 mois, aux remontées mécaniques de Saint-François-Longchamp), Mlle Mollard a saisi l'opportunité de travailler à Saint-Colomban-des-Villards pour « se former et évoluer au sein d'une mairie ». Passionnée de voyages (« notamment pour visiter les musées »), Lise Mollard dit aimer « découvrir d'autres traditions et d'autres cultures, la nature, faire des randonnées et faire du vélo. » Mlle Mollard est sur un contrat qui court jusqu'au 31 octobre. Il pourrait être prolongé. Le recrutement d'un titulaire de la fonction publique est en cours.

C. FRASSE-SOMBET

ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie Location Matériel TP Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr

Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Martran
73130

SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS

Tél : 06.78.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



MARDI : St-Julien-Montdenis

MERCREDI : Hermillon

JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines

VENDREDI : Epierre

SAMEDI : St-Etienne-de-Cuines

DIM. : St-Rémy-de-Maurienne

Commandes sur simple appel à partir de 17h30

www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFAURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations

Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers

Tableaux - Art Alpin- Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

www.savoie-encheres.fr

NAISSANCES

- Le 11 avril 2019 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Manael**, fils de Mickael **Jazgier** et Alexandra **Guigon**, petit-fils de Irénée **Darves-Blanc** et Daniel (†) **Jazgier**, et arrière-petit-fils de Aimé (†) et Florisse (†) **Darves-Blanc** (Le Molillard).
- Le 24 juillet 2019 à Bron, de Axel, fils de Mylène **Émieux** et Marco **Tavares**, petit-fils de Paulette et Daniel **Émieux**, et arrière-petit-fils de Séraphine (†) et Joseph (†) **Émieux** (Lachal).
- Le 21 août 2019 à Paris, de Noa, fils de Guillaume **Vidal** et Armelle **Pitrey**,

petit-fils de Élisabeth et Didier **Vidal**, et arrière-petit-fils de Léa et Roger (†) **Frasson-Botton** (Lachenal).

• Le 12 septembre 2019 à Marseille, de **Aurélien**, fils de Yannick **Bouilhol** et Solinne **Moretti**, petit-fils de Martine et Gérard **Bouilhol** (Le Frêne), et arrière-petit-fils de Yvonne (†) **Martin-Garin** et Bernard (†) **Bouilhol**.

DÉCÈS

- De M. Maurice **Chollier** (Lachenal), le 19 avril 2019 à Ruy-Montceau (85 ans).
- De M. Jean-Pierre **Vachez-Valaz** (Le Mollard), le 4 juillet 2019 à Nîmes (76 ans).
- De Mme Clarisse **Gottafrey** (Premier-

Villard, où elle est née), le 7 juillet 2019 à Roissy-en-Brie (98 ans).

• De M. Philippe **Martin-Cocher** (Martinan), conseiller municipal et président de l'ACCA de Saint-Colomban-des-Villard, le 19 août 2019 à Chambéry (60 ans) (*lire ci-dessous*).

• De M. Julien **Morlot**, accidentellement, le 9 septembre 2019 au lac du Bourget (31 ans). Julien **Morlot** était berger au GAEC de la Fia depuis avril 2013 et s'était engagé dans une nouvelle voie cet été. Il gardait le plus souvent les troupeaux d'ovins dans les secteurs des Balmettes et de la combe des Roches.

DISPARITION

Philippe Martin-Cocher, conseiller municipal, et président de la société de chasse de Saint-Colomban

Il allait partir à la retraite le 31 octobre prochain avec des projets en tête. Personnels, en travaillant à la construction d'une maison au Martinan, son village. Publics, en ambitionnant de se représenter aux élections municipales de mars prochain. Mais une maladie implacable ne lui en a pas laissé le temps. Philippe Martin-Cocher, conseiller municipal de Saint-Colomban-des-Villard est mort le 19 août à Chambéry. Il avait 60 ans.

Philippe Martin-Cocher est né à Pau le 20 octobre 1959. À la fin de 1968, la famille vient habiter Cuines. Philippe Martin-Cocher est scolarisé au Bourget (cantón de Modane), à Saint-Étienne-de-Cuines, puis au collège Saint-Joseph et au lycée Paul-Héroult de Saint-Jean-de-Maurienne où il passe un baccalauréat section électrotechnique. Il effectue ensuite la première année de DUT en génie électrique à l'IUT de Saint-Martin-d'Hères. Études interrompues pour accomplir son service national à Briançon (octobre 1979 – septembre 1980) dans le 159^e régiment d'infanterie alpine, une année ponctuée par un séjour en Corse, à Calvi, au 2^e régiment étranger de parachutistes.

De 1977 à 1978, Philippe Martin-Cocher s'embauche l'été à l'ONF pour de petits boulots. Déjà la nature. Après avoir travaillé dans les sociétés Optelec et Spirel à Saint-Rémy-de-Maurienne, le 25 juillet 1983, il entre enfin à l'usine de La Chambre (aujourd'hui Arkema) où il effectuera toute sa carrière terminant comme agent de maîtrise.

En 1992 il est bénévole pour les jeux Olympiques d'Albertville sur les sites des compétitions.

Parallèlement à ses activités professionnelles, Philippe Martin-Cocher s'adonne à l'une ses passions, la chasse, qui le rapproche de la nature. Et c'est tout naturellement qu'il prend des responsabilités dans les ACCA dont il est membre : Saint-Étienne-de-Cuines en juin 1997 (il fut président de juin 2010 à juin 2014 et vice-président de l'ACCA locale), Saint-Alban-des-Villard et Saint-Colomban-des-Villard en juin 1998 où il est élu président le 14 juin 2014 succédant à Claude Aimé.

Ses actions les plus marquantes dans ce domaine ? « Il aimait rien moins tant que contribuer à débroussailler et

entretenir ses montagnes » dira un proche.

En 2014 il devient conseiller municipal de Saint-Colomban sur la liste conduite par Pierre-Yves Bonnivard. S'occupant des finances au jour le jour pour « faire tourner » la trésorerie et, avec Marcel Malburet, des problèmes quotidiens. Très concerné par les questions liées au tourisme, il devient membre des conseils d'administration de l'office de tourisme Espace Glandon et de l'ÉPIC domaine skiable de Saint-Colomban.

Peu connu du public et de ses collègues, et bien que simple conseiller municipal, il s'impose peu à peu comme « le ciment d'un groupe, proche du terrain et des gens (...), un liant en interne et avec les voisins comme Saint-Alban-des-Villard, Sainte-Marie-de-Cuines, les communes de l'Arvan-Villard ou les associations. Ceux qui ne le connaissaient pas en ont été agréablement surpris » a souligné Pierre-Yves Bonnivard dans l'hommage qu'il lui a rendu le jour de la sépulture, ajoutant : « Il était à la fois un homme de terrain et un homme de dossiers. »

Un homme de dossiers déterminant quand il faudra, précisera le maire de Saint-Colomban, « accompagner le démantèlement de la communauté de communes de la vallée du Glandon et superviser un retour juste des biens, du personnel et des finances, aux deux puis trois communes historiques ». Philippe Martin-Cocher s'attellera aussi « aux sujets du loup et de l'agriculture, à la gestion et au suivi des finances pour maîtriser un budget de plus en plus resserré, à la gestion et à l'avenir de la station avec le programme de développement et d'investissements qui est déployé depuis peu. Sa disparition est une perte importante pour la collectivité, une perte personnelle importante pour beaucoup de ses membres, et la perte d'un ami pour beaucoup d'entre nous. »

Sa disparition a également été durement ressentie dans la commune voisine. Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, dans son éloge funèbre : « Philippe, on ne se connaît pas depuis très longtemps. Avant 2014, même, on ne se connaît pas. Ce

sont nos mandats municipaux qui nous ont rapprochés. Et j'ai découvert un Collégno, chaleureux, dynamique, attentif aux autres, soucieux de l'intérêt général. J'ai découvert un Philippe profondément actif et plein d'humanité, qui ne s'embarrassait pas de sornettes mais voulait faire bien et faire le bien. Dans ces années particulières où l'histoire de nos communes s'est réécrite bon gré mal gré, quelle chance que tu aies été là, avec ton sourire, ta bonne humeur, ton souci de créer du lien, et une grande lucidité sur nos communes des Villards, un grand souci d'une intercommunalité où chacun puisse trouver sa place. Tu as annoncé et assumé ta maladie avec la même lucidité et un courage absolument stupéfiant. Tu voulais guérir, tu voulais vivre, tu étais plein de projets. Tu as perdu ton combat, mais tu nous as donné un exemple incroyable. Tu as mis la barre haut, Philippe. Je ne pense pas qu'on puisse atteindre facilement cette hauteur-là. Et devant ton cercueil, il me faut peut-être, quand même, transmettre ce message, ces paroles que tu disais lorsque tu as su que la maladie te frappait : « Il faut que nous puissions vivre plus sainement, il faut que nous puissions respirer plus sainement, il faut que nous puissions manger plus sainement. » Là aussi, Philippe, la barre est haute... on va essayer. (...) Je n'entendrai plus ton jovial : « Salut Jacqueline ! Alors, vous nous l'avez payé ce mandat ? » On ne descendra plus jamais ensemble du col de Bellard. Mais que chacun des tiens, chacun de tes amis, sache bien le formidable souvenir que tu laisses à tous. »

Le hasard a voulu qu'une réunion du conseil municipal de Saint-Colomban soit programmée le soir de sa sépulture... Gilbert Pautasso, adjoint au maire de Saint-Colomban : « Ce soir, dans la salle du conseil, à la mairie, seront nous capables, face à ta chaise vide, de prendre des décisions dans des conditions efficaces ? (...) Ce soir, nous sera-t-il possible de suivre d'une façon sérieuse les débats ? Cette chaise vide nous hantera jusqu'à la fin de notre mandat. Nos têtes se tourneront vers ta place attendant, en vain, une explication qui ne viendra pas, qui ne viendra plus. »

LE PETIT VILLARIN**PUBLICATION TRIMESTRIELLE**

Numéro CPPAP : 0720 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villard

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.**SOMMAIRE****NUMÉRO 189
SEPTEMBRE 2019****PAGES 2 ET 3 :**

- La fête du 15-Août. • Patrimoine : un don de costume exceptionnel.

PAGES 4 ET 5 :

- Les artistes villarins : la route des ateliers et exposition.
- Quinzaine culturelle à Saint-Alban.

PAGES 6 ET 7 :

- La fête du pain. • L' « Écho des montagnes ». • Un film de la MSA.

PAGES 8 ET 9 :

- Pétanque. • Tour de l'Avenir.
- Ouverture d'un pumptrack.

PAGES 10 ET 11 :

- Rencontre avec Angéline Favario.
- Trails. • Brèves.

PAGES 12 ET 13 :

- Que sauver dans l'industrie du tourisme ? • Amis des Villards.

PAGE 14 :

- 75^e anniversaire des combats du col du Glandon.

PAGES 15 à 17 :

- Saint-Colomban : réunion publique.
- L'avenir de la station. • Incivilités.

PAGE 18 :

- Saint-Alban : inauguration du bâtiment mairie-gîtes rénové.

PAGE 19 :

- Microcentrale sur le Merlet : le point.

PAGES 20 à 23 :

- Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

PAGE 21 :

- Les travaux du Sivav.

PAGE 24 :

- Carnet. • Disparition.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.